SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Questions et Réponses. — Correspondance.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS — AVIS DIVERS, ETC.

Nous avons reçu de bon nombre de nos correspondants de province et de l'étranger des témoignages d'approbation et de sympathie à l'occasion des décisions annoncées dans l'assemblée générale, et de l'impulsion nouvelle que nous désirons imprimer au *Bulletin*. Nous remercions MM. Ch. Rahlenbeck de Bruxelles, Ch. Schmidt de Strasbourg ; MM. les pasteurs Ladevèze et Petit de leur cordiale adhésion. La lettre suivante d'un pasteur du midi de la France contient un regret et un vœu. Quant au premier point, il nous est aisé de rassurer notre honorable correspondant. Nous n'avons jamais songé à bannir les documents du *Bulletin*, tout en réservant à l'histoire proprement dite une part plus large que par le passé. Quant au second point, nous espérons ne pas trop oublier le précepte du poëte qui est aussi de mise dans ce recueil :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Cela dit, nous souscrivons aux excellentes observations de M. le pasteur Tachard :

Uchaud, 23 juin 1865.

Monsieur le Président,

La décision du Comité rédacteur de modifier la Revue et de la mettre mieux à la portée de ceux qui ne sont pas bibliophiles et intrépides chercheurs, m'a réjoui. J'ai trop souvent entendu dire que ce recueil était sec. C'était le plus souvent la faute au lecteur, à son indifférence pour les questions traitées ou à étudier ; mais il faut prendre les lecteurs comme ils sont, et ménager un peu leurs faiblesses. Il y aura du reste moyen de les satisfaire sous ce rapport ; les rédacteurs qui prennent la chose en main, le peuvent très bien. Mais il ne faudrait pas que la Revue perdît

son caractère de recueil de documents originaux et inédits. Les commentaires, les dissertations où ils seraient fondus, n'inspirent pas toujours la même confiance que la lecture naïve d'un document original. Je considère avec un saint respect les quatorze volumes de la première période ; à peu près tout est de nos pères. Dans la nouvelle période il ne faut pas qu'il y ait trop de leurs fils.

Que la pierre antique retrouvée soit remise en place à l'édifice de l'histoire de nos pères, sans trop d'apprêt. Elle n'en tiendra pas moins, et inspirera le respect des vieux monuments.

J'ignore, tout en ayant lu les discours de la dernière assemblée, la division adoptée pour les nouveaux travaux ; mais qu'il y reste au moins, comme dans un sanctuaire, la place réservée et d'honneur aux documents inédits, ennuyeux ou non, mais toujours précieux.

Je désire beaucoup que le succès couronne les efforts du nouveau Comité ; il me serait très pénible de voir s'éteindre une œuvre aussi utile.

Veuillez agréer, etc. TACHARD,
Pasteur à Uchaud.

Le réfugié David Barbot, de Montpellier. — Demande de renseignements.

Monsieur le président, j'ai en portefeuille de nombreux documents sur le réfugié David Barbot, né à Montpellier le 27 septembre 1638, qui, après s'y être marié deux fois (en 1668 et en 1685), en partit peu de temps après son second mariage, vers 1686, et se rendit successivement en Suisse, en Prusse, en Hollande et en Angleterre où il mourut. Sa Correspondance, que je possède, est des plus instructives et des plus intéressantes et édifiantes. J'y trouve des détails suffisants sur le séjour en Suisse et en Prusse, mais rien sur la Hollande et sur ce qu'il fit en Angleterre, et je ne sais comment combler cette lacune, que je ne voudrais pourtant pas laisser subsister. Si l'on pouvait me procurer quelques renseignements, ou me mettre en relations avec des personnes qui fussent à même de m'en procurer, on me rendrait un véritable service. Le petit livre que je voudrais composer aurait pour titre : *David Barbot, ou la vie de famille à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes.*

Veuillez agréer, etc. PH. CORBIÈRE.

Explication de l'Apocalypse. — Livre d'un réfugié inconnu.

Saint-Maurice de Casevieille, ce 8 mars 1865.

Monsieur le Président,

M. Jalabert, de Saint-Césaire, m'a communiqué un ouvrage intitulé :

Eclaircissements sur l'Apocalypse de saint Jean. Le titre manque, mais il est répété au haut de chaque page, La première page de la dédicace est presque entièrement arrachée. Voici ce qui en reste :

A M. || *Mr Je* || Velt. || *Secrétaire* || *d'Ams.* || — || *Monsieur,* || *En vous dédiant mon* || . L'épître dédicatoire et la préface ne sont pas paginées; l'ouvrage, sans la table des matières, a 257 pages.

La page 3 de la dédicace commence ainsi : « Je vous prie bien fort, Monsieur, de faire attention sur la parfaite harmonie des prédictions avec les événements, afin de vous affermir de plus en plus dans la persuasion où je sçay que vous êtes de la divinité des saintes Ecritures... » Puis l'auteur continue : « Comme vous avés obligé des réfugiez en grand nombre de toute qualité et de toute profession, je ne doute point que vous n'ayés de la peine à découvrir l'auteur de ce petit livre. Mais, Monsieur, je vous supplie de me permettre que je vous donne à le deviner. Ce n'est pas que je craigne la puissance du *Conseil de conscience* à qui uniquement j'impute toutes les misères des réformez... Mais c'est que je n'ay point du tout l'ambition de tenir rang entre Messieurs les auteurs, et que je me suis proposé quelque plaisir à ouïr de derrière le rideau soit le bien soit le mal, qui se dira de mon ouvrage. Tout ce donc, Monsieur, que je puis vous dire pour satisfaire votre curiosité, c'est que j'ay eu l'honneur de vous connoître en France il y a un peu plus de vingt ans, dans un âge où vous me parûtes avec une vivacité et un fond de bon naturel, qui me fit préjuger que vous seriez un jour un parfaitement honnête homme.... Je ne sçay si avec ces particularitez, l'auteur vous pourra venir dans la pensée. C'est de quoy il seroit bien marri dans le dessein qu'il a de voyager incognito. Mais, Monsieur, que cela ne vous fasse pas la moindre peine. J'espère de retourner en Hollande le printemps prochain, et alors je sortirai de derrière le rideau, pour vous assurer de vive voix, comme je fay à présent, que je suis plus que personne du monde, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très acquis serviteur. »

« A Hambourg, le 15 octobre 1686. »

Puis vient la préface de 10 pages à la fin de laquelle se trouve la lettre suivante :

A Monsieur, || *Monsieur Daniel du Fresne, marchand libraire à Amsterdam.*

« Monsieur || si vous trouvez bon d'imprimer un manuscrit qu'un Hambourgeois inconnu vous mettra en main, intitulé : *Eclaircissement sur l'Apocalypse, Système nouveau, etc.*, j'en aurai du plaisir en cas que vous y trouviez votre conte et le public son édification. Si vous n'étiez pas de

cet avis, l'auteur vous prie très humblement de le garder jusqu'à ce qu'il vous soit demandé de vive voix, par celui qui se dit estre

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« RENÉ DE LUSSAN.

« A Hambourg, le 15 octobre 1686. »

Je n'ai pas trouvé ce nom dans la table alphabétique de la *France protestante;* peut-être est-il mentionné incidemment dans l'une ou l'autre des biographies de ce grand ouvrage. Je ne vous parlerai pas des explications des différentes visions décrites dans l'Apocalypse; qu'il suffise de savoir que le rétablissement des réformés et la ruine de la papauté sont indiqués pour l'année 1705 environ, les 1,260 jours de l'auteur sacré devant être comptés à partir de l'an 445, époque à laquelle les empereurs Théodose et Valentinien accordèrent en faveur de l'évêque de Rome l'Edit qui soumet à ce dernier les évêques de tout l'empire.

Pour achever de faire connaître notre auteur, j'extrairai encore de la préface les détails personnels qui s'y trouvent : « On aura icy un système de toute l'Apocalypse, où l'on verra l'économie des Visions et l'ordre des événements qui y sont prédits, avec une brièveté qui ne se trouve guère ailleurs... Il y a des réfugiés qui ont veu cet écrit en France. L'auteur l'acheva sur la fin du mois d'août 1685, deux jours avant l'arrivée de la mission dragone, qui ne laissa dans sa maison que les murailles. C'est le seul meuble qu'il a peu sauver de ce triste naufrage. Etant arrivé au port, il l'a retouché en quelques endroits et étant tombé sur l'*Accomplissement des prophéties* de l'excellent M. Jurieu, il fut ravi d'avoir expliqué le chapitre onzième, qui promet le rétablissement des réformez en France, comme a fait ce grand homme. »

Je terminerai enfin par les conseils qu'il donne. Ils font voir une fois de plus que tous ces miracles de persévérance d'un autre âge qui nous émeuvent et nous confondent aujourd'hui n'avaient qu'une source : l'amour absolu de la Parole de Dieu.

« Cependant comme il est à craindre que cette conformité de sentiments jointe à l'espérance commune, n'endorme ceux de France, qui pourroient trouver l'occasion d'en sortir, on les avertit de la part de Dieu, qu'ils doivent obéir incessamment à cette voix du ciel : Sortez de Babylon, mon peuple!... qu'ils ne peuvent aller à la messe sans être du nombre de ceux, ou qui adorent la bête ou qui adorent son image etc... et ne sont pas de ceux qui doivent régner avec Jésus-Christ... ; que ce n'est ni l'*Accomplissement des prophéties* ni les *Eclaircissements sur l'Apocalypse* qu'ils doivent prendre pour règle de leur conduite, mais la seule Parole de Dieu qui leur ordonne de fuir l'idolâtrie, de se séparer des idolâtres, de fuir de lieu en lieu au temps de la persécution, au péril de leurs biens, de leur liberté

et de leur vie, comme ont fait tant de milliers de réfugiez de tout âge, de toute qualité, de tout sexe. La miséricorde infinie de Dieu, son inépuisable et ineffable sagesse... l'intercession puissante de Jésus-Christ qui est la ressource d'une infinité d'âmes qui prient Dieu jour et nuit d'apaiser sa colère envers son peuple : toutes ces considérations fournissent des fondements infiniment plus solides que ne le peuvent être toutes les conjectures et tous les raisonnements des hommes pour appuyer l'espérance du rétablissement des réformez. »

Un dernier trait caractéristique encore : c'est que nulle part il n'y a trace d'animosité contre le Roi : l'Eglise romaine seule est cause de tout le mal.

Veuillez me croire toujours, Monsieur le président,

Votre très dévoué,

LIEBICH, pasteur.

Lieu de naissance de Madame Cottin. — Rectification.

A Monsieur le Rédacteur du Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français.

Tonneins, le 30 juin 1865.

Monsieur le rédacteur,

Dans les numéros 9 et 10 du *Bulletin* de 1863, p. 451, sous le titre *Mélanges*, vous avez publié une notice sur Madame Cottin, notre coreligionnaire, femme auteur justement distinguée par des talents littéraires réels qu'elle sut mettre au service des plus généreux sentiments.

Votre notice, empruntée à l'*Illustration* du 28 octobre 1863, renferme quelques inexactitudes que vous me saurez gré, j'en suis certain, de vous signaler, car tout, jusqu'aux plus petits détails, doit être vrai dans un Bulletin historique.

Je ne sais où le rédacteur de l'article inséré dans l'*Illustration* a trouvé que Madame Cottin — Marie-Sophie Risteau — est née à Tonneins le 27 mars 1773. L'acte de naissance ou de baptême n'existe pas à Tonneins. Après avoir vainement cherché cette pièce dans les archives de la ville de Tonneins, un ami des études historiques l'a découverte à Paris sur les indications que lui a données M. Venès, mon concitoyen et notre coreligionnaire, parent de M. Jean-Baptiste Venès, oncle de Madame Cottin.

Marie Risteau est née le 22 mars 1770 à Paris et a été baptisée le 23 à l'église Saint-Eustache. On sait que, pour constater régulièrement l'état civil de leurs enfants, les protestants étaient obligés, à cette époque encore, de faire baptiser leurs enfants par un prêtre. Marie Risteau était fille de M. *Jacques Risteau*, directeur de la Compagnie des Indes, et de Madame *Anne Lecourt*, son épouse, demeurant place des Victoires.

Mademoiselle Marie Risteau épousa en 1786 ou 1787 (l'acte de mariage n'a pas été trouvé) M. Jean-Paul-Marie Cottin, banquier à Paris.

L'acte de decès de M. *Cottin*, marié à *Marie Risteau*, âgé de trente ans, est du 14 septembre 1793; il constate que le décès a eu lieu le 11 et que M. Cottin était domicilié *à Paris*, rue du Mont-Blanc, n° 6, section des Piques.

Madame Cottin mourut aussi à Paris. Voici la copie littérale de l'acte de décès :

Du 25 *août* 1807, à 2 heures 1/2 du soir.

Acte de décès de Marie-Sophie *Risteau*, *décédée* ledit jour, à quatre heures du matin, rue Saint-Lazare, n° 124, division du Roule, âgée d'*environ* trente-six ans, née à *Bordeaux*, département de la Gironde, *veuve de Jean-Paul-Marie Cottin.*

Constaté par nous, maire du 1er arrondissement, sur la déclaration à nous faite par Pierre-Marie-Louis *Lemarois*, directeur des contributions du département de la Seine, âgé de quarante-six ans, rue Gaillon, n° 12, cousin de la défunte, et par Jean-Théodore *Jauze*, employé à la Banque de France, âgé de vingt-quatre ans, neveu par alliance de la défunte.

Si l'on n'avait que cet acte de décès, on pourrait affirmer que Mme Cottin est née à Bordeaux, ainsi que quelques biographes l'ont avancé, mais la découverte de l'acte de baptême fait cesser tous les doutes.

Il est cependant certain que Madame Cottin a passé, dans la contrée de Tonneins, une partie de sa vie; elle y a été transportée dès sa plus tendre enfance : elle n'avait, assure-t-on, pas plus de deux mois. Sa vive imagination a reçu de notre sol si riche, de notre ciel si beau des impressions fécondes qu'on retrouve dans plusieurs pages de ses écrits.

Le lieu de naissance d'un autre auteur protestant, Théophile de Viaud, plus particulièrement connu sous le nom de Théophile, dont Boileau a constaté les succès, a été, comme pour Madame Cottin, l'objet de discussions entre les biographes. Je crois avoir démontré, dans un journal de notre département, par les écrits mêmes de Théophile de Viaud, qu'il est né à Boussères, près de Clairac, et qu'il appartient bien à notre canton.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments très dévoués. ALPHONSE LAGARDE.

Le protestantisme en Sologne.

Un pasteur du Loiret nous écrivait en 1854 :

« Une plume savante (1) a tracé des pages pleines d'intérêt sur l'his-

(1) M. Ch. Weiss.

toire du protestantisme français, et sur les suites à jamais déplorables de la révocation de l'Edit de Nantes, qui amena la ruine presque totale du commerce et de l'industrie dans notre pays. On peut en dire autant à l'égard de l'agriculture pour cette partie du pays connue sous le nom de *Sologne*, vaste territoire presque inculte et autrefois cultivé par des enfants de Calvin.

« Quelques écrivains ont rappelé ce fait à l'occasion d'un décret impérial relatif à la Sologne. Voici quelques particularités dignes d'intérêt qui s'y rattachent.

« Il y a quelques années un gentleman, M. Chassereau de Londres, vint à Orléans; il raconta à quelques amis du nombre desquels nous étions, « qu'il était descendant de réfugiés français qui en 1685 avaient quitté la « France pour cause de religion, que ses ancêtres étaient cultivateurs et ha- « bitaient un point de la Sologne du nom de *La Noue*. »

« Muni de cette donnée, nous avons fait quelques recherches et sommes parvenus à découvrir à six kilomètres de Salbris, sur la ligne du chemin de fer du Centre, une vaste plaine du nom de *La Noue* au milieu de laquelle on montre encore des ruines, des débris, quelques restes de fondations connues dans le pays sous le nom de *Village protestant*.

« Nos ancêtres ont donc été ou détruits ou chassés de ce pays; leurs demeures ont été rasées, leurs biens confisqués, et il ne demeure pas au- aujourd'hui en Sologne un seul protestant. Mais alors on est parvenu à créer le désert, et ce vaste pays n'offre plus, hélas! que l'image de la désolation et comme de la malédiction du Tout-Puissant.

« Envahi par les buissons et les bruyères, le sol est stérile et presque abandonné. A peine aperçoit-on çà et là quelques chétives habitations de laboureurs. Les habitants sont tombés dans un déplorable état de misère, presque de dégradation.

« Le gouvernement fait de grands frais pour rappeler à l'agriculture cette contrée jadis fertile. Nous faisons des vœux pour le succès de ces louables efforts; mais il aura d'immenses difficultés à vaincre, non à cause de l'infertilité du sol, mais à cause de l'incurie des habitants.

« Si la Révocation ne fût pas venue chasser les protestants de la Sologne, peut-être ce pays serait-il aujourd'hui l'égal en fait d'agriculture de nos plus belles campagnes de la Flandre et de la Normandie. »

Quelle que soit la valeur de cette dernière conjecture, il est juste de remarquer le nom de la plaine où gisent encore les débris du village protestant. Serait-il possible de retrouver quelques traces de son origine dans un document ancien, de saisir un lien entre cette obscure colonie et celu qu'on a justement surnommé le Bayart huguenot? Avec son génie organi-

sateur, Coligny avait tenté de coloniser le Brésil. Le brave Lanoue fit-il avec plus de succès un essai de colonisation en Sologne?

N. B. Voici le résultat tout négatif de quelques recherches préalables. Rien dans les *Mémoires* de Lanoue. Rien dans la *Notice* qui précède ces *Mémoires* dans l'édition Petitot, ni dans l'édition Buchon. Rien dans la table générale des *Mémoires sur l'histoire de France* de Petitot. Rien enfin dans les discours politiques de Lanoue, ni dans la *Vie de Lanoue* par Amyrault. Mais est-ce là le dernier mot sur le point en question? A nos lecteurs d'en juger.

—

Une rectification.

M. le pasteur Ch. Mazade, de Tournon, nous adresse la note suivante, relative à la condamnation de Louis Ranc (*Bull.*, t. XIII, p. 326). La tête du martyr de Livron fut mise sur un plateau « au devant de la maison du nommé *Gleysat.* » C'est Claissac qu'il faut lire, ce nom étant celui d'une famille honorablement connue dans le pays. « J'ai moi-même, ajoute M. Mazade, ouï raconter à mes sœurs l'arrestation du pasteur dans la maison Claissac, qui sert aujourd'hui d'école protestante, et j'ai la liste de plusieurs personnes du même nom qui se réfugièrent à Berlin, et dont un fut chantre de cette église du Werder que j'ai vu reconstruire, et à la dédicace de laquelle j'ai eu la joie d'assister. Son fils fut baptisé par le père de M. Ancillon, mort, il y a peu d'années, ministre des affaires étrangères, et descendant lui-même des réfugiés de la Révocation. » M. le pasteur Mazade nous apprend qu'il a écrit une biographie du pasteur Ranc, qu'il espère publier plus tard.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

FRAGMENTS DE LA CORRESPONDANCE
MILITAIRE ET ADMINISTRATIVE
DE GASPARD DE COLIGNY
DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE GOUVERNEUR DE PICARDIE,

AVEC DE HUMIÈRES GOUVERNEUR DE PÉRONNE

1555-1560.

Rien n'est à négliger dans l'étude de la vie d'un grand homme, surtout lorsque ce grand homme fut un chrétien éminent. Il n'est pas d'aspect, même secondaire, d'une telle vie, qui, çà et là, ne révèle l'élévation des principes et des sentiments dont elle s'inspira, le but suprême vers lequel elle tendit, et le secret de la force morale qui la soutint dans l'accomplissement d'une noble vocation.

On aime à voir, lorsqu'il se meut dans le domaine de la foi et de l'expérience chrétiennes, « l'homme de bien, » vraiment digne de ce nom, « tirer « de bonnes choses du bon trésor de son cœur » (Matth. XII, 35; Luc VI, 45); et quelles que soient les circonstances au milieu desquelles il se trouve placé, être juste dans celles qui se caractérisent comme grandes, parce qu'il sait l'être, avant tout, dans celles qui ne se produisent que comme petites (Luc XVI, 10).

L'illustre et vénérable *Gaspard de Coligny* fut cet homme de bien, par excellence. Quel trésor, en effet, que celui de son cœur! et que ne sut-il pas en tirer!

La foi chrétienne, à dater du jour où elle se fut pleinement emparée de son âme, ne cessa de le maintenir au premier rang des fidèles disciples du Sauveur, des inébranlables soutiens de la liberté religieuse, et rehaussa constamment en lui l'énergie du plus pur patriotisme, ainsi que le dévouement du grand citoyen et les qualités du grand capitaine.

Ce n'est qu'en 1560 que *Gaspard de Coligny* apparaît sur la scène de l'histoire, comme une saillante et glorieuse personnification du protestantisme français; et ce n'est guère aussi qu'à partir de cette époque, qui inaugure la phase la plus remarquable de sa vie, qu'en général il fixe l'attention. Mais, quelque légitime que soit l'intérêt qui s'attache de préférence à cette phase si exceptionnellement admirable, il n'en est pas moins vrai que les phases antérieures, jusqu'à présent trop peu connues, méritent aussi d'être étudiées de près, encore bien qu'elles demeurent, en partie, étrangères au grand mouvement religieux du seizième siècle. Leur examen con-

duit à constater chez *Gaspard de Coligny*, dès sa jeunesse, l'amour du bien, le profond sentiment du devoir, une fermeté d'attitude et une dignité morale qui, dans sa vie publique, non moins recommandable que sa vie privée, contrastent, au plus haut degré, avec l'inconsistance de principes, le versatilité de conduite et le désordre de mœurs de la plupart des hommes d'Etat, des gens de cours, et des fonctionnaires civils ou militaires de son temps.

Il est, antérieurement à 1560, cinq années dont l'étude est particulièrement intéressante en ce qui concerne *Gaspard de Coligny* : ce sont les années 1555, 1556, 1557, 1558 et 1559, c'est-à-dire celles durant lesquelles s'élabora et s'accomplit dans son âme l'œuvre de la conversion aux pures doctrines de l'Evangile ; tandis qu'en premier lieu, investi de hautes fonctions, il rendait, tout à la fois comme homme de guerre et comme administrateur, des services signalés dans la défense du territoire français, dans le maniement des affaires publiques ; et, qu'en second lieu, comme prisonnier de guerre, à la suite d'un acte sublime de dévouement à sa patrie et d'héroïsme, il acceptait, avec une soumission filiale à la volonté de Dieu, une austère dispensation (1).

Le développement des convictions religieuses de *Gaspard de Coligny* dans le cours de la période quinquennale dont il s'agit est un vaste sujet à aborder, et à peine connu jusqu'à ce jour. Il sera traité en son temps et en son lieu.

Pour le moment, je me borne à détacher, ici, des divers matériaux d'un travail d'ensemble que j'ai entrepris sur la vie de *Gaspard de Coligny*, quelques documents exclusivement relatifs à sa carrière publique pendant les années 1555, 1556 et 1557, en d'autres termes, certains fragments d'une correspondance qui se rattache à l'exercice de ses fonctions de gouverneur de la Picardie dans le cours de ces trois années, et que je me crois fondé à considérer comme inédite.

Avant de parler de ces fragments et d'en produire les textes, je rappellerai très succinctement (2) les services militaires à la suite desquels *Gaspard de Coligny*, déjà investi de l'important gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, ne tarda pas à l'être, en outre, d'un gouvernement plus important encore, puisqu'on envisageait avec raison, en 1555, la Picardie comme constituant, au point de vue stratégique, la clef du royaume de France.

(1) *Mém. de Coligny*, Paris, 1665, p. 261, 262.

(2) Brantôme, *Discours sur les couronnels françois*, § 2 : « Si je voulois raconter tous les beaux faicts que mondict sieur l'admiral a mis à fin, il faudroit « que je m'amusasse à descrire sa vie, qui seroit plus longue qu'aucune, voyre « que deux de celles que jamais Plutarque a escrites, tant Grecs que Latins. »

En 1542, *Gaspard de Coligny*, âgé de 23 ans, fait ses premières armes, et est blessé au siége de Montmédy.

En 1543, il fait la campagne de Flandre et est blessé, au siége de Binch (1). Il se trouve à la défense de Landrecies.

En 1544, ainsi que d'autres jeunes gens de familles nobles (2), il part, comme volontaire, pour l'armée d'Italie, est blessé à Cérisoles (3), y est armé chevalier sur le champ de bataille, et donne de nouvelles preuves de sa valeur au siége de Carignan.

Il suit l'armée en Picardie, à la tête d'un régiment dont le commandement vient de lui être donné, et dans les rangs duquel il ne tarde pas à introduire une forte discipline (4). Il agit avec vigueur contre la ville de Boulogne, alors occupée par l'ennemi.

Par lettres de provision du 29 avril 1547 (5), il est nommé « coronel et « capitaine général de toutes les bandes de gens de pied françois estant de « présent et qui seront cy-aprez à la solde et au service du roy. »

Dans l'exercice de cette charge importante, il étend à toute l'infanterie placée sous ses ordres la discipline qu'il a déjà introduite dans son régiment, et il en formule les règles dans une série de dispositions dont, plus tard, par ordonnance du 20 mars 1551 (6), le roi sanctionne l'application dans le passé, et qu'il érige au rang de Code militaire, pour l'avenir, en ces termes : « ..... Nous voulons réduire les capitaines et soldats des gens de

(1) *Mém. de Martin du Bellay*, liv. X : « Le sieur *de Chastillon, Gaspard de « Colligny*, jeune homme de grande volonté, y eut une arquebousade à la gorge, « dont avec le temps il fut guéri. »

(2) Blaise de Montluc, *Comment.*, liv. II : « ... Vindrent plus de cent gentils-« hommes en poste pour se trouver à la bataille : entre autres les sieurs de Jarnac, « *de Chastillon*, depuis admiral..... » — *Mém. de Martin du Bellay*, liv. X : « Estant publié par la cour que le roy avoit permis au seigneur d'Anguien de « donner la bataille, la jeunesse de la cour conneut bien que malaisément se « passeroit la partie sans qu'il y eust du passe-temps; parquoy, selon qu'est la « coustume de la noblesse de France, chacun se prépara pour s'y trouver : les « uns partirent sans congé, et les autres avecques congé du roy; entre autres, « le sieur de Saint-André, le sieur de Dampierre..., le sieur de Jarnac, *Gaspar « de Colligny, sieur de Chastillon*, etc., etc. »

(3) Brantôme, *Hommes illustres et Grands Capitaines françois*, liv. III, ch. xx : « ..... M. l'admiral estoit vaillant et hardy, et certes il le pouvoit estre, car il « estoit issu de très braves et vaillans père, grands-pères et ayeuls, si que luy « les ensuyvant *en ses jeunes guerres*, il fit tousjours paroistre son généreux « courage, qu'il avoit extraict d'eux, ainsi qu'il fit devant *Landrecy*, à la ba-« taille de *Cérisolles*, où il fut fort blessé, n'y estant que pour son plaisir, et en « d'autres endroicts où il se trouvoit ordinairement : moy luy ayant ouy dire « une fois que, bien qu'il fust assez favorisé à la cour à cause de son oncle « M. le connestable, jamais il ne se soucioit guères de s'y amuser, ny en ses « faveurs ; mais s'alloit pourmener ordinairement là où il avoit les coups (et de « l'honneur) à donner. »

(4) *Vie de G. de Coligny*, Cologne, 1686, p. 51, 52, 53.

(5) *Preuves de l'Histoire de l'illustre maison de Coligny*, par Du Bouchet, Paris, 1662, p. 446.

(6) Du Bouchet, *ibid.*, p. 457, 458, 459, 460, 461.

« pied estans et qui seront cy-après en nostre solde et service à vivre et « eux gouverner selon et enensuivant certaines bonnes ordonnances que « nous entendons leur faire observer....., et à ceste cause aurions voulu « sçavoir et entendre de nostre amé et féal cousin le sieur *de Chastillon*, « chevalier de nostre ordre, qui durant les guerres et affaires du Boulon- « nois depuis que nous sommes roy, a eu la charge de colonnel général de « nos vieilles bandes françoises, quel ordre et forme il a tenu jusques icy « au gouvernement et conduite d'icelles bandes, pour les faire vivre et con- « tenir en obéissance sous leurs enseignes, où ils se sont ordinairement « assez bien portez. Pour à quoy satisfaire, ledit sieur *de Chastillon* nous « auroit baillé par escrit ledit ordre et forme selon les articles cy-aprez in- « sérez : lesquelz nous avons communiquez et fait voir aux connestables « et mareschaux de France, capitaines et autres expérimentez au fait de la « guerre, qui se sont trouvez auprès de nous et à nostre suite ; et ayans « esté par tous généralement trouvez très bons, très utiles et très néces- « saires (1) : Nous avons de nos certaine science, pleine puissance et au- « thorité royale, déclaré, statué, voulu et ordonné, déclarons, statuons, « voulons et ordonnons, par édict et ordonnance perpétuels et irrévocables, « que doresnavant ilz seront entretenus, gardez et observez par lesdits ca- « pitaines et soldats desdites bandes ainsi qu'il s'en suit, etc., etc. (2). »

(1) Brantôme, *Disc. sur les Couronnels françois*, § 2 : « Voylà doncques M. *de « Chastillon* pourveu en cest honnorable estat de couronnel général, auquel « toute l'infanterie qui a esté de son temps, et venue despuis après, doibt beau- « coup; car c'est luy qui l'a réglée et pollicée par ces belles ordonnances que « nous avons de luy aujourd'huy imprimées et tant practiquées, leues et pu- « bliées parmy nos bandes : mesme que j'en ay veu ses ennemys et contraires « à son party, capitaines et autres, quand il venoit quelque difficulté de guerre « parmy eux, dire souvent, comme je l'ay veu : *Il faut en cela se gouverner et « régler par les ordonnances de M. l'admiral*. Ils avoient raison, car elles ont « esté les plus belles et politiques qui furent jamais faictes en France. Et croy « que, despuis qu'elles ont esté faictes, les vies d'un million de personnes ont « esté conservées, et autant de leurs biens et facultés; car auparavant ce n'estoit « que pilleries, voleries, briganderies, rançonnemens, meurtres, querelles et « paillardises parmy les bandes; si bien qu'elles ressembloient plustost compai- « gnies d'Arabes et de brigands que de nobles soldats. Voylà doncques l'obliga- « tion que le monde doibt à ce grand personnage, qui n'est pas petite. »

(2) Le célèbre et judicieux de La Noue, dans ses *Discours politiques et militaires* (Basle, 1587, 13e et 14e Disc.), insiste, avec l'autorité d'une expérience acquise à l'école même de *Gaspard de Coligny*, sur les avantages à recueillir d'une bonne organisation de l'infanterie française, et entre, à cet égard, dans des développements étendus. Il rend hommage aux constants efforts de *Coligny* en faveur du maintien de la discipline parmi ses troupes; efforts qui, bien que généralement couronnés de succès, furent néanmoins, dans le cours des guerres civiles, accompagnés parfois de certaines appréhensions relatives à la non-permanence des résultats acquis, ainsi que le prouve l'anecdote suivante, que raconte de La Noue (p. 683), après avoir tracé le tableau de l'ordre parfait qui régnait dans l'armée protestante, au camp de Vaussoudun, près Orléans : « Plusieurs, dit-il, « s'esbahissoyent de voir une si belle disposition : et mesmement une fois feu « mon frère, le sieur de Teligni, et moy, en discourant avec M. l'admiral, la « prisions beaucoup; sur ce il nous dit : « C'est voirement une belle chose, « moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens-ici ne jettent toute leur

Le 19 mai 1548, le roi charge *Gaspard de Coligny* « de faire bastir et « construire des forts autant qu'il en sera nécessaire pour la défense du « fort *d'Oultre-Eau*, prez Boulongne-sur-la-Mer, afin d'empescher le pas- « sage des navires anglois qui arment au havre dudit Boulongne, et empes- « cher l'advitaillement d'icelle ville (1). »

Le 3 novembre 1548, *Gaspard de Coligny* est nommé par le roi capitaine de cinquante lances de ses ordonnances (2).

Le 9 juillet 1549, le roi le charge de diriger, en Picardie, l'exécution de divers travaux de fortifications (3).

Le 9 septembre 1549, il le nomme sous-lieutenant « ès places et païs de « Boulonnois (4). »

Après avoir pris la plus brillante part aux diverses attaques dirigées contre Boulogne-sur-Mer (5), *Gaspard de Coligny* est, en 1550, chargé de négocier le traité qui restitue cette ville à la France.

En 1551, il commande l'infanterie française dans la campagne de Lorraine.

Le 9 septembre 1551, il succède à son oncle, le sieur *de La Rochepot*, décédé, dans le gouvernement de Paris et de l'Isle-de-France.

Les lettres de provision qui lui confèrent ce gouvernement (6) portent : « ..... Sçavoir faisons, que nous considérant que ne sçaurions faire meil- « leure élection en cet endroit que de la personne de nostre cher et amé « cousin *Gaspard de Coligny*, sieur de Chastillon-sur-Loin, chevalier de « nostre ordre, capitaine de cinquante lances de nos ordonnances, et co- « lonnel de nos vieilles bandes françoises, qui, *de ses jeunes ans a esté* « *nourri prez de nostre personne*, et depuis ordinairement fait service au « feu roy nostre très honoré seigneur et père, au fait des guerres, et à

« bonté à la fois, et que d'ici à deux mois il ne leur sera demeuré que la ma- « lice. J'ay commandé à l'infanterie longtemps, et la conois : elle accomplit sou- « vent le proverbe qui dit : De jeune hermite, vieux diable : si celle-ci y faut, « nous ferons une croix à la cheminée. » Nous nous mismes à rire, sans y prendre « garde davantage, jusques à ce que l'expérience nous fit connoistre qu'il avoit « esté prophète en ceci. »

(1) Du Bouchet, ouvr. cit., p. 449.

(2) *Ibid.*, p. 450.

(3) *Ibid.*, p. 450.

(4) *Ibid.*, p. 452, 453.

(5) Brantôme, *Discours sur les Couronnels françois*, § 2 : « Or, estant doncques « M. *de Chastillon* couronnel, pour son principe il fut debvant Boulongne; la- « quelle il brida et resserra de telle façon par blocus et forts (et mesme qu'il y « en a encore un sur estre et en nature, qu'on nomme *le fort de Chastillon*), « qu'il la réduisit bientost à reddition : ce que paradvant, du temps du roy « François Ier, beaucoup de bons et grands capitaines avoient failly. L'histoire « de France le peut testifier, et les *Commentaires* de M. de Montluc, sans que « j'en parle plus advant. »

(6) Du Bouchet, ouvr. cit., p. 464, 465, 466.

« nous pareillement depuis nostre advénement à la couronne ès charges « dessus dites, et autres grandes et honorables où il a par nous esté em- « ployé, mesmes *pour le recouvrement de nostre ville de Boulogne, et « reconciliation et pacifiement de la bonne paix et amitié d'entre nous « et le roy d'Angleterre,* qui mérite bien que nous l'ayons en bonne et « singulière recommandation. Pour ces causes..... le constituons par ces « présentes gouverneur et lieutenant général en nosdites villes de Paris et « pays de l'Isle-de-France, etc, etc. »

Le 11 novembre 1552, le roi revêt *G. de Coligny* de la charge d'amiral de France et de Bretagne (1), et, dans ses lettres de provision (2), rend encore un éclatant hommage aux éminentes qualités du successeur de l'amiral *d'Annebaut*, en disant :

« ..... Sçavoir faisons que nous, considérant les grands, vertueux, di- « gnes et très recommandables services que les prédécesseurs et ceux de « la maison de nostre très cher et amé cousin *Gaspard de Coligny*, sieur « de Chastillon..... ont cy-devant faits à la couronne de France et depuis « nostre advénement à icelle, nostre dit cousin, au fait des guerres, con- « duite et exploict de nos gens de guerre, et mesmes au recouvrement « de nostre ville de Boulongne et païs de Boulenois, et plusieurs autres « grandes et importantes charges qu'il a eues de nous, desquelles il s'est « si dignement acquitté à notre grand contentement et satisfaction et « bien de la république de nostre royaume, de laquelle il a mérité, en « sorte que nous avons grande occasion de l'honnorer dudit estat et « charge, et nous en reposer sur luy : confians par ce parfaitement et de ses « prudence, vertus, intégrité, vaillance, expérience, et grande diligence ; à « iceluy, pour ces causes..... donnons et octroyons par ces présentes ledit « estat et office d'admiral de France et de Bretagne, etc., etc. (3). »

En 1553, *G. de Coligny* prend une part active aux opérations de la guerre qui a lieu sur les frontières du nord de la France (4).

(1) François de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV : « Le roy, pour les « bons et continuels services que luy avoit fait et faisoit journellement M. *de « Chastillon*, lui octroya et l'honnora de l'estat d'admiral de France. »

(2) Du Bouchet, ouvr. cit., p. 468, 469.

(3) Brantôme, *Disc. sur les Couronnels françois*, § 2 : « ..., Mourut ce bon, « loyal et grand capitaine, M. l'amiral d'Annebaut ; et son estat d'admiral fut « donné à M. de *Chastillon*, et commença-on à l'appeller *M. l'admiral de « Chastillon*, qui pourtant ne se desfit de l'estat de couronnel, le gardant pour « M. d'Andelot, son frère, pris à Parme à une saillie, lui et M. de Sipierre, qui « estoit tousjours prisonnier dans Milan, à qui le roy l'avoit donné. Mondict « sieur l'admiral portoit titre de ces deux estats, et les bandons se faisoient *de « par M. de l'admiral, couronnel de l'infanterie françoise;* et exerça cest estat « de couronnel en tous les voyages et armées que fit après le roy Henry, comme « aux voyages de Valenciennes, de Cambray et Renty, et tous autres. »

(4) De Thou, *Hist. univ.*, liv. XII, édit. de 1740, t. II, p. 161, 162, 163.

En 1554, il se signale par des prodiges de valeur devant Mariembourg, Dinan et Renty (1).

C'est après tant de glorieux services que *G. de Coligny* est nommé au gouvernement de la Picardie, par des lettres de provision du 27 juin 1555, qui témoignent de la haute estime et de la confiance illimitée qu'il a si bien su se concilier de la part du roi. On lit, en effet, dans ces lettres (2) :

« Henry, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces pré-« sentes lettres verront, salut : comme estant puis naguères vacquez les « estats de gouverneur, nostre lieutenant-général et admiral ès pays et « duché de Guyenne, par le trespas de feu nostre oncle *le roy de Navarre*, « dernier possesseur d'iceux, nous ayons pourveu ès dits estats de la per-« sonne de nostre très cher et très amé cousin *le duc de Vendosme*, et, « en ce faisant, advisé de pourvoir à l'estat de gouverneur et nostre lieu-« tenant-général ès pays de Picardie et Arthois, qu'il a tenus par cy-devant « et jusques à présent, d'autre bon, grand et notable personnage, digne « et capable d'une si importante charge ; sçavoir faisons que nous, ayant « esgard et considération aux longs, continuels, agréables et très recom-« mandables services que nostre très cher et amé cousin *Gaspard de* « *Coligny*, sieur de Chastillon, chevalier de nostre ordre, et admiral de « France, a faits tant au feu roy nostre très honoré seigneur et père, que « Dieu absoille, que à nous, au fait de nos guerres et mesmes ès charges et « estat de gouverneur et nostre lieutenant-général en l'Isle-de-France, et « colonnel de nos gens de pied françois, qu'il a tenues et exercées par cy-« devant, et comme il fait encores à présent ; en toutes lesquelles charges « et autres grandes et importantes où nous nous sommes ordinairement « servis de luy, il a toujours fait si grand et si louable devoir, que nous « ne saurions pas désirer de luy autres ny plus amples preuves de sa vertu, « vaillance, suffisance, prudence, dextérité, et grande et longue expé-« rience, que celles qu'il nous en a par infinis louables effets données, et « lesquelles nous ont meu avec grande et juste occasion de le choisir, « eslire et appeller au gouvernement et administration de nosdits pays de « Picardie et Arthois, au lieu de nostre dit cousin, comme personnage que « nous en sçavons digne et duquel nous avons entière et parfaite fiance et « sureté. Pour ces causes et autres raisonnables considérations à ce nous « mouvans, avons nostre dit cousin le sieur *de Chastillon* fait, ordonné et « estably, et par la teneur de ces présentes, faisons, ordonnons et éta-« blissons gouverneur et nostre lieutenant-général ès dits pays de Picardie « et Arthois et ledit estat et charge qu'a tenu et exercé par cy-devant nostre

(1) De Thou, *ibid.*, p. 233 et suiv. — François de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. VI.

(2) Du Bouchet, ouvr. cit., p. 472.

« dit cousin le duc de Vendosmois, vaccant à présent par sa provision « audit estat de gouverneur nostre lieutenant-général et admiral du pays « de Guyenne, avons à iceluy nostre dit cousin, le sieur de Chastillon, « donné et octroyé, etc., etc. »

Voilà donc *G. de Coligny* appelé à exercer à la fois deux grands commandements militaires, en concentrant entre ses mains les pouvoirs de gouverneur de l'Ile-de-France et ceux de gouverneur de la Picardie!

D'où provient cette mesure exceptionnelle? est-elle une pure faveur, émanée de l'initiative royale? Non, et ce qui le prouve c'est une lettre de Henri II, à peu près ignorée jusqu'à ce jour; lettre qui implique nettement l'idée d'un concert établi, en arrière de *G. de Coligny*, entre Henri et l'homme auquel, à titre de *compère* (car c'est ainsi qu'il l'appelait familièrement) ce monarque ne savait rien refuser. On y voit, en effet, que le roi se propose de confier un jour le gouvernement de l'Ile-de-France au fils du connétable de Montmorency, et qu'il compte sur la loyauté et le bon vouloir de *G. de Coligny* pour se démettre ultérieurement de ce même gouvernement en faveur de son cousin, lorsque celui-ci aura cessé d'être prisonnier de guerre. *Coligny* prouva généreusement depuis qu'il n'avait accepté que sous cette condition le cumul des deux gouvernements, et qu'il n'avait assumé sur lui la responsabilité d'un double devoir à remplir, que par amour pour la France, au service de laquelle il consacrait ses forces et son zèle.

Voici la lettre confidentielle (non datée) que Henri II adressa au connétable de Montmorency (1), au moment où il se disposait à nommer l'amiral gouverneur de Picardie :

« *A mon conpère.*

« Mon conpère, je ne veulx fallyr à vous avertir comme au soyr je vus « une letre que la fame Dandouin luy escryvoit lavertyssant de la mort du « roy de Navarre. Je navé encores point de nouvelles, et pour sela vous nan « feres sanblant, et pour se que je ne sé si avés james parlé à Monsyeur « lamyral pour prandre le gouvernement de Picardye, et aussy quy voulut « garder seluy de lyle de Franse jusques à se que votre fylz fût hors de « pryson, car je toujours a fayt accroyre à tous seux quy sont oprés de « moy que je nan voulois faire que ung gouvernement, et me sanble que « vous devés toujours tenir se langage-là, et me sanble quy ny aura poynt « de mal que an mandyes ung mot à Monsyeur lamyral afyn quy soyt « averti de tout quant je luy an parleré. Je ne vous feré plus longue letre « pour se coup sy nest vous pryer avoyr souvenanse de la personne de se « monde quy vous ayme le plus. « HENRY. »

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3122, f° 9.

Peu après, Henri II annonçait en ces termes(1) à de Humières, gouverneur de Péronne, la nouvelle promotion de G. de Coligny :

« *A Monsieur de Humières, gouverneur de Péronne, et à ses lieutenans en ladite ville.*

« Monsieur de Humières, jay pourveu mon cousin le duc de Vendosme, « du gouvernement de Guyenne que tenoyt feu mon oncle le roy de Navarre, « et en ce faisant ay semblablement pourveu mon cousin le sieur *de Chastillon*, admiral de France, du gouvernement de Picardye que tenoyt mondit « cousin le duc de Vandosmoys, ayant bien voullu vous en advertyr, affin « que allant pardelà mondit cousin le sieur *de Chastillon* pour entendre et « vacquer aux affaires de ladite charge, vous le recepvez et recongnoissez « de votre part pour gouverneur et mon lieutenant audit pays, et luy deffe- « rez et obeyssez comme aviez accoustumé faire à mondit cousin le duc de « Vandosmoys et feriez à ma propre personne, et tout ainsi quil vous est « plus à plain mandé par les lettres de sa provision audit gouvernement « que je luy en ay presentement fait expédier, et masseurant que vous ny « ferez faulte je voys prier Dieu, Monsieur de Humières, quil vous ayt en « sa garde. Escript à Saint-Germain-en-Laye, le XXIX jour de juing 1555.

« HENRY. »

G. de Coligny entre aussitôt en fonctions, et parcourt en tous sens le territoire de son nouveau gouvernement dont les places de guerre sont loin de justifier le nom de places fortes, car elles sont ou démantelées, ou à peine maintenues sur un véritable pied de défense. Il s'agit pour lui de surveiller les mouvements de l'ennemi (2), de couvrir la frontière du nord de la France, d'aviser, autant que le permet l'état des finances publiques, au plus pressé en fait de travaux de fortifications, de protéger, à l'intérieur, la circulation des produits de l'agriculture et de l'industrie, et de réprimer, d'une main ferme, divers abus qui se sont glissés dans plusieurs branches des services publics. La tâche que lui imposent ses nouvelles attributions est immense et hérissée de détails; mais il voit de haut et au loin; aussi, hommes et choses se ressentent-ils des effets de son incessante et féconde vigilance, et oppose-t-il partout l'empreinte de son génie éminemment organisateur.

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3134, f° 51.

(2) François de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. VII : « Les ennemis (en 1555) se promettoient déjà quelques plus grandes choses que depuis leur sont « advenues, proposant de changer et convertir leurs entreprises par les entrées « de Picardie, puisque fortune commençoit favoriser ceste part;..... M. l'admi- « ral, auquel peu de temps auparavant avoit esté donné le gouvernement de « Picardie, réunit et assembla toutes les forces qui y estoient, pour prévenir les « délibérations des ennemys. »

Quelle vaste sphère que celle de sa prodigieuse activité militaire et administrative ! En temps de paix, comme en temps de guerre, il est toujours à l'œuvre ; et c'est en menant de front une foule d'occupations inhérentes à la diversité de ses fonctions, qu'il trouve encore le temps, soit au camp, soit à la cour, soit en tournées d'inspection, à Amiens, à Saint-Quentin, à Guise, à Vervins, à Moncornet, à Corbie, à Doullens, à Boulogne, à Abbeville, à La Fère, soit même pendant les séjours qu'il fait à son château de Châtillon-sur-Loing, d'entretenir avec les commandants de places de son gouvernement de Picardie, et avec d'autres subordonnés, une correspondance suivie.

On peut se faire une idée de la nature et de l'étendue de cette correspondance d'après les seules lettres qui vont suivre et qui sont adressées à *de Humières*, commandant ou gouverneur de Péronne.

Ces lettres, auxquelles il m'eût été facile d'en joindre d'autres encore, répandent un jour nouveau sur quelques faits qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire, et sur plusieurs points spéciaux desquels ressortent de précieuses notions concernant l'état et le mode de fonctionnement de l'administration militaire en France, au seizième siècle. J'ose croire, qu'à ce double titre, elles se recommandent, d'elles-mêmes, à l'attention des lecteurs du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français.* Je m'empresse, en tout cas, d'en offrir la communication à cette Société comme un témoignage de ma vive sympathie pour ses utiles travaux.

C'est peu de temps après la nomination de *Gaspard de Coligny* aux fonctions de gouverneur de la Picardie (27 juin 1555), que s'ouvre sa correspondance officielle avec *de Humières* (12 juillet 1555). Elle continue jusqu'au siége de Saint-Quentin (août 1557); elle est suspendue pendant la captivité en pays étranger de l'héroïque défenseur de cette ville, je dis plus, du sauveur de la France, à cette époque; et elle n'est momentanément reprise, lors de son retour dans sa patrie, après le traité de paix de Cateau-Cambrésis (1559), que pour se terminer presque aussitôt par une lettre du 20 janvier 1560 dans laquelle *G. de Coligny* annonce à de Humières qu'il se démet de son gouvernement de Picardie.

Comte Jules Delaborde.

ANNÉE 1555.

I

A Monsieur de Humières, cappitaine des gardes du roy et gouverneur de Péronne, à Péronne.

Monsieur de Humières, pour ce que j'ay esté adverti qu'il y a aulcuns faulx passaiges sur ceste rivière de Somme, par lesquels sont passées plusieurs marchandises pour frauder le droict du roy, et desquelles aussy les ennemis s'aydent contre nous, j'ay bien voullu, pour obvier à cela, en faire une ordonnance de laquelle je vous envoye presantement la coppye pour la faire publier par tous les lieux de vostre gouvernement ès quels vous semblera bon de le faire comme je vous prie de faire, et en outre tenir la main tant qu'il vous sera possible, à ce que madite ordonnance soit gardée et observée envers le gouvernement le plus estroictement qu'il sera possible, car vous entendez très bien de quelle importance elle est pour le service du roy de ceste frontière ; qui me gardera de vous en dire davantaige, adjoustant seulement en cest endroict mes recommandations de bon cueur à vostre bonne grâce, et priant le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Sainct-Quentin*, le 15e jour de juillet 1555.

Vostre entièrement bon et seur amy,

CHASTILLON (1).

II

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay reçeu votre lettre du jour d'huy, par laquelle j'ay veu la diligence que vous faictes d'entendre des nouvelles de l'ennemy, etc., etc. *De Sainct-Quentin,* ce 16e jour de juillet 1555.

Vostre entièrement bon et seur amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 65.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 68.

III

Au même.

Monsieur de Humières, le roy m'escript qu'il a encores ordonné de nouveau mille francs pour les ouvrages de votre place, s'asseurant que vous les mesnagerez fort bien, etc., etc. — 18 de juillet 1555.

Vostre entièrement bon et seur amy,

CHASTILLON (1).

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu votre lettre par ce porteur avecques le double de celle de Messieurs de Bacquincourt et C.... et V...., lequel je trouve avoir bien faict d'estre allé (vers) Monsieur le connestable pour savoir comme il aura à se gouverner..... Quant à la double que vous avez dud. cappitaine Valles, j'escripts présentement à luy et au cappitaine Sardaillon, en responce d'une lettre que j'ay receue d'eulx, et leur mande que je pourvoiray que l'ennemy n'exécute aucune entreprise au lieu où ils sont, d'autant que j'envoiray incontinent renfort de gens de cheval et de pied de ce costé, tant à vostre place come à Corbye, comme j'ay intention de faire, car demain Monsieur le maréchal de Saint-André sera icy, ainsi qu'il m'a escript, et sur ce me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prieray le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Guyse, ce* 20 *de juillet* 1555.

Monsieur de Humières, pour . . . . que les ennemys nous veuillent estonner de nouvelles qu'ils font sonner à leur advantaige, il (s'en suit qu'il est bon) de les payer en mesme monnaye, et à ceste cause pouvez bien prendre le bruict que le marquis Albert fait veoir vingt-cinq enseignes de gens de pied et deux mil pistoliers.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 33.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 37.

V

Au même.

Monsieur de Humières, je vous envoye l'extrait d'une ordonnance du roy de la teneur que vous verrez, laquelle il m'a mandé faire publier par mon gouvernement, que partant je vous prie de vouloir faire tant en vostre place que aultres lieux qui en dépendent, èsquels vous semblera bon que telle publication soyt faite et que ce soit ung jour de marché, affin de faire tant plus connoistre la différence qu'il y a du traictement que le roy faict à ses subjects à celluy que l'Empereur faict aux siens, en quoi m'asseurant que ferez ainsy que congnoissez estre tegnu pour les (ordres) de Sa Majesté, et mesmement à connoître quelque homme de bien et suffisant pour satisfaire au contenu de ladite ordonnance. Je ne vous feray plus longue lettre que pour me recommander de bon cueur à vostre bonne grâce, en priant le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Guyse*, ce 20 juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

VI

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay advisé, pour renforcer la garnison de vostre place, y envoyer les compagnies de chevaulx-légiers de. . . . . , lesquelles partant vous recevrez et ordonnerez de les faire loger pour estre là et y avoir leur garnison jusques à ce que j'en aye aultrement ordonné, me recommandant à tant de bon cueur à vostre bonne grâce, en priant le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Vervins*, le 22 juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

VII

Au même.

Monsieur de Humières, le S[r] . . . . ., présent porteur, vous fera en-

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 69.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 70.

tendre la résolution qu'il rapporte sur l'affaire . . . . . ., et ce que je lui en ay communiqué, qui me gardera de vous en escripre aultre chose, sinon que je seroys bien d'advis que, quand le sieur de Marle viendra au mont Saint-Quentin, vous allassiez jusques-là pour entendre le languaige qu'il tiendra, et y asseoir quelque jugement de ce qu'il vous semblera que l'on en pourra espérer pour en advertir Monsieur le connestable. A ce tant me recommandant de bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet*, ce 23 juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

VIII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu aujourd'huy les deux lettres que m'avez escriptes, l'une du 25 de ce moys, et l'aultre du jour d'hyer, et ay veu par la première la diligence que vous avez faite pour avoir l'homme duquel je vous avois escript, dont je vous remercie de très bon cueur, comme aussi fais-je de m'avoir escript les nouvelles que vostre trompette retourna de Cambray vous en rapporter; mais quant au bruict de paix qui court entre les ennemys, vous voyez bien quels en sont les effets. Au regard du refus que ceulx . . . . ont fait de faire délibvrer les admunitions que j'avais ordonnées pour . . . . . . m'ayant escript que la guarde de leurs munitions en demande une ordonnance, je la vous envoye affin qu'il délibvre lad. munition pour . . . . . . Vous me mandez, au reste, par vostre aultre lettre, que le chevaulcheur D...., qui tient la porte de Péronne, vous a fait entendre qu'il est contraint d'apporter les pacquets de là jusques ici, ce que toutefois il n'est besoin qu'il face, mais seulement qu'il les porte à Saint-Quentin. Par delà il m'en est envoyé ordinairement qui sont portez seurement et diligemment. Et sur ce me recommandant de très bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye Dieu qu'il vous doinct ce que désirez. *Au Montcornet*, ce 27 juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 72.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 73.

IX

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay veu les deux lettres que m'avez escriptes, toutes deux du 27 de ce moys; il fault que je vous dye que je les ay; et puis avec quel grand contentement je veoy des nouvelles si amples de vos conseils, et seray bien aise, au reste, que vous soyez à Péronne, alors que le sieur de Marle pourra arriver de delà pour le faict et négossiation des prisonniers français et impériaulx (1), car tant plus les choses seront aydées et favorisées de personnes de qualité, et tant mieulx s'en debvront-elles porter. — J'ay une autre

(1) Ces lignes attestent la vive sollicitude de *G. de Coligny* pour la mise en liberté des prisonniers de guerre français, au nombre desquels se trouvait son frère d'Andelot, qui, selon l'expression originale de Brantôme (liv. des *Couronnels françois*, § 3) « avoit espousé tousjours pour prison le chasteau de Milan, despuis « qu'il fut pris à Parme. » Quatre mois après la date de ces même lignes, c'est-à-dire le 26 novembre 1555, le roi donna pouvoir à G. de Coligny (V. Du Bouchet, *ouvr. cit.*, p. 473) de traiter de la rançon des prisonniers de guerre détenus de part et d'autre. Un traité ayant pour objet la détermination des conditions précises de cette rançon fut conclu, en l'abbaye de Vaucelles, le 19 décembre 1555 (*ibid.*, p. 474, 475) entre l'amiral *de Coligny* et *de Laubespine*, d'une part, et le comte *de Lalain* et *S. Renard*, d'autre part. Les quatre mêmes plénipotentiaires conclurent, le 5 février suivant, une trêve à Vaucelles (Voy. De Thou, *Hist. univ.*, t. II, p. 404, 405). = Il est intéressant de consulter, sur divers détails relatifs aux négociations soit de la rançon des prisonniers, soit de la trêve, les documents suivants, insérés dans le tome 4 *des Papiers d'Etat du cardinal de Grandvelle* (Paris, 1843, in-4°), savoir : 1° Lettre de Simon Renard à Philippe II, du 7 décembre 1555 (p. 513, 514); — 2° Lettre du comte de Lalain et de Simon Renard à Philippe II, du 18 décembre 1555 (p. 515 à 518); — 3° Lettre de Simon Renard au comte de Lalain, du 24 décembre 1555 (p. 518, 519); — 4° Déclaration de Charles-Quint et de Philippe II, du 27 décembre 1555 (p. 520, 521, 522); — 5° Lettre du comte de Lalain et de S. Renard à Philippe II, du 1er janvier 1555 (1556 n. s.) (p. 522 à 531); — 6° Lettre des mêmes au même, du 8 janvier 1555 (1556 n. s.) (p. 531); — 7° Lettre des mêmes au même, du 11 janvier 1555 (1556 n. s.) (p. 532); — 8° Lettre des mêmes au même, du 15 janvier 1555 (1556 n. s.) (p. 533); — 9° Lettre de Philippe II à ses plénipotentiaires, du 2 février 1555 (1556 n. s.) (p. 534, 535); — 10° Lettre du comte de Lalain et de S. Renard à Philippe II, du 5 février 1555 (1556 n. s.) (p. 535 à 543). = Le 14 mars 1556, le roi de France donna pouvoir à l'amiral *de Coligny* et à *Laubespine* (Du Bouchet, *ouvr. cit.*, p. 482) de se rendre près de Charles-Quint et de Philippe II, « pour voir jurer à ces deux souverains la trêve de Vaucelles. » La relation du voyage des deux plénipotentiaires français à Bruxelles (*ibid.*, p. 483 et suiv. — Voir aussi Bibl. imp., coll. *Dupuy*, Mss., vol. 86, fos 21 à 30) nous a été conservée. On y voit *de Laubespine* s'effacer, en quelque sorte, devant son éminent collègue, et Charles-Quint adresser à *G. de Coligny* personnellement ces paroles : « Monsieur l'amiral, le roy monsieur mon bon frère me rend un très « aparent tesmoignage de sa vraye et parfaite amytié, me faisant cet honneur de « m'escrire *et d'avoir choisi un si digne ministre que vous*, qui este le bien venu « pour estre le porteur de la lettre. » = Le comte *de Lalaing* fut chargé par son souverain de remplir près du roi de France une mission semblable à celle dont Coligny était venu s'acquitter à Bruxelles (V. Fr. de Rabutin, *ouvr. cit.*, liv. VIII, et Brantôme, *Vies des Capitaines étrangers : l'Empereur Charles-Quint*; il y raconte un entretien qu'eut ce monarque avec G. de Coligny).

chose à vous dire, Monsieur de Humières, c'est que le roy veult faire faire ung fort à Bray-sur-Somme, et vouldroit bien ledit sieur que les environs contribuassent à une partie des frais, et espérant qu'ils y sçauront faire, et que l'on leur proposast le bien et seureté que ce leur sera d'estre fortiffiez en cest endroict d'une bonne place que le roy entend munir et deffendre comme chose d'importance et bien nécessaire pour eulx. Je vous prie vous y (employer) en ce que vous pourrez pour le (service) dudit sieur, à quoy, Monsieur de Humières, vous pourrez luy aider et secourir. J'escrips à Monsieur de Chaulnes de s'employer de son costé à ce que dessus. Il fauldra faire ung roolle de ceulx qui accorderont et offriront de fournir à ladite despense et des sommes que chacun d'eulx voudra donner, et de cela faire ung calcul pour veoir à combien il reviendra; ce dont je vous prieray m'advertir de votre part, affin de le faire entendre au roy. Je ne sçache autre chose qui me donne occasion ny subject d'allonger ceste lettre, sy ce n'est mes recommandations de bien bon cueur à vostre bonne grâce, et priant Dieu, Monsieur de Humières, qu'il vous ayt en sa saincte garde. *De Montcornet*, ce pénultième jour de juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et bien seur amy,

CHASTILLON (1).

X

Au même.

Monsieur de Humières, ce mot de lettre sera pour vous advertir que sur ce que j'ay fait entendre au roy et à Monsieur le connestable pour ordonner des deniers à la continuation des ouvraiges des places de mon gouvernement, mondit sieur le connestable m'a fait entendre qu'il avoit esté ordonné mil libvres à employer aux ouvraiges de votre place pour ce prochain moys d'aoust, ce que je vous ay bien voullu faire enttendre affin que vous pourvoyez à continuer vos atteliers, et aussy que vous regardiez à compasser si bien vostre despense que vous fairez avec ladite somme jusques à la fin dudit moys pour ce qu'il ne sera ordonné rien davantaige pour ledit moys, et ce, tout en me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce,

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 74.

je prieray le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet*, ce dernier de juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et parfaict amy,

CHASTILLON (1).

XI

Au même.

Monsieur de Humières, pour ce que j'ay advisé pour le renfort de votre garnison et deffense de la frontière des environs de vostre place vous envoyer la compaignye de Monsieur le comte de Haran, laquelle partant, je vous prye reguarder et faire recepvoir et loger le plus commodément que faire se pourra, tant pour les hommes que leurs montures, et affin que ladite place ne soit trop chargée de gens de cheval, j'ay aussy advisé d'en faire partir celle du sieur de V..... pour aller au Castelet, comme je luy mande par la lettre que je vous envoye avec la présente, pour ce que aussy j'ay mandé au cappitaine Bernard qu'il aille loger à Bohain et à B....., départant ainsy nos forces sur la frontière pour plus grande seureté et deffence d'icelle. Et sur ce, me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet*, ce dernier de juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et parfait amy,

CHASTILLON (2).

XII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu votre lettre du dernier du passé par laquelle ce m'a esté plaisir d'entendre que le sieur de Marle venoit au mont Sainct-Quentin. Dieu veuille que devant qu'il en parte il s'y puisse faire quelque chose de bon, m'estant bien du tard d'entendre comment le sieur de..... et luy seront demeurez ensemble de l'affaire pour laquelle ils sont envoyez. Au reste, Monsieur de Humières, pour ce que j'ay esté adverty que les ennemys viennent encores tous les jours veoir bien advant, et que cela me fait penser que les gens de cheval que j'ay départiz le long de la frontière ne

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 25.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 76.

vont guères à la guerre, je vous prye m'advertir comment ceulx que je vous ay envoyez en font le debvoir et en quel nombre ils se trouvent dedans vostre place, et à tant me recommandant de très bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye Dieu qu'il vous doinct ce que désirez. *Au Montcornet* ce 1er jour d'aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

XIII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu vostre lettre du 3 de ce moys et par ycelle ay esté bien ayse d'entendre en premier lieu que le sieur de Marle soyt venu au mont Sainct-Quentin pour traicter avec le sieur de Valmot touchant l'affaire que vous sçavez, et trouve très bon le languaige dont vous en avez usé, espérant que de ceste négotiation il pourroit suyvre quelque bon effect, veu les propos que m'asseurez que ledit sieur de Marle vous a teneuz. Vous m'avez donné une aultre bonne nouvelle par votre lettre de l'exploict que les gens de vostre garnison que vous avez envoyez à la guerre, ont faict à la rencontre de..... hommes de pied de la garnison de Cambray, ce qui guardera les ennemys cy-après de faire des courses sy advant comme ils ont faict. J'ay aussy entendu par vostre dite lettre le peu de moyen qu'il y a de tirer quelque contribution des villaiges d'alentour de Bray pour y faire ung fort parce que la plupart ont esté bruslez et depuis grandement travaillés par les gens de guerre quy y sont passés à plusieurs foys, à l'occasion de quoy vous semble qu'il seroit meilleur de s'adresser pour ceste contribution aux aultres villaiges quy sont plus au dedans du pays, ce que je trouve bon, et partant..... envoyez gens par tous les villaiges de vostre gouvernement et provostez de Montdidier et..... pour entendre d'eulx quelle contribution ilz vouldront faire, et trouve que vous avez bien faict d'avoir soulaigé ceulx qui avoient esté contraincts d'aller besongner audit Bray, vous ayant mandé qu'ilz n'y aillent plus pour leur donner tant plus d'occasions de contribuer pour faire le fort susdit. Quant à ce que m'escripvez pour le cappitaine Saint-Roman pour luy faire

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 77.

avoir une compaignye d'arquebusiers, je vous advyse, Monsieur de Humières, que le roy n'en a ordonné estre faictes que trois, lesquelles sont desjà baillées. Sans cela je luy eusse voullontiers gratiffié dont le congnoissant personnaige quy y sçauroit bien faire son debvoir. Au reste, j'ay leu par vostre lettre la cause pour laquelle vous aviez différé de faire entrer la chevallerie que je vous avois envoyée en vostre place. Et sur ce, me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet, le 6 jour d'aoust* 1555.

Je vous advise que le roy ne veult plus que les souldatz prennent aucunes pièces de bois, quant ils sont à la guarde des portes, sur aucune charette quy y passe chargée de bois, synon depuis la Saint-Remy jusques à Pasques, etc., etc.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

XIV

Au même.

Monsieur de Humières, j'avois délibéré d'envoyer Monsieur de Bullon, présent porteur, avecques sa compaignie, au Castellet, mais nous estant (besoin de) renfort d'arrière-ban, j'ay pensé de le renvoyer à Péronne, car je ne veulx qu'il parte pour aller plus avant, et de cela vous ay-je voulu advertir..... Me recommandant au reste de bien bon cueur à vostre bonne grâce, je supplie le Créateur, etc. *De Montcornet*, ce 7 d'aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

XV

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu deux de vos lettres, toutes deux du huistiesme, estant bien d'advis que vous renvoyez les prisonniers que vous avez dans leur quartier, puisque l'on n'en peult faire autre chose, et quant tout est dict la guarde n'en vault rien. J'ay veu.....

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 79.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 128, f° 81.

le bon ménaige que vous espérez faire de (ce qui) vous a esté baillé pour vos ouvraiges, lesquelz j'espère veoir dedans six ou sept jours que je passeray par Péronne. Et au regard de ce que dictes la compaignye du conte d'Haran ne pouvoir loger audit Péronne à l'occasion de celle du sieur de Bullon, je vous advise que j'entends que ceste compaignye dudit sieur de Bullon voyse incontinent à Bray-sur-Somme où je l'ay ordonné par un escript, une lettre à ceste fin, laquelle je vous prye luy faire bailler. Cependant, Monsieur de Humières, je me recommanderay de bien bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant nostre Seigneur vous avoir en sa saincte et digne garde. *De Montcornet*, ce 11e *jour d'aoust* 1555.

Monsieur de Humières, je vous advyse que j'envoye la cavallerie L.... à Doullens.

Vostre entièrement bon allié et seur amy.

CHASTILLON (1).

XVI

Au même.

Monsieur de Humières, pour ce que par le département que j'ay fait des cornettes des arrières-bancs j'ay advysé de mettre à Bray celle de Chartres alant soubz la charge du cappitaine Lysle pour d'aultant renforcer la garnison de ce lieu-là, je vous en ay bien voulu advertir par ce mot de lettre affin que vous mettiez ordre pour leur faire avoir logis selon que vous verrez qu'on leur pourra bailler plus commode et plus à propos, comme je vous prie de faire et tenir la main que en ce faisant il n'y ayt aucung désordre. Et sur ce, me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce, je prie le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet*, ce 13e jour d'aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy.

CHASTILLON (2).

XVII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay veu l'advertissement qui vous avoyt

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 82.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 83.

esté envoyé par Monsieur de Chaulnes par lequel vous aviez vu que je luy dresse (une) entreprise de laquelle combien qu'il n'ayt esté rien exécuté, si est ce que c'est très bien faire de se mettre en tel devoir pour ce qui touche le service du roy. J'espère estre dimanche prochain à Péronne où je seray bien ayse d'ouyr les observations que me voulez faire de quelques entreprises que l'on vous met en avant. Cependant, je vous advise que je veulx mener la gendarmerie quy est en votre place avecques moy à l'aultre bout de la frontière et vous bailler........ cornettes d'arrière-banc, etc., etc. Je me recommande de bien bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant nostre Seigneur vous avoir en sa saincte garde. De...... ce 15e jour d'aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

XVIII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu par ce porteur la lettre que vous m'avez escripte, et quant à ce que me mandez que faites pour retirer la compaignye du comte d'Avray à Péronne, et que lui avez baillé tout le logis...., je vous advise que..... à la place de lad. compagnye je vous enverray trois cornettes d'arrière-ban. Sur ce, Monsieur de Humières, je prye Dieu qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. De...... ce 16 aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

XIX

Au même.

Monsieur de Humières, le roy ma escript qu'il veut donner une traicte nouvelle de vins, et pour ce qu'il veult sçavoir les lieux où l'on a accoustumé de les livrer et distribuer aux ennemys, je vous prie me mander de vostre part où c'est que lesdits ennemys reçoivent ceulx qui passent par votre place et d'y faire diligence. Me recom-

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 84.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 85.

mandant de bon cueur à vostre bonne grâce, etc., etc. *D'Amyens*, ce 21e jour d'aoust 1555.

Monsieur de Humières, je m'en vays demain coucher à Doullens et le lendemain, qui sera vendredy, je me mettray en campagne et..... pour exécuter vostre entreprise, vous vous mettrez samedi ou dimanche aux champs.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

(*Suite.*)

LA RÉFORME EN BÉARN.

DEUX LETTRES INÉDITES DU MINISTRE RAYMOND MERLIN A CALVIN

JUILLET ET DÉCEMBRE 1563.

(Orig. Autogr. Bibl. de Genève, vol. 112.)

La mort d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre (17 nov. 1562), laissait Jeanne d'Albret libre d'entreprendre l'œuvre de la réformation dans ses Etats héréditaires. Calvin lui avait rappelé ce devoir dans une lettre du 20 janvier 1563, en lui envoyant le ministre Raymond Merlin, ancien aumônier de Coligny, pour l'assister : « Je ne dis pas, Madame, que tout se puisse faire en un jour. Dieu vous a donné prudence pour juger de la procédure que vous aurez à tenir... Et pource que le papier ne peut tout comprendre, j'ay remis la plus grande part au porteur, lequel je vous ay choisi pour le plus suffisant que j'eusse en main, selon que j'espère bien que vous le trouverez tel par expérience. Seulement je diray ce mot, Madame, que vostre plus aisé sera de commencer aux lieux qui seront les plus difficiles pour estre les plus apparens, et si vous en avez gaigné un, il tirera après soy plus longue queue. » (*Lettres Françaises*, t. II, p. 492, 493.) Quoique préparée de longue main par l'influence de Marguerite de Navarre, par les prédications des ministres David, Henri de Barran et Bois-Normand, surtout par une mission de Th. de Bèze, la Réforme offrait de grandes difficultés dans un pays déchiré par les factions, et exposé sur ses frontières aux redoutables attaques de Montluc et de Philippe II. Jeanne d'Albret ne les surmonta que peu à peu, en s'appuyant sur l'autorité du synode et des états généraux du Béarn. Elle abolit le culte des images, interdit les processions publiques, supprima les couvents, et transforma les églises en temples réformés. Les biens ecclésiastiques furent réunis au domaine de la

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 86.

couronne, leurs revenus consacrés au soulagement des pauvres et à l'éducation de la jeunesse. Des missionnaires béarnais et basques prêchèrent partout l'Evangile dans la langue du pays. Mais leur nombre était insuffisant. Par les soins de Calvin, la compagnie de Genève qui avait déjà donné Merlin à Jeanne d'Albret, lui envoya douze ministres, et s'associa ainsi plus activement à l'œuvre qui, commencée en 1563, s'acheva en 1571 par les célèbres *Ordonnances*, monument du génie et de la piété de la reine de Navarre.

A Monsieur d'Espeville à Villefranche.

Monsieur et très honoré père, je vous ay escript du 15e de ce moys, par le mesme messagier qui portoit les lettres de la Royne de Navarre, qu'elle adressoit à vous, à Monsieur de Besze et à Messieurs, par lesquels elle requiert que je luy sois octroyé jusques à ce que le pays soit réformé. Il est vray que je n'ay pas veu les lettres, mais elle le m'a ainsy récité. Ce messagier-là estoit par elle envoyé à M. le comte de Beauvais (1), et croy que de là elles vous seront fidèlement envoyées. Quant à moy, je désireroy estre vers vous pour faire ma charge, car oultre le plaisir que j'espère y recevoir tant avec vous autres comme avec ma famille, je reçois icy tant de fascheries que ma santé en est intéressée, tellement que j'ay eu quelque petite fiebvre, laquelle, Dieu mercy, n'a pas esté de longue durée. Ces fascheries-là ne me sont pas causées du côté de la Royne, car je puis asseurer que j'ay en admiration sa constance, laquelle je vous prie de confermer de plus en plus par vos lettres. Mais c'est de ce que je voy ceux qui font profession de l'Evangile, y donner plus d'empeschement que les adversaires mesmes. Ceux qui ont le plus de puissance en ce pays après la Royne, et sans lesquels il est difficile de faire quelque chose de bon, sont ceux qui retardent plus la réformation. On nous propose de merveilleux dangers, maintenant de la sédition de ceux du pays, tantost de l'Espagnol, puis de Montluc, et mesmes de France; on fait courir des bruicts que les aperts de guerre sont tous dressés pour nous courir sus, si on remue rien en la religion. On monstre le peu de moyens qu'on a de se défendre, et plust à Dieu que le dernier ne fust pas vray. En quelques lieux nous en sentons déjà les menaces, et crains qu'elles ne soyent solicitées par

(1) Odet de Coligny, cardinal de Châtillon et évêque de Beauvais, qui s'était publiquement déclaré pour la Réforme.

ceux qui s'y devroient opposer. Je suis contraint de m'opposer à tout cela, et de discourir sur les affaires des guerres, des princes et des moyens d'y résister. Vous direz que j'en parle comme un clerc des armes; je le confesse; mais souvent je rencontre mieux que ceux qui se glorifient de s'y congnoistre beaucoup. Cependant la constance de la Royne surmonte tout cela, et ne faut qu'on pense qu'elle soit beaucoup solagée des siens, car il y en a bien peu qui ne s'opposent à son saint vouloir; les autres se conforment à sa volonté, mais sans y donner aide; quant à moy je ne suis guières plus solagé de mes compagnons, excepté de souhaits, de possible de prières, et souvent, par imprudence, ils aggravent le fardeau, duquel peu s'en faut qne je ne soye accablé. Voylà qui jusques à présent a empesché la réformation.

Je scay que celuy qui alla à vous pour avoir des ministres, vous récita des autres nouvelles, selon que luy-mesme le nous a confessé. Mais c'estoit partie pour ce qu'il espéroit trouver la chose ainsi réformée à son retour, partie afin qu'il obtînt plus de ministres. Mais afin que je rende compte de ce que j'ay fait par deçà, et que je puisse estre censuré en ce que je mériteray, je vous feray brief et fidèle récit de tout ce que j'ay faict icy, et des empeschemens que j'ay eus, et ay encores maintenant.

Estant arrivé icy, d'autant que le bruict estoit partout ce pays que la Royne attendoit seulement la venue de celuy qu'on estoit allé querir dans Genève pour réformer son pays, je luy donnoy conseil d'envoyer soudain partout le pays des commissaires qui missent par inventaire les reliques et les documens des Eglises, à ce que rien ne se perdist. Je ne le luy peux jamais persuader, qui a esté cause qu'on en a esgaré plusieurs, lesquels on ne sçauroit maintenant sçavoir ni recouvrer. Incontinent après, je solicitay la Royne et les ministres de s'assembler en un Synode pour aviser quelle devroit estre la réformation en ce pays, afin qu'estant par un Synode ratifiée, elle ait authorité. Et pource que je n'ignorois pas que la plus grande partie s'en reposeroit sur ce que je leur en dirois, je couchay par escrit une réformation de laquelle je prins l'exemplaire sur l'Eglise de Genève, autant qu'il me fut possible, afin qu'il y eust conformité ès Eglises. Je la divisay en quatre poincts : le premier est des ministres, où je montrois comment et par quel ordre ils devoyent estre esleus et déposés, quelle discipline il y doit avoir entre eux, et quel

ordre on doit tenir ès colloques et ès Synodes. Le second est des diacres, où je monstrois comment ils doyvent estre éleus et déposés, quelle est leur charge, et là-dessus je traitois des biens ecclésiastiques, à quoy ils doyvent estre appliqués, et par qui ils doivent estre maniés. En cecy, je confesse n'avoir pas suivy ce qui se fait à Genève, d'autant que le magistrat les a tellement saisis, qu'il ne fait pas grande différence entre ce bien-là et le sien. Mais il ne faut jà craindre qu'on n'en revienne bien là, et possible pis, quelque instance que je sache faire au contraire. Le troisième est des anciens et surveillans, où je traite comme aux autres de leur élection et déposition, et quelle est leur charge, et là-dessus je traicte des Consistoires, quel ordre on y doit observer, quelles sont les causes, les procédures et les punitions ecclésiastiques. Le dernier est des escholes et du collége, lequel la Royne désire d'instituer (?) en ce pays. En ce poinct, je m'en remects du tout au collége de Genève, excepté qu'il faut qu'on entretienne icy des escholiers aux dépends de l'Eglise. En cela je montre quelle discipline on y pourra garder. Cest escrit icy fut leu et approuvé en nostre synode, et n'y changea-on rien, excepté qu'on ordonna que les excommuniés seroyent proclamés au prèsche tous les premiers dimanches du moys. Quant à moy, je me contentoye de ce qu'on en observe à Genève. Mais je ne le peus obtenir des autres. Il fut présenté à la royne, signé au nom du Synode, et fut fort bien pris d'elle et de son conseil. Il a depuis servi de clorre la bouche à plusieurs qui rompent les oreilles de Sa Majesté d'une infinité de calomnies, comme si nous nous voulions faire évesques ou papes, et abbatre l'authorité du magistrat, et autres tels propos, ce que j'avois bien préveu auparavant.

Cela fait, la royne fait convoquer ses estats, ce qui a esté depuis longuement délayé. Quant à moy soudain que je l'eus entendu, je jugeay que nous en pourrions recevoir un grand proffit ou dommaige. Parquoy je m'informe diligemment et de la façon qu'on y tenoit et de ceux qui s'y assembloient. Je trouve que trois sortes de personnes y estoient convoquées, les ecclésiastiques, les gentilshommes et les consuls, lesquels on appelle jurats, desquels l'office est perpétuel. Quant aux ecclésiastiques, ils n'y viennent pas tous, ains seulement les deux évesques de ce pays, les abbés et quelques autres bénéficiers. Quant aux gentilshommes et jurats, ils y viennent tous. Je trouve, m'estant informé, que la dixiesme partie des nobles

n'estoit pas à l'Evangile, ny la cinquiesme partie des jurats, et vous laisse à penser quelle espérance on pouvoit avoir des ecclésiastiques. Parquoy, à bon droict, je commence de douter que l'issue des estats nous seroit grandement pernicieuse, si on n'usoit de quelque bonne practique. Cela fut cause qu'après avoir longuement discouru en mon entendement, je taschay de persuader à la royne, ce qui me sembloit estre nécessaire de faire, avant qu'assembler ses estats. Premièrement, quant aux ecclésiastiques, quelle taschast de les gaigner, leur promettant qu'elle les laisseroit jouir des revenus de leurs bénéfices, et qu'elle leur feroit des autres biens, moyennant qu'ils s'accordassent à la réformation de la religion. Je luy remonstre qu'il seroit aysé de le persuader à aucun d'entre eux qui sont entendeurs, et que les desjoignant d'avec les autres, leur authorité seroit du tout affaiblie singulièrement, si ceux quelle auroit gagnés, déclairoyent ouvertement leur consentement à la réformation. Quant aux gentilshommes, il eust esté bien difficile de les practiquer tous, mais il estoit aisé de gagner les principaux ou par lettres ou par gratieux propos, les envoyant quérir, et ceux qui se fussent monstrés les plus fascheux, quelle difficulté y auroit-il de leur donner des commissions en ce tems-là hors du pays, ou les envoyant à M. le prince de Béarn, ou ès autres pays de la royne? Et au pis aller, estant entre eux divisés, ils n'eussent peu faire grand dommaige, comme je le remonstre à la royne pour luy persuader de le faire. Quant aux jurats, j'entendois qu'il y en avoit quelques-uns morts, en l'office desquels j'estois d'advis qu'on pourveust de fidèles, et quant aux autres qu'elle envoyast quelques-uns qui les gaignassent, ou qui les menaçassent de leur faire rendre conte de leur charge, et de quelques petits deniers qu'ils manient, sachant qu'il y en avoit bien peu qui se fussent si bien conduits qui ne craignissent de rendre conte. Je taschay de persuader cela à la royne, mais ce fut pour néant, non pas qu'elle n'approuvast mon conseil, mais c'est pource qu'en cest affaire, il y auroit trop de peine, et qu'elle a esté peu exercée en affaires, ayant toujours esté ou sous un père qui les conduisoit, ou sous un mary qui les négligeoit, qui est la seule chose que je requiers en elle.

Voyant cela, je tasche de persuader à quelques siens familiers serviteurs de le luy conseiller, mais ce fut en vain, d'autant qu'un chacun craignoit de se mesler de cest affaire, et la plus grande partie en estoit ennemye. De luy persuader de ne les tenir point, il estoit

impossible, d'autant qu'ils estoyent desjà assignés, et que c'est le seul moyen pour avoir argent de ce pays. Je fus donc contraint d'en attendre l'issue, n'en espérant pas davantage que ce que j'en ay veu, et craignant encore pis. Depuis ce temps icy jusques à ce que les estats fussent assemblés, plusieurs sepmaines se passèrent, durant lesquelles je donnay ordre que la royne envoyast vers vous pour avoir des ministres, car on me disoit qu'il seroit impossible d'abbatre la papaulté, sans planter en sa place la vraye religion, ce qui ne se pouvoit faire sans ministres. Et croy bien que ceux qui mettoyent cecy en la teste de la royne, n'espéroyent pas que nous en peussions trouver suffisamment. Voilà pourquoy je vous priay si affectueusement de nous en donner un bon nombre, combien que vous ayez pensé que j'en demandoys plus que nous n'en avions de besoing, afin que par ce moyen j'en obtinsse d'avantage, comme la lettre que M. de Besze a escrite au nom de vous tous le dict ouvertement. Je confesse que je craingnois bien de n'en obtenir pas tant, ni mesme autant que vous en avez de vostre grâce envoyé. Mais nous eussions eu besoing d'en avoir plus que je n'en demandois, qui fut cause que je priay le porteur d'y faire son devoir, encores que je ne requérois pas de luy qu'il vous fust importun. Et mesmes craignant que vous ne nous en envoyassiez pas beaucoup, et que, par ce moyen, je n'eusse de quoy respondre à ceux qui disoyent qu'on ne devoit pas exterminer la papaulté, sans y planter la vraye religion, je me fis décréter une commission pour visiter les Eglises et autres lieux de ce pays, afin que je misse ordre en quelques choses qu'on pouvoit lors réformer, et cependant que j'exhortasse ceux à qui Dieu auroit fait des grâces de servir à l'Eglise, qu'ils se décidassent à y servir. Et mon voyage ne fut pas du tout inutile. Pour le moins, je le fis valoir de sorte qu'on ne me mit plus la disette de ministres en avant pour retarder la réformation; mais on m'assailloit d'un autre costé, à savoir qu'il ne falloit rien faire que premièrement on n'en eust l'advis de M. le prince et de M. l'admiral; ce qui ne se faisoit que pour retarder la réformation. Quelques nouvelles de M. le prince vindrent qui furent cause qu'on n'insista guères là-dessus. Mais quand à M. l'admiral, il en a falu encore response, laquelle, Dieu mercy, fait pour nous entièrement.

Depuis, j'entendis que les prestres et les gentilshommes, et autres parens et amis des prestres, estoyent tous prests de se bander

et esmouvoir sédition, si on leur ostoit leurs bénéfices. D'autre costé, le peuple n'eust pas baillé un denier pour entretenir les ministres, et la royne n'en avoit pas le moyen, veu mesme qu'estant chargée de debtes, elle dépend plus qu'elle ne reçoit. Je sçay bien que plusieurs diront qu'il falloit contraindre les prestres à quitter ou tous ou une partie de leurs bénéfices. Mais s'ils eussent esté icy, et qu'ils eussent bien considéré le danger, ils eussent parlé autrement, veu mesmement que les testes de ce pays ne se domptent pas aisément. Je vous puis assurer que ce poinct m'a autant exercé que pas un de tous les autres, car je me trouvay en extrémité, sans pouvoir avoir conseil d'aucun qui me résolust là-dessus. J'estois nouvellement arrivé en ce pays, tellement que je ne pouvois pas avoir congnoissance des moyens pour trouver argent. Finallement, je prins résolution qu'il faloit entretenir les charges du ministère des charges que les prestres supportent pour faire leurs offices, et que les bénéficiers se devoyent bien contenter s'ils avoyent autant de revenu que s'ils arrentoyent leurs bénéfices. Bref, je délibéray de faire un voyage par ce pays pour m'informer des revenus et des charges des bénéfices de Béarn, et de toutes leurs conditions, pour puis après aviser là-dessus aux moyens d'entretenir les ministres. Quand je l'entreprins, plusieurs mesmes des ministres s'en mocquoyent, et autres pensoyent que je gasterois tout, et vouloyent qu'on ostast aux prestres leurs bénéfices, quelque danger qui en peust survenir. Les testes de ce pays sont si chaudes et si opiniastres qu'il est bien difficile de leur arracher une fantasie de la teste, et souvent ne considèrent pas beaucoup aux dangers, auxquels néantmoins ils ne sont pas toujours bien constans. Cependant, je persistay en ma délibération contre l'advis de presque tous, et Dieu mercy, j'ay trouvé de telles charges que les prestres sont contraincts de supporter qu'elles montent à plus de ving mille livres tous les ans. Davantage il y a beaucoup de choses qui se dépensent en commun, sans que pas un particulier en aye proffit, qui montent beaucoup. Et après il y a plusieurs prestres qui aimeront mieux quicter leurs bénéfices pour demeurer en ce pays pour faire profession de la religion, desquels on pourra prendre les bénéfices. Il seroit long d'escrire tous les advertissemens que j'en ay eus. En somme j'ay trouvé qu'on en pourra bien retirer plus de trente mille livres toutes les années, et cependant ceux qui possèdent les bénéfices mourront, et leurs béné-

fices ne seront plus baillés à des autres, et par ainsy le revenu croistra tous les jours. Je couchay tout cela par les menus par escrit, et le présentay à la royne qui le trouva fort bon, et tous ceux de son conseil, tellement qu'elle a arresté de le suyvre. Les prestres ayant cecy entendu, en sont fort aises, et tous leurs parens, de sorte que je ne suis pas tenu d'eux de leurs plus grands ennemis. Ceux qui n'avoyent pas auparavant trouvé bon mon entreprise, maintenant la louent singulièrement, voyans que plusieurs sont appaisés qui estoyent prests d'esmouvoir sédition.

Il y avoit encore une autre grande difficulté; c'est que quasi tous les gentilshommes ont droict de patronat pour conférer les bénéfices, et singulièrement les cures. Ils estimoyent que cela leur devoit estre rendu, ou qu'ils devoient élire et présenter les ministres. Je ne pouvois trouver bon ny l'un ni l'autre, car si on le leur eust rendu, les restes des revenus ecclésiastiques eussent esté fort petits, et cela n'eust pas esté raisonnable de leur bailler l'élection ou présentation des ministres. Je n'y voyois que brigues et confusion. Enfin je donnay conseil à la royne de faire estimer par gens non suspects la quantième partie du bénéfice pourroit estre rendue aux seigneurs patrons, qui valût autant que leur droict de patronat, et que ceste partie-là leur fust rendue, quand les bénéfices vacqueroyent, et le reste fust appliqué à l'Eglise. Ce conseil a esté approuvé, et a clos la bouche à ceux qui murmuroyent, prèts à faire des troubles. Je crains bien que si cela n'eust esté ainsy fait, que vous auriez maintenant de ces cartiers icy des piteuses nouvelles des troubles et séditions qui y eussent esté esmeues, desquelles nous ne sommes pas encore asseurés. Or cependant qu'on différoit d'assembler les estats, nous suppliâmes la royne qu'en iceux elle notifiast les disputes, et que nous estions prests de maintenir nostre doctrine par la Parole de Dieu contre tous contredisans, et la suppliâmes que pour cest effect elle invitast tous les Papistes à disputer contre nous; et mesmes nous luy présentasmes la confession de foy des Eglises de France pour servir de propositions. Mais les estats nous furent si contraires, qu'il n'y eust ordre de disputer ny mesme d'en parler. Car ce que j'avois craint d'iceux nous advint. Car tant s'en faut que la royne leur osast proposer l'affaire de la réformation, sachant que plus des trois parts y eussent esté contraires, que mesme ils s'y opposèrent, sans qu'elle leur en parlast, et prindrent occasion sur une

défence qu'elle avoit faicte à ma requeste, de ne pourmener leur Dieu de paste le jour de sa feste, et passèrent plus outre, demandans que Sa Majesté les entretinst en la religion de leurs ancestres, selon la promesse que les princes de ce pays en font.

Le moyen d'enfraindre leur authorité, fut que nous persuadasmes à quelque peu du nombre de ceux qui estoyent de la religion de se séparer des autres, et faire à part une requeste toute contraire à l'autre. Cela bailla plus d'occasion et plus d'authorité à ce que la royne d'une grande constance leur dit quelle réformeroyt la religion en son pays, quiconque s'y opposast, dont plusieurs, voire des grands, s'en allèrent fort mal contens, et singulièrement quelques-uns qu'elle rabroua plus rudement que je n'eusse désiré, tellement que vous pouvez voir que nous ne sommes pas hors de danger de sédition. Alors tous trouvoyent bon mon premier advis, mais c'estoit trop tard, et plusieurs de ceux qui ne s'y estoient voulu employer se glorifioyent qu'ils avoyent esté d'un mesme advis que moy, et qu'ils avoyent fait tout devoir qu'il fust exécuté. Si on l'eust suivy, il y auroit apparence que la réformation eust esté faite en ce pays par l'authorité des estats; maintenant il faut qu'elle se fasse de seule puissance absolue de la royne, voyre avec danger.

Celuy qui alla vers vous pour avoir des ministres, pensoyt que les estats nous favoriseroyent, qui a esté la cause qu'il a dit plus de bien de ce pays qu'il n'y en a. Cependant que les estats se tenoyent, je m'accostoys de tous ceux que je pouvoys pour entendre quelque chose. On me proposoit de merveilleuses difficultés, si on réformoit ce pays, les uns d'une façon, les autres d'une autre. Je respondois à tous, selon que je jugeois estre expédient, mais par ce moyen je sceus quelles difficultés on proposoit ou pourroit-on proposer a la royne. J'en fis un receuil, avec les moyens pour y obvier, lequel je présentay à la royne, dont elle s'est depuis servie, et mesme elle estoit preste de quicter vingt et sept mille livres pour récompenser les pertes des marchans qui trafficquent de ce pays en Hespagne, n'eust esté que je m'informay des marchans fidèles de ce pays, lesquels monstrèrent ouvertement, partie que les pertes des marchans estoyent faussement controuvées, partie les remèdes pour y obvier. Je croy bien que vous vous esmerveillerez qu'elle aye si peu de subjects et serviteurs fidèles pour la garder de ceste perte. Mais il y a bien pis, que ces difficultés estoyent controuvées par ses serviteurs

propres, desquels la lascheté d'aucuns a esté cause qu'elle a perdu d'un autre costé douze mille livres. Par là il est aisé de voir en quelle difficulté elle est pour mettre en exécution sa volonté touchant la réformation. Et de fait elle ne sçait à qui en faire les commandemens, car les uns en sont ennemis ouverts, les autres craignent de s'en mesler, et les autres n'ont pas la prudence pour le faire, qui est cause que cest affaire est si longuement retardé.

Depuis le département des estats, il a falu mettre en des ministères ceux que vous nous aviez envoyés, et a falu pourvoir à avoir argent pour les entretenir, où nous avons eu et avons une merveilleuse difficulté. Mais je n'ay jamais cessé de soliciter pour faire abbatre l'idolâtrie, ce qui a esté différé tant pour ce qu'il n'y a point d'excitation, que pour les grandes difficultés que mettent en avant ceux qui taschent d'empescher cest affaire. Car tantost ils proposent le danger des séditions, puis celuy de l'Espagnol qu'ils disent estre desjà tout prest, et en font autant de Montluc, et ne nous asseurent guère plus du costé de France. Brief c'est merveille que ceste princesse puisse persister constamment en son sainct vouloir.

Ce dimanche dernier passé, la royne aïant entendu qu'en sa ville de L'Esca (1) on faisoit la cène, se délibéra d'y aller. Elle envoya un jour ou deux devant qu'on ostast les idoles du temple, ce qui fut faict, non sans difficulté. Elle ne pensoit pas faire lors davantage. Mais je la suppliay, y estant, qu'elle assemblast les prestres et les consuls, et qu'elle leur défendist de dire ou ouyr la messe, et qu'on ne célébrast plus aucunes superstitions papales en toute la ville, ce qu'elle fit. Mais depuis ils ne se sont point gardés d'en chanter, et de faire comme auparavant, jusques à ce qu'elle a non-seulement redoublé, mais triplé le commandement. Cependant nous sommes advertis qu'ils brassent quelque chose mauvaise en cachette, laquelle nous sommes ayses de descouvrir. Cela est cause d'un grand retardement, tellement que je crains qu'elle n'en puisse pas faire autant à Pau ce dimanche prochain, selon qu'elle l'avoit délibéré. Mais le présent porteur m'a dit qu'il ne partiroit pas avant dimanche, duquel vous pourrez sçavoir ce qui en aura esté faict.

Il advint à L'Esca un faict qui donna aux Papistes cause de murmure et fut pour esprouver les fidèles, car sur l'heure mesme que

(1) Lescar, petite ville épiscopale à deux lieues de Pau.

la royne faisoit défence aux consuls et prestres de la messe et des superstitions papales, la gresle tomba assez grande. Il est vray que c'est une chose assez commune en ce pays; mais le diable ne laissa pas d'en faire son proffit. Je confesse que ce commencement d'exécution se faict sans délibérer comment on se doit préparer et tenir prest à tout événement, et pour réprimer les rebelles. Quant à moy je ne sçay que faire là-dessus. Car si je conseille à la royne d'en délibérer premièrement, mesmement avec son conseil, c'est comme si je luy conseillois de ne faire rien. Car j'ay expérimenté qu'on ne peut obtenir cela d'elle de faire une délibération avec telle... qu'il est requis, et ay aussy expérimenté que tout son conseil, ne luy bailleroit sinon empeschemens pour retarder ou empescher cest affaire. Parquoy comme d'un costé je ne luy seray pas autheur de faire une chose à la volée, aussi je ne peux laisser passer les occasions de parachever ceste œuvre. Je croy que Dieu se veut glorifier en rejettant toute prudence et toute puissance humaine.

Voylà les principales choses qui ont esté faictes par moy en ce pays icy, desquelles je suis prest d'estre admonesté, et d'estre adverti pour l'advenir. Cependant je pense que ceste réformation ne sera pas sitost faicte comme l'on pense, car les choses se font avec grande longueur. Il n'est pas seulement question d'abbatre l'idolâtrie, ains aussy de mettre tel ordre ès Eglises qu'on le puisse puis après suyvre, et ne faut que de cela on s'en fie aux ministres de pardeçà, c'est qu'une grande partie est fort mal exercée ès affaires ecclésiastiques, outre ce qu'il faudroit dresser le collége. Je vois bien que la royne, ses serviteurs et ceux de ce pays, ont plus de respect à moy que je ne mérite, et en ont bien peu autour des autres ministres, de sorte que je crains qu'on ne fera pas beaucoup, si je m'en vais laissant les choses imparfaictes. Et mesmement je ne m'asseure pas de faire ce que je désire, encores que je soye icy. Quoy que ce soit, je ne m'asseure pas que cest affaire puisse estre achevé devant la fin de cest hyver, voire encore qu'il ne survienne point de nouveaux empeschemens, lesquels je crain bien fort. Parquoy vous aviserez à la demande que la royne de Navarre vous fait par les lettres qu'elle vous a desjà escrites ces jours passés, et possible qu'elle vous fait par les lettres que le présent porteur vous porte, comme le présent porteur m'a dit que la royne lui avoit baillé des lettres à vous et à M. de Bèze, combien que de cestes-cy elle ne m'en aye rien dit.

Quant à moy je suis prest de faire tout ce que vous me commanderez, et vous prie ne regarder point à mon utilité, mais seulement à celle de l'Eglise. Si vous avisez que ma présence soit icy nécessaire, et que vous ne vous puissiez passer de moy, ou de quelque autre en ma place durant le tems que je seray icy nécessaire, je vous prie ne me respecter aucunement, ains y en mettre un autre, et je vous promets que je me retireray vers vous, après avoir icy fait pour me conduyre selon vostre conseil.

J'en laisse un affaire à réciter duquel je me suis meslé, qui n'est pas proprement de la charge pour laquelle je suis icy envoyé. Voyant que la maison de la royne est comme une confusion pour n'avoir point de conducteur, à cause qu'elle ne peut prendre la peine d'aviser à ses affaires, et qu'elle n'a homme auquel elle s'en puisse fier, voyant aussy que les affaires de la République et de l'Eglise demeuroyent sans estre faicts pour la mesme raison, je pensay qu'il seroit bon qu'elle eust quelque personnage sur lequel elle se peut reposer de tous ses affaires, et par la prudence duquel ils fussent bien réglés, et duquel la grandeur fust honorable à ceste maison, et fermast la porte à l'evie de ceux qui sont les plus grands en ceste maison. Ayant cela considéré, je pensay que M. le comte de Béarnais seroit fort propre à cela, et conjecturay que la charge ne luy seroit pas pour quelque tems desplaisante, veu que par ce moyen il pourroit estre asseuré en ce tems tant dangereux. Par quoy je luy en ay escrit pour sçavoir sa volonté, après toutefois avoir senty de la royne quel en estoit son vouloir, combien que je ne luy fasse pas semblant qu'elle en sache rien, et j'en attends sa responce. Si en cecy j'ay failly, l'affection que j'ay de faire service à la royne en a esté cause.

Quant aux dix mille francs que sçavez, je les poursuis tant que je puis, mais la royne en eust désiré plus grand tesmoignage, non pas se doutant de vous, ny de M. de Besze qui luy en a escrit, mais pour en pouvoir quelque jour faire foy à M. son fils (1). Si vous pouviez faire que M. le vidame et ceux qui le sçavent en pussent ren-

(1) Il s'agissait du remboursement d'une somme prêtée en 1560 au roi de Navarre par les seigneurs de Genève, à l'instigation de Calvin. Dix mille francs avaient été fournis sur un ordre du roi, à Malligny, vidame de Chartres : « Quand c'est venu à payer, je ne sçavois de quel costé me tourner, car jamais je n'ay esté un homme de finances, et je vous puis assurer, Madame, que de si peu que j'avois qui estoit quasi rien, je m'estois épuisé jusques à la monnoye dont il me falloit acheter ma provision chaque jour. » (Calvin à la royne de Navarre, 1er juin 1563. *Lettres Françaises*, t. II, p. 521.)

dre le tesmoignage le plus authentique qu'on pourroit, cela serviroit de beaucoup. Mais le plus grand mal que j'y voye, c'est qu'on n'a pas un denier, de sorte que je vous puis asseurer que si je ne me fusse avisé de prendre de l'argent dans Romans (1) plus que je n'avois fait dans Genève, je n'aurois pas une maille. Parquoy il ne faut pas attendre argent présentement. J'ay pensé un moyen lequel, si vous le trouvez bon, je tascheray de suivre, voire après que par lettres vous m'en aurez adverti, car avant cela je n'y attenteray rien. Le moyen est tel, j'espère, que d'icy à quelques années, les revenus des biens ecclésiastiques de ce païs pourront bien payer cela, et d'avantage. Les deniers ici ont esté employés pour l'Eglise et advancement de l'Evangile. Parquoy, je pense qu'il ne sera pas mal aisé de persuader à la royne et à l'Eglise d'en assigner le payement là-dessus, et en avoir certification par escrit, par le moyen de laquelle vous le puissiez demander quand il y auroit argent. Si cela vous semble bon, ou que vous ayez meilleur moyen, je vous prie m'en advertir, et j'en feray ce que vous commanderez. Quant à l'argent que M. Hyperios print pour nostre voyage, la royne a commandé à un thrésorier de le payer. Mais je ne trouve personne qui le veuille porter, car les chemins sont si dangereux que personne ne s'en veut charger.

Quant aux nouvelles de par-deçà, Montluc fait fortifier Lectoure, ville de la royne de Navarre, et elle ne l'en peut empescher, tant vont les affaires mal de ce costé-là. Parquoy M. Raymond pourra entendre ce qu'elle peut touchant le château duquel il m'a escrit, joinct qu'il y faut faire de la despence et qu'on n'a point d'argent. Elle a si peu de crédit que quand elle a donné lettres à des ministres pour prescher en ses terres, selon l'article de la paix, qui le permet aux hauts justiciers, elle a esté condamnée à Bourdeaux, comme ayant contrevenu à la paix, à cause qu'en icelle il y a eu leurs maisons. Montluc (?) a cuydé faire prendre et pendre certains capitaines qui avoient esté au service de M. le Prince, parquoy on peut conjecturer combien la paix est en ces cartiers mal asseurée, et ne doubte pas que quand je partiray d'icy qu'il ne me tende des embusches, veu que mon département ne peut estre caché, et nous sommes environnés d'espions. Car il est trop fasché de la réformation qu'on dresse icy, mais j'espère que Dieu me gardera...

(1) Ville natale du ministre Merlin.

Monsieur et très honoré frère, et vous, Messieurs et frères, après vous avoir présenté mes très humbles recommandations, je prieray Dieu vous conserver et conduire par son sainct Esprit. De Pau, le 23 de juillet 1563.

Par Celuy qui est prest à vous obeyr,

JEHAN REYMOND MERLIN.

Je vous prie faire présenter mes très humbles recommandations à mes très honorés et très magnifiques seigneurs.

A M. Calvin, à Genève.

Salut par notre Seigneur Jésus-Christ.

Monsieur et très honoré père, il y a trois mois ou environ que je ne vous ay pu escrire ce qui estoit advenu icy, à savoir depuis que partit d'icy un qui estoit ministre à Nérac, natif de Lorraine, duquel j'ay oublié le nom, auquel je priay qu'il vous racontast ce qui avoit esté faict icy en un Synode, le mois de septembre dernier passé, et croy qu'il a parlé à vous. Il est vrai, que je vous ay bien escrit depuis, mais parce que je n'estois pas asseuré que les lettres vous fussent rendues, je n'osois escrire des nouvelles de par deçà; et vous asseure que j'ay faict tout ce qui m'estoit possible pour trouver messagiers, mesmes que je n'eusse pas escrit par ceux-ci si amplement, si j'eusse peu avoir autre moyen de vous escrire, d'autant que ce sont marchans qui ne vont que jusques à Lyon.

Pour ce que je voyois qu'il n'y avoit ordre d'obtenir de la royne de Navare, ou plus tost de ceux qui empeschent l'œuvre de Dieu, que l'idolâtrie fust du tout abolie de ce pays, qu'il n'y eust pour le moins quelque longueur de temps, laquelle ceux qui ne veulent pas que Dieu seul soit glorifié cherchoyent pour cependant faire refroidir le zèle de la royne, puisqu'ils n'en pouvoyent obtenir davantage (ce que je prévoyois, craignois et prédisois constamment), je fus contrainct de persuader aux ministres de tenir un Synode au mois de septembre, où les ministres que vous nous aviez envoyés et autres fissent colloques, un chacun selon sa portée. Et cependant je dressay quelques autres articles, lesquels je pensois estre nécessaire d'estre observés en ce pays, cependant qu'il y avoit deux religions. Car les

premières prenoyent pour fondement que toute la papauté en fust exterminée. Cela fut faict, et depuis on a commencé d'exercer plus estroictement qu'auparavant la discipline ecclésiastique, d'autant qu'il avoit esté impossible d'y mettre bon ordre auparavant, dont la faute pour la plus grande partie en doit estre baillée à l'imprudence, je ne sçay si je dois dire ignorance, ou quelque chose de pis de beaucoup de ministres. Et pour ce que je voyois une infinité de désordes ès causes matrimoniales, à cause qu'elles sont traitées par les officiaux qui en jugent selon leurs canons et les fidèles ne se vouloyent pas comparoistre devant eux, voyant aussi qu'on faict en ce pays des mariages les plus cornus du monde, dont s'en suit une infinité de procès, je suppliay la royne d'y donner ordre, et pour ce faire qu'elle commandast à quelques-uns des conseillers de son parlement d'y mettre la main, et de me communiquer ce qu'ils en auroyent fait. Mais combien qu'elle leur en aye fait le commandement, et qu'ils facent profession de l'Evangile, néantmoins ils n'y ont jamais voulu mettre la main, craignans, comme je pense, que s'il y avoit quelque changement, ils ne fussent persécutés plus asprement. Par quoy j'ay esté contrainct d'y mettre la main, et ay suivi les ordonnances de Genève, et partie de ce que j'en ay veu là practiquer, excepté en quelque petite formalité de procéder, à cause que ce pays a une différente république à celle de Genève. Je crains que cela ne puisse pas estre émologué, à cause, en partie, des conseillers papistes, en partie aussi à cause que plusieurs des autres ne trouvent rien de bon, sinon ce qui procède d'eux, tellement que craignant cela, je n'y voulois pas mettre la main, et avois supplié Sa Majesté d'y employer une partie de ceux qui puis après l'émologueroyent.

Au commencement que je délibérois de faire faire ces lois-là, j'espérois que ce seroit le bout de ma charge en ce pays, si j'avois visité quelques Eglises qui en avoient plus besoin ou desquelles les ministres sont plus mal façonnés, et puis je délibérois de m'en retourner. Ceste mienne délibération a esté augmentée longtemps, jusques à quelque chose qui en est survenue. Combien que la royne ait toujours un fort grand zèle, néantmoins ce que je craignois est advenu, et je crains pis. Car ceste ardeur de laquelle elle brusloit pour abolir la papauté est refroidie par la practique de quelques-uns. Depuis qu'on nous apportast des nouvelles que les Espagnols es-

toient sur les frontières prests à se ruer sur ce pays, combien que par le moyen de quelques espions que j'y envoyay on trouvast la chose fausse, néantmoins cela l'avoit tellement épouvantée que depuis elle n'a esté si bien asseurée, et m'a esté impossible de la remettre sus. Il est vray que j'eusse faict quelque chose, si ceux qui avoient faict semer ces bruits, n'eussent poursuivy à leur entreprise, à savoir en faisant semer des bruits, tantost que le roy de France se vouloit saisir de ce pays, tantost que c'estoit le roy d'Espagne, et qu'il y avoit des intelligences, et avoit gens tous prests; tantost que Montluc avoit gens tous prests pour nous courir sus, tantost que c'étoit M. de Damville. Car combien qu'on a cognu cela estre faux, si en a elle esté comme toute étourdie de peur, laquelle n'a pas esté amoindrie quand l'ajournement que le pape lui faict (1) a esté icy apporté, quelque semblant qu'elle face du contraire. Mais quand elle a eu délibéré d'aller à la cour, et qu'à la solicitation de MM. de Chatillon, elle en a prins résolution, elle a esté encore plus difficile à estre persuadée d'abbatre du tout la papauté, d'autant, comme je pense, qu'elle veut pouvoir dire à la royne qu'elle n'a pas abbatu la papauté pour ne contraindre les papistes en leur religion, à cause qu'elle l'a priée par plusieurs lettres de ne l'abbatre pas. Et ceux qui sont autour d'elle, qui désirent par sa faveur estre avancés en la cour de France, craignent d'estre reculés, s'ils ne l'empeschent à exécuter sa sainte entreprise, et ceux-là ont plus de crédit et efficace, pour ce que je ne suis plus guère appelé en conseil de tels affaires, comme j'estois par cy-devant, sinon qu'il y aye quelque chose de laquelle ils ne se puissent dépestrer. Car pour ce qu'ils sçavent quelle est mon intention, ils ne se soucient plus de m'appeler en ce enquoy ils ne veulent pas suivre mon advis. Ils m'estiment trop violent à abbatre la papauté, et cependant ils sont contraincts d'avouer que sans moy ils eussent beaucoup plus de troubles qu'ils n'ont eu. Car les Eglises me respectent tellement que quelque naturel bouillant que ceux de ce pays ayent,

(1) Par un monitoire du 29 septembre 1563, Jeanne fut citée à comparaître à Rome pour se justifier du crime d'hérésie, sous peine de se voir dépouillée de son royaume et de ses biens livrés au premier occupant. Il semble qu'elle n'eût attendu que ce moment pour redoubler d'énergie, en entrant ouvertement en lutte contre la papauté. Aussi habile que résolue, elle sut intéresser à sa cause Charles IX lui-même, et les souverains de l'Europe menacés dans l'indépendance de leur couronne. Voir : Mlle de Vauvillers, *Histoire de Jeanne d'Albret*, t. II, p. 1-17; t. III, p. 221-262. Le monitoire fut annulé.

néantmoins ils ajoutent beaucoup de foy et donnent grande authorité à mon dire, et quant à moi je m'oppose autant que je puis aux troubles, et suis fort rude censeur contre ceux de l'Eglise qui les causent. J'ay plus de difficultés à manier plusieurs ministres, que je n'ay en tout le reste, lesquels je désirerois avoir tant de prudence que je me puisse conduire par eux, plus tost qu'eux par moy. Je crains bien que quand je seray parti de ce pays, on ne congnoisse par expérience combien ma présence a proffité pour empescher les troubles, et que la trop grande aspreté (laquelle par civilité ils appellent zèle) ne soit trouvée au prix des autres fort grande douceur.

Toutes ces choses augmentent mon désir de m'en retourner. Car je confesse que telles fascheries me faisoyent tous les jours perdre courage. Mais en faisant cette délibération, je prens un conseil duquel je prins l'occasion sur la venue de M. de Briquemaut en ce pays. Il avoit charge de M. l'amiral de soliciter la reyne de Navarre d'avancer l'Evangile avec l'abolition de la papauté. Je l'entendant (car M. l'amiral et M. le cardinal de Chastillon, m'en avoyent escrit, et M. de Briquemaut mesme me communiquoit familièrement tout) le solicite de faire son devoir en cest endroit, ce qu'il fit non moins volontairement que fidèlement. Il me redisoit les objections qu'on luy faisoit, et entr'autres que le peuple se soucioit si peu de l'Evangile que pas un de ses subjects ne luy faisoyent requeste pour l'advancement d'iceluy. Je luy dis que si elle vouloit, je lui en ferois faire requeste à toutes les Eglises, mais sa response fut maigre en cest endroict. Cependant je fais par-dessous terre soliciter les Eglises de faire des requestes signées des magistrats qui estoyent de l'Eglise a ce que la Papauté fust abolie, et encores les Eglises en font tous les jours. Et quant à moy je ne faillois pas à soliciter et la reine et ses conseillers, avec protestations que si l'Evangile n'estoit avancé en ce pays qu'il ne tenoit pas à moy, et ne cachois pas que je le déclarerois quand il seroit de besoin. Vous en attendez l'issue. Les unes ont obtenu quelques temples repurgés des idoles, les autres ont obtenu que toute l'idolâtrie et papauté en fust abolie, en sorte qu'il reste bien peu de villes en ce pays qui ayent la papauté où elle ne soit pour la plupart abolie, voires mesmes les principales bourgades et beaucoup de villages ont esté repurgés de la papauté, et cela a esté faict avec telle diversité que les plus grandes Eglises ont souvent

obtenu le moins, et les moindres le plus, tellement que ces beaux conseillers se rendent ridicules à tout le monde, et si ne me sçauroyent faire plus grand honneur, d'autant qu'on sait que je ne m'en mesle plus, comme je confesse que je ne le cache pas. Cecy m'avoit fait concevoir quelque petite espérance, parce qu'il est impossible de racouster cela, sans abattre toute la papauté, mais elle m'a mis une difficulté à savoir qu'elle ne pensoit pas que vous ny M. de Besze, ny l'Eglise de Genève fust de mon avis pour abbatre toute la papauté en ce pays, veu les conditions des personnes d'iceluy. Car quant aux autres ministres de ce pays, elle pense qu'ils sont tous gaingnés par moy. Elle dit que ce peuple est non-seulement rude, mais adversaire de l'Evangile, et que si on leur oste toute la papauté, on les laissera sans religion encor qu'on leur face prescher l'Evangile, à cause qu'ils ne le voudront pas escouter ny recevoir.

Il est vrai qu'il y a une grande rudesse, et qu'en beaucoup de lieux peu le reçoyvent. Combien que je le puis comparer à ceux du pays de Savoie vos circonvoisins, en ce faict néantmoins il y a deux différences. L'une qu'ils sont les plus obéissans qu'il est possible, l'autre qu'ils ne sont pas tant ennemys de l'Evangile, et qu'il y a plusieurs cartiers où il prospère fort bien. Vous pouvez aisément voir qu'il ne m'est pas difficile de repousser tout cela, et je luy remonstre les moyens les plus doux pour y procéder qu'il est possible. Je ne vous réciterai pas au long cela, d'autant que je serois trop long, et il ne vous est pas mal aysé de le sçavoir, voire beaucoup d'autres qui me sont incognus. Or elle vous en veut escrire pour en sçavoir vostre avis, et combien que si elle escrit, je vous en pourray aussy escrire, néantmoins je n'oseroy escrire chose quelle ne voie. Parquoy je vous prie vous en tenir à ce que je vous en écris maintenant touchant mon avis, et vous supplie luy en escrire le plustost que pourrez, et à moy aussi, car je désire suivre ce qui vous en semblera, et cependant je ne laisseray de tascher de mon pouvoir à faire abbatre toute papauté, pour establir l'entier service de la religion. Elle doit faire tenir ses estats d'icy a peu de jours : Je crains que nous y ayons des empeschemens pour la religion, veu le peu de soin qu'on en a, et j'ay expérimenté l'autre fois combien peu mes advertissemens ont profité. Cependant j'aurai l'œil au bois pour faire ce qui sera en moy, et espère que Dieu me délaissera point.

L'occasion de les faire tenir, c'est seulement pour aucun argent pour aller à la cour, en laquelle elle est en sa pensée et désir. Dieu vueille que ce soit à son salut. Si elle s'en va et que je ne sois pas grandement utile en ce pays, je délibère de l'accompagner jusques à la cour pour mon affaire duquel M. le chancelier a donné quelque espérance à ceux qui lui en ont parlé pour moy, mais je vois bien qu'il ne se fera rien en mon absence, car la royne de Navarre en a donné souvent commission à ses soliciteurs qui n'en font rien, et croy qu'ils désirent que je leur envoie quelque présent, dont je n'ay pas le moyen. Car depuis que je suis icy, je n'ai pas receu une seule maille. Toutefois si vous m'escrivez que je face autrement, je le feray, quelque nécessité qui puisse advenir à moy et à ma famille. J'ay oublié de vous dire que je pense qu'elle désire savoir vostre avis, non pas tant pour ce qu'elle l'ignore, comme pour avoir délay, jusques à ce qu'elle soit à la cour, où excuses ne luy manqueront pas...

Je vous supplie me pardonner si cette lettre est mal escrite, car j'ai esté contrainct de l'escrire de nuit en grande haste, combien que je ne veuille pour cela excuser mon ignorance.

A tant, Monsieur et très honoré père, ferai fin après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, et à celle de mes honorés et magnifiques seigneurs, et à celle de nos très chers frères et compagnons, et prie Dieu vous conserver tous et conduire par son sainct Esprit. De Pau, ce 25 décembre 1563.

Vostre très humble frère et serviteur,

JÉHAN REYMOND MERLIN.

DEUX LETTRES INÉDITES DE MADAME DU PLESSIS-MORNAY.

1600-1603.

C'est par le *Bulletin* (ci-dessus p. 199) que j'apprends la mort du colonel Henri Tronchin. Dans une double visite faite à Bessinges, en octobre 1863 et en novembre 1864, nous avions reçu de ce digne coreligionnaire l'accueil le plus affable, et il nous avait ouvert, avec la plus grande bienveillance, les trésors de son cabinet de manuscrits. Nos lecteurs se rappellent peut-être que nous leur avons fait part du fruit de nos premières

recherches en ce qui concerne les œuvres inédites de d'Aubigné (XII, 465), et notamment des poésies du *Printemps*, que nous avons l'espoir de pouvoir publier dans un temps assez rapproché.

Parmi les quelques extraits que nous avons faits au mois de novembre dernier, se trouvent deux petites lettres de Madame Du Plessis-Mornay à Théodore de Bèze : lettres qui présentent ainsi un double intérêt. Nous les publierons ici aujourd'hui en mémoire de l'homme excellent à qui nous en devons la communication. Nous l'entendons encore nous dire, avec sa cordialité ordinaire, lorsque nous prenions congé de lui : « A l'an prochain. J'aurai bien du plaisir à vous revoir... si j'y suis encore! » Sa santé affaiblie lui faisait présager un terme assez prochain à son pèlerinage terrestre, et il en parlait avec une remarquable douceur, nous dirions presque avec un enjouement naturel qui nous avait impressionné. Nous ne le reverrons donc plus ici-bas, mais nous conserverons de ces moments passés sous son toit hospitalier, un reconnaissant et pieux souvenir.

CHARLES READ.

I.

A M. Théodore de Bèze, à Genève.

Monsieur, M. de Chalonge m'ayant adressé le moyen d'escrire vers vos quartiers, j'ai esté bien ayse pour avoir moyen de vous faire ce mot et vous dire que Monsieur du Plessis et moy recevons à beaucoup d'heur, quand nous entendons que vous estes en bonne santé, et que Dieu nous faict la grâce de vous continuer vos jours, pour servir à son Eglise. M. du Plessis et moy sommes icy depuis quatre moys pour plusieurs affaires domestiques, n'ayant eu le loisir, M. du Plessis, de s'y employer pour les occupations publiques auxquelles il estoit empesché. Et maintenant que le roy est paisible, et que Dieu nous a donné une paix et dedans et dehors le royaume, M. du Plessis a prins ce loisir, n'ayant autre intention (si quelque autre occasion ne luy faict changer), sinon de s'employer de tout son pouvoir au restablissement de toutes nos Eglises qui sont assez descousues. M. de Savoie est icy. Il veut tantôt rendre le marquisat, tantôt la Bresse. Mais vos députés vous en écrivent. Au millieu des affaires du monde, Dieu se montrera toujours protecteur de son Eglise. Monsieur, faites-nous ce bien de nous mander de vos nouvelles et de vous asseurer tousjours de l'amitié de M. du

Plessis et de moy, qui prie Dieu, Monsieur, vous donner en santé longue et heureuse vie.

De Paris, ce XI febvrier 1600.

Vostre bien humble amie à vous obéir,
CHARLOTE ARBALESTE.

P. S. — (Autographe.) Monsieur de Chalonge vous escrira ce qui s'est pu faire pour les trois centz vingt centz (*sic*) qui sont deulz à ma sœur de Féquières. J'espère toutes fois qu'ils sont bien asseurez. Je suis marrie qu'on (ne) les peut plustôt recevoir.

II.

A M. Théodore de Bèze, à Genève.

Monsieur, après avoir loué Dieu tous ensemble de la délivrance qu'il a faicte à vostre ville (1), et conséquemment à toutes celles de la chrestienté, M. du Plessis, s'est résolu de vous envoyer nostre fils (2), afin que, s'il se présente aucune occasion où il puisse rendre service, nous ayons ce contentement que ce soit pour un si bon subject, où nous estimerons tousjours nostre vie, et bien... (*plusieurs mots omis*). nous avons bien employé... En tous cas, j'estime à beaucoup d'heur qu'il ayt cest honneur et faveur de s'offrir à vous, de recevoir vos bons enseignemens, et puis vostre bénédiction, laquelle le fera prospérer tous les jours de sa vie. Pour le faict de ma sœur de Feuquières, dont il vous a plu m'escrire souvent, c'est à mon grand regret que nous ne la pouvons mieux secourir ; mais le temps où nous sommes est si dur, qu'il est comme incroyable à ceux qui ne le voyent. M. le Goux, passant par icy et allant à Paris, nous a promis qu'il satisferoit cette partie à M. de Challonge, et puis qu'il vous plaist prendre la peine pour ma sœur, un mot de vous qu'il vous plairoit en escrire à M. le Goux et nous adresser, avanceroit beaucoup cest affaire. Car jusqu'à cest heur le dit sieur le Goux, trésorier de Navarre, a eu peu de moyen, d'autant que tout le domaine de la maison de Navarre estoit saisi. Maintenant il semble que les affaires s'esclaircissent, et le subject de vostre

(1) Allusion à l'*Escalade* (28 décembre 1602).

(2) Le marquis de Bauve, tué en 1606, au siége de Gueldre, à peine âgé de 26 ans. Sa mère ne put lui survivre. Voir *Bull.*, t. II, p. 663 et suiv.

lettre nous ayderoit à poursuivre cest affaire plus commodément. Monsieur, nous saluons bien humblement vos bonnes grâces, et vous supplions de nous honorer tousjours de vostre amitié et vous souvenir de nous en vos sainctes prières. Je supplie Dieu, Monsieur, de vous continuer encore longs jours à son Eglise.

De Saumur, ce 13e janvier 1603.

Monsieur, le peu de santé que j'ai me contraint d'emprunter une main pour escrire. Je n'en suis pas moins affectionnée de prier Dieu pour vostre prospérité et de ce qui vous appartient, et de vous recommander vostre bien humble alliée à vostre service.

CHARLOTE ARBALESTE.

FRAGMENT DU JOURNAL D'UN RÉFUGIÉ DAUPHINOIS A VEVEY.

1686.

Le fragment qui suit est extrait d'un manuscrit appartenant à M. Monnet, ancien notaire à Vevey, et domicilié à Pampigny, canton de Vaud. C'est le narré à la fois naïf et touchant d'une de ces innombrables émigrations qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes. Par un de ces raffinements qui caractérisent le despotisme religieux, il était à la fois interdit aux protestants de célébrer leur culte, et de sortir d'un pays où leur culte était impitoyablement proscrit. La patrie n'était plus qu'un cachot pour les dissidents. Des gardes échelonnés sur toutes les frontières arrêtaient les fugitifs, et les bagnes de Marseille, de Toulon, voyaient arriver par centaines des malheureux dont tout le crime était d'avoir voulu se soustraire à une oppression pire que la mort. Plus heureux que beaucoup de ses frères, l'auteur des pages qu'on va lire parvint à franchir les Alpes avec sa famille; au prix de combien de souffrances, son journal en fait foi.

Il se nommait Jean Giraud « originaire de père en fils de la communauté de la Grave » près de Briançon. Voyant l'orage près d'éclater, il avait fait depuis longtemps des préparatifs de départ, sans cesse déjoués par la vigilance des prêtres et des dragons. Il fallait rester au logis pour voir les excès d'une soldatesque en délire, la maison pillée, les tombes de famille profanées, le corps d'un enfant non baptisé jeté à la voirie. « Oh! quelle misère et désolation de se trouver en des passages si fâcheux que de tomber entre les mains de nos ennemis! J'avoue qu'il n'y a point d'excuse à signer (sans doute une abjuration). C'est un mal sans pareil, car nostre

Seigneur a dit : Quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père qui est aux cieux. Grand Dieu, si tu prends garde aux iniquités, qui subsistera devant toi? »

En dépit des dangers que présentait la fuite à travers un pays fermé de toutes parts, les émigrations se multipliaient chaque jour. A la Grave, dans les hameaux voisins contigus à Saint-Jean de Maurienne « on continuait à se sauver en telle manière que tout à coup, d'un soir à l'autre, on ne trouvait que maisons ouvertes à l'abandon des gardes et des voleurs. » Mais parmi ces exilés volontaires, un petit nombre atteignait une terre libre, Genève qui apparaissait de loin comme un port de salut. Traqués dans les Alpes, la plupart retombaient au pouvoir des dragons, et finissaient leur triste vie dans les prisons ou sur les échafauds, car c'était un crime digne de mort que de vouloir échapper au despotisme du *grand roi*.

Cédons ici la parole à Jean Giraud :

« Le 29e apvril 1686, environ la minuit, il partit de Mizoen, Besses et Clauan, en deux bandes, 240 personnes et 28 mulets chargés de hardes ou petits enfants pour se retirer de France en Suisse. Les curés des dits villages estant surveillants, et voyant quelques jours auparavant de l'extraordinaire, soit pour vente de bestiaux ou meubles à vil prix aux étrangers, et ayant mesme apris qu'il étoit venu huit ou dix personnes de Suisse, pour aider à leurs parens à leur sortie, et n'ayant pas apparance d'arrêter cette grande populace sans exposer les habitans papistes à quelque grand malheur, envoyèrent secrettement à Saint-Jean de Maurienne de les arrêter, et mettre tellement de monde en campagne que le tout fût arrêté, ce qu'il fut fait : l'on sonna le tocsin au dit Saint-Jean de Maurienne où tout fut enveloppé et dans le malheur. Et les ayant gardés avec leurs hardes pendant huit jours, jusqu'à ce qu'ils eussent nouvelles de leur prince de quelle manière il en debvoit agir, ils eurent ordre de livrer le tout en diverses troupes, sur les limitrophes de France, à l'ordre de Monsieur l'intendant de la province de Dauphiné ou à Messieurs du parlement, ce qui fust fait entre Chaperellian et Montmeillan, et tous traduits aux prizons, à Grenoble, les hommes aux cachots, et les femmes en une prizon particulière, et les jeunes enfans, hors ceux de la mamelle, à l'ospital. Qui n'a veu cette séparation des pères et mères avec leurs enfans, ce fust un deuil et cris que les plus endurcis papistes ne pouvoient s'empêcher à jetter des larmes. Les pauvres gens ne croyoient de jamais revoir leurs en-

fans, et les pauvres enfans jamais revoir leurs pères et mères. Il se fit en même temps grandes députations auprès des puissances à Grenoble : quy demandoit sa femme et ses enfans, des femmes leurs maris, et d'autres leurs parens et amis; enfin cela mena un grand bruit. Assurément mesmes les puissances en écrivirent au Roy quy ordonna que tous les hommes fussent envoyés aux galères, et les femmes razées et mises en des lieux particuliers pour le reste de leur vie. Et Messieurs du parlement donnèrent un arrêt au bout d'un mois et demy environ, que les hommes seroient relâchés, les femmes mizes à l'ospital encore pour quelque temps, et à l'esgard des six hommes quy étoient venus hors de France pour les quérir, Paul Coing, Daniel Bouilet de la Grave, et Ogier de Besses, tous trois condamnés aux galères pour leur vie; et Pierre-Bernard Camus, Masson et Etienne Heustachy, tous trois de Besses, seroient pendus et leurs têtes mizes sur des poteaux, avec grandes amandes à ceux quy les auroient.

« Le 26e juin, jour de mescredy, le pauvre Etienne Eutachy, âgé de 23 années, fut défait, et sa tête exposée sur un poteau sur le pavé hors le fauxbourg Trois-Cloître, et les autres deux, condhuits par les archers et le grand prévôt à Mizoen, où le dit Masson fut exécuté et sa tête mize sur un poteau à vingt pas au delà de mon jardin allant en Besses; ledit Masson, âgé de 24 années; et Pierre-Bernard Camus, âgé d'environ 38 années, fut deffait en Besses, où estoit encor sa femme et famille, et sa tête a esté mise sur un poteau en entrant dans le dit vilage, et son corps fut tresné au-dessous du dit village, jetté dans le précipice pour n'avoir pas voulu entendre à la religion romaine. On laissa aussy, sur le pavé à Grenoble, le pauvre Hostachy vingt-quatre heures, qu'on croyoit de le jetter sans l'enterrer, parce qu'il n'avoit voulu rien faire des marques de la religion romaine. Ainsi, au contraire, il fit sa prière tout haut au bas de la potence, le luy ayant été permis. Le bon Dieu consolle les pauvres affligés, et le tout fait à cause de nostre religion; et les pauvres femmes, partie sont mortes à l'ospital, et celles qui se sont retirées chez elles y sont mortes quelque temps après, toutes d'une mesme maladie, ayant mangé d'un mesme pain.

« Le 15e juin environ, Monsieur l'esvesque de Grenoble estant à la Grave en vizite, nous exzorta fort à faire les devoirs de l'Esglise romaine. Nous nous excuzâmes fort, dizant qu'il faloit avoir con-

noissance des choses, et qu'il faloit y être dispozé. Il se rencontre que le mesme jour, Monsieur l'intendant Bouchu passa, qui alloit à Briançois, et avoit passé par Mizoen et Besses, me parla fort brusquement, me disant qu'il entandoit que je fisse mon devoir, et n'estoit que Monsieur de Grenoble luy avoit dit qu'il avoit bonne espérance de moy, qu'il m'auroit desjà mis une compagnie de dragons. Et en mesme temps fit venir le consul de la communauté, et en ma prézance luy dit : « Je vous recommande de veiller sur les actions « de Giraud. S'il esvade, soit meubles ou autres effects, faites-en « votre verbal, et me l'envoyez. » Il est à remarquer que j'étois tout seul d'homme de la religion pour lors aux Hières, et il semble qu'il n'en vouloit qu'à moy. Je lui dis : « Monseigneur, Monsieur le consul « n'aura pas la paine asseurément de faire aucun verbal, d'autant « que je leur ay tout laissé. »

« Le 1er juillet, quatre jours après ces pauvres exécutés à Mizoen et Besses, le sieur Monnet, mon beau-père, ayant été caché chez un de ses amis à cause de quelques créanciers, vindrent avec des prize de corps de la conservation de Lion, et comme il n'aspiroit que sa retrette pour la religion aussy bien que tous les autres, prit une guide quy estoit aussy bien à cheval que luy, et passèrent en Savoye par la montagne de Galebier. Ils firent 14 lieues ce jour-là, et arrivèrent heureuzement à Genève. Monsieur l'intendant Bouchu, de la province de Dauphiné, ayant appris par les hommes quy furent à la Grave se plaindre au dit intendant que l'on leur avoit caché leur débiteur, et possible à dessein de dézerter, cela l'obligea d'escrire une lettre le dit jour aux consuls de la Grave et autres notables, qu'il avoit appris que le dit Monnet ne fezoit pas son debvoir, et que mesme il se cachoit à dessein de dézerter, et qu'ils y tinssent la main, que s'il arrivoit quelque choze de semblable ou de quelques autres, que le jeune pour le vieux s'en repentiroit, et le pauvre pour le riche.

« Le 20 juillet, l'on me vint trouver d'ordre du consul Bouillet avec la dite lettre qu'il falloit trouver le dit Monnet à quelque prix que ce fût, autrement la communauté couroit risque des gens de guerre. Je leur fis réponce : Il m'a dit qu'il alloit en Provence, que deslà il se debvoit randre à la foire de Beauquère pour parler avec toute liberté à ces créanciers a cauze de la franchize de la foire, et leur donner satisfaction; pour preuve de ce, voilà une lettre qu'il avoit

escript avant son despart au sieur Claude Planchet, curé, pour avoir son certificat. Il luy fit réponce qu'il n'en pouvoit donner pour aler hors du diozèce de Mgr l'évesque de Grenoble, mais qu'il pouvoit aler en toute liberté sur le certificat qu'il avoit de l'abbé Lescot, de Grenoble. Mais qu'on pouvoit faire responce à M. l'intendant, et luy envoyer copie de la dite lettre qu'il avoit fait au curé des Hières avant son despart pour la Provence — c'est ce qu'on fit, et M. l'intendant ne retourna plus escrire.

« Le 25 juillet, le dit Planchet, curé des Hières, vint chez moi me faire voir une lettre circullere pour le diosèze de Grenoble qu'il falloit absolument ce confesser et comunier à l'example de Grenoble, capitalle de la province, faute de ce soufrir les dragons, et après m'avoir fort exzorté et ma femme aussy à nous dispozer, je prins la parolle et luy dis : Monsieur, un jour de la semaine prochaine je porteray ma femme et ma sœur à faire ce qu'il faudra, cella est plus que raisonnable, asseurés vous de cella; il s'en alla souper sur ce de bon courage. Je remarquay sa posture et qu'il s'en aloit frottant ses mains de joye. Il entandoit d'une manière et moy de l'autre, aussy bien que ma femme, puisque notre partie estoit liée quatre jours après, et de fait nous fîmes voille.

« Le 29 juillet, Dieu nous envoya une pluie vingt-quatre heures avant nostre despart, quy donna de neige nouvelle au plus haut endroit près d'un grand pied et demy. Environ dix heures du soir, arriva un Savoyard mouillé à merveille, quy me dit que les autres nous attendoient sur le chemin. J'avois aussy un homme du pays aposté pour porter ma Suzon âgée de six années. Nous ne fîmes que faire boire ces personnages et sans grand bruit comme vous pouvez figurer, et pendant ce temps-là je préparay mes deux chevaux, et fis avertir ma sœur, femme du sieur Monnet, avec rendez-vous, et l'autre m'aida à mettre des morceaux de nappes que j'avois coupé aux pieds de mes chevaux, à cette fin qu'ils ne menassent point de bruit en sortant de chez moy sur le pavé, de peur que les voisins n'entendissent. Ma femme en sortant de la chambre mit ma fille sur le dos. C'étoit environ onze heures du soir, au plus fort de la pluie, et quand je jugeai qu'elle pouvoit estre à deux cens pas hors de ma maizon et du village, je fermé bien mes portes, et me remis à la garde du bon Dieu, et ayant joint ma femme, deschaussâmes les deux chevaux et mis ma femme à cheval avec ma fille. Nous ne fûmes pas vis-à-vis

Descloz, qu'elles tombèrent de cheval à la montée, d'autant qu'il ne fezoit point de lune, estant au deffaut (de la montagne). Sur quoy ma femme prit de rechef sur son dos nostre Suzon, et de ce qu'il fezoit noir à la montée, elle s'écarta du chemin, les guides estant assez ocupés à conduire mes chevaux; et par bonheur ma sœur avec son guide ayant passé un autre chemin, firent rencontre d'elle et ma fille. La mère ne pouvoit plus marcher, la fille par le grand mauvais temps qu'il fezoit, ou de frayeur, prit un grand dévoyement de cœur et un..... à mesme temps, que nous croyons qu'elle en mourroit. Je mis la pauvre enfant dans mon brandebourg, et le tout attaché au dos d'un de mes guides où elle n'avoit pas froid, sans quoy il nous la falloit enterrer à la montagne du coing du col où nous passâmes; et à l'esgard de ma sœur, estant à moitié monté de la dite montagne, après avoir passé Martignare, elle perdoit courage, et de mesme les guides pour l'injure du temps, pluie, neige et glace, le jour venant, que les habits estoient gellés sur le cors, les cottes jusqu'à moitié cuisses. Nous beumes estant près du plus haut de la montagne (pour lors estoit grand jour), chacun une demy-tasse d'eau-de-vie, que ma sœur en avoit une bouteille; finalement estant au plus haut d'ycelle, le soleil commençoit à paroître sur les plus haut rochers; pour lors prîmes courage, nous trouvant finalement à la dessente.

« Estant arrivé aux premières maisons de Savoye, quy sont les montagnes *de Lesté* et aient passé le Riou-Blang, les guides demeurèrent d'acord qu'il nous faloit séparer. Ils estoient trois, et nous trois à cheval; qu'un iroit avec ma femme et fille, et l'autre avec ma sœur et sa fille, et l'autre quy avoit un cheval avec moy, et qu'on lesseroit toutes les hardes à Saint-Jean de Morienne, et que nous passerions tous séparément à Genève, et que si par malheur quelqu'un estoit pris (que Dieu ne veuille !) et que les autres le verroient, n'en pas faire semblant, d'autant qu'il est plus facile d'en délivrer une que deux ou trois, et que notre route seroit par Montmeillan, Chambéry, Aix-les-Bains et Rumilly; et que sy l'on trouvoit quelqu'un qui se voulût formalizer, l'on diroit qu'on va aux bains d'Aix conduire ces filles quy sont indispozées, et qu'on ne logeât point soit à la couchée ny à la disnée dans un mesme logis, et de cette manière nous nous séparâmes tous trois à la garde de Dieu.

« Quand à moy je dinay à Saint-Jean de Morienne, ma femme une

lieue au-dessous, et ma sœur Marie une lieue au-dessus de Saint-Jean, au bas de la montagne. Ma femme et moy logeàmes à la Chapelle au-dessous de Saint-Jean, trois lieues, chacun à son logis sans savoir rien l'un de l'autre, et ma sœur à la Chambre, une lieue près de nous. — Le lendemain ma femme se sentant bien montée, part fort matin, et je la vis de loin s'arrêter à un cabaret à deux lieues de Montmeillan, où je fus fort surpris, croyant qu'elle fust encore derrière, et nous, nous allâmes dîner plus bas, et ne la retournai voir qu'au-dessus de Chambéry.

« Approchant le mesme temps, ma pauvre sœur fit mauvaise rencontre de soldats de la citadelle quy la condhuisirent dans le fort, dizant estre une Luzernoise. Nous croyons que tout alloit bien, puisque n'avions ny les uns ny les autres eu mauvaise rencontre, ayant passé partout séparément. Nous allâmes coucher à Aix, chacun à son logis séparément, et le lendemain au soir à Saint-Jullien, chacun à son logis où il ne se manqua de rien que ma femme ne fût arrêtée, et le jeudy premier aoust nous fîmes nostre entrée à Genève, à huit heures du matin par la grâce du Seigneur.

« Revenant à ma sœur, après que nous eûmes disné, nous envoyâmes le guide de ma femme à cheval au-devant de ma dite sœur, pour esviter le lieu de Saint-Jullien, croyant qu'elle ariveroit ce mesme jour à midy, dont le guide s'en alla jusqu'à Saint-Jean de Morienne, doutant que le gouverneur de Montmeillan donnât un certificat à me sœur pour s'en retourner, et le guide (pas plus de teste (*sic*), quoy qu'un homme de cinquante années, et quy paraissoit rézolu) la retourna à Saint-Jean de Morienne où estant arrivés, ont appris que des personnes de la Grave nous avoient poursuivis jusques-là et qu'ils s'en estoient retournés. Et ayant demeuré quelques jours cachée, un soir où debvoit partir pour se mettre en chemin, furent arrêtés au milieu de la rue, et menés devant M. le fiscal auquel elle baille d'argent et ses bagues, et il luy promit que le lendemain au soir il luy bailleroit encor un guide, outre celui qu'elle avoit, et quy la conduiroit dans la cité; et estant arivée à une lieue près Genève, à Saint-Jullien, elle fut arrêtée par M. le juge Mage, environ deux heures après-midy, et après l'avoir arrançonnée de 12 louis d'or, et gardé son mulet qui a esté perdu aussy bien que le reste, ils l'ont conduite environ la minuit au pont d'Arve, et les sentinelles ont mis bas le pont-levis, et l'ont retirée dans le corps de garde jusqu'au

jour qu'elle est entrée à Genève à porte ouvrante. Elle a séjourné en chemin huit jours après nous par les mauvaises adventures qu'elle a eu, et lendemain de son arrivée s'est alitée d'un flux de sang quy l'a gardée douze jours. Après elle s'est blessée d'un enfant de près de trois mois, quy apparament s'estoit détaché en passant le col, la première nuit par les grandes souffrances que nous eûmes de la pluie, neige et grande glace sur le matin. Elle a fait une maladie de neuf semaines à la Teste-d'Or à Genève ; ma Suzon, dès son arrivée à la dite ville, prit la petite vérolle, de quoy elle fust heureuzement deslivrée par la grâce du Seigneur et les grands soins de M. Gramel, le médecin. Il est mort 1,200 enfants de la vérolle à Genève pendant le tems de nostre séjour de cinq semaines.

« Seigneur Jésus, nous te rendons très humbles grâces de tous tes bienfaits. Octroye-nous ce bien que jamais ne les mettions en obly, que vivions en ta crainte pour mourir en ta grâce. Amen.

Fait à Vevay en Suisse, dans le canton de Berne, le 26 janvier mil six cent huitante-sept.

(*Signé*) Jean Giraud.

COMPLAINTE SUR LA MORT DE FRANÇOIS BÉNEZET

PASTEUR DU DÉSERT.

1752.

Un de nos correspondants, M. le pasteur Louis Farelle de Saint-Germain de Colberte, appelait naguère notre attention sur les complaintes des martyrs du désert dont il possède une riche collection formant plus de trois mille vers. Il les caractérisait en ces termes : « Les complaintes du désert sont simples, sans prétention. Le style en est d'ordinaire incorrect et nu ; la rime, presque toujours pauvre, fait quelquefois défaut. Point de recherche dans le choix des expressions; point de rhythme; absence plus ou moins complète de formes poétiques; et pourtant on aime à relire ces morceaux, car c'est la foi de nos pères qui les a dictés. Et puis, en y regardant bien, ils renferment de très belles choses. Sous un extérieur de peu d'apparence, on y voit briller d'un éclat vif et pur le véritable esprit du martyre. »

Une des plus précieuses reliques de cette littérature du désert, presque toujours anonyme, est sans contredit « la complainte sur la prise de

M. Bénezet, » jeune proposant arrêté le 30 janvier 1752 près du Vigan, et transféré à la citadelle de Montpellier d'où il ne sortit le 27 mars que pour expirer sur le gibet, victime des cruels édits de Louis XIV. Aux obsessions d'un prêtre fanatique qui le pressait d'abjurer sous peine de l'enfer, il répondit : « Si vous étiez persuadé qu'il y en eût un, me persécuteriez-vous comme vous le faites? » Un roulement de tambour couvrit ses dernières paroles. Il était arrivé au lieu du supplice en chantant le psaume LI, et il offrit sa vie en sacrifice avec un visage serein. François Bénezet avait à peine vingt-six ans. Sa mort fut l'objet d'une belle complainte populaire que M. Ch. Coquerel n'a point citée, tout en signalant le mérite de ce morceau, « le plus remarquable, dit-il, que les malheurs du Désert aient inspiré. » Nous reproduisons ce petit poëme devenu assez rare, d'après une communication de M. le pasteur L. Farelle :

I

Prosternons-nous avec humilité,
Abattons-nous sous cet épais nuage
Qui fond sur nous avec rapidité;
Nous en voyons déjà tomber l'orage.

II

Grand Dieu des cieux, qui vois tous les humains,
Jette sur nous un regard doux, propice,
Protége-nous et sois notre soutien;
Que ta bonté maintienne la justice.

III

Nous périssons par la crainte et l'effroi,
Et nous avons la mort peinte au visage,
Quand nous voyons que, pour suivre ta loi,
On nous poursuit par le fer et la rage.

IV

On arrête jusqu'à nos conducteurs;
On les traîne comme à la boucherie,
En les mettant au rang des malfaiteurs;
On leur ôte leur innocente vie.

V

Dans le Vigan, notre cher Bénézet
A été pris par une main meurtrière,

Qui ressemblait à l'orgueilleux Zéeb,
Jointe avec lui une troupe incendiaire.

VI

On l'emmena, lié et garrotté,
A la prison pour assouvir leur rage.
Ces cœurs ingrats l'ont fait interroger
Pour ébranler, s'ils pouvaient, son courage.

VII

Il répondit à tous ces furieux,
Avec ferveur et d'un cœur plein de zèle,
Que son grand Dieu lui a ouvert les yeux,
Qu'il le suivra jusqu'où sa voix l'appelle.

VIII

Il fut conduit par quatre cents furieux,
Qui l'insultaient avec une humeur noire,
Jusqu'à l'endroit où grand nombre d'élus
Y ont souffert d'éternelle mémoire.

IX

En arrivant auprès de Montpellier,
On vit en pleurs la troupe des fidèles;
Les yeux au ciel, il a voulu chanter
Un hymne saint jusqu'à la citadelle.

X

On le serra dans la noire prison
En ordonnant d'y faire double garde;
On fit sortir de l'enfer un tison
Pour le troubler; le Seigneur fut sa garde.

XI

Pendant deux mois il fut persécuté;
Par des douleurs on voulut le surprendre.
Il répondit avec humilité;
Les convainquant, on se lassait d'apprendre.

XII

Le jour précis qu'on avait ordonné,
On le jugea, on lui lut sa sentence;

D'un air serein, il voulut l'écouter,
Se reposant dessus la Providence.

XIII

Il pria Dieu de pouvoir accomplir
Ce traitement où ce grand Dieu l'appelle,
Pour être mis au rang de ses martyrs
Et pour jouir de la gloire immortelle.

XIV

On le conduit tout droit près du poteau;
Auprès de lui étaient deux satellites
Qui lui parlaient; mais lui, les yeux en haut,
Chantait toujours les hymnes du Psalmiste.

XV

En cet instant, il se met à genoux,
En priant Dieu de lui être propice
Et qu'il lui fût et favorable et doux,
Qu'il lui offrait son cœur en sacrifice.

XVI

Il pardonna jusqu'à l'exécuteur,
Et, en mourant, il chantait un cantique
D'alleluias à son divin Sauveur,
En l'exaltant d'une ardeur héroïque.

XVII

Ainsi mourut notre prédicateur;
Ayant fini ici-bas sa carrière,
Il fut reçu par Jésus son Sauveur,
Dans le Très-Haut, auprès de Dieu le Père.

MÉLANGES.

NOTICE SUR ISAAC CASAUBON.

(Seconde partie) (1).

Le journal de Casaubon pendant son séjour à Paris, de 1600 à 1610, nous ramène sans cesse aux conférences théologiques et aux anxiétés que lui causaient ces luttes continuelles. La sainteté de sa vie, son profond savoir faisaient de lui le point de mire de tous les partis, et il se voyait en butte aux plus vives attaques. Bien qu'il vécût à une époque où les controverses étaient remplies de violence et de grossièreté, il y porta toujours la plus grande modération, et les expressions trop peu mesurées que lui ont attribuées quelques écrivains étaient celles de ses amis et non les siennes, ainsi que le prouvent, avec évidence, ses plus récents biographes.

Rome a rarement manqué de champions habiles, toutes les fois que la cause catholique était en péril. Parmi ses défenseurs à Paris, on remarquait le cardinal Du Perron. Il avait renoncé à la foi protestante dans laquelle il avait été élevé, et grâce à ses talents, à la distinction de ses manières, il avait obtenu les plus hautes distinctions dans l'Eglise romaine. Casaubon se trouva en contact presque quotidien avec lui, et bien que ces rapports ne fussent pas toujours faciles, il parle du cardinal avec autant d'impartialité que de respect. C'est à ses yeux « un grand homme auquel il ne manque qu'une doctrine plus pure. » Ailleurs, il admire son savoir et sa finesse, différant en cela de Scaliger, qui parle en ces termes de Du Perron : « Obséquieux à mon égard, il me suivait comme mon ombre durant mon séjour à Paris. Ce n'était d'ailleurs rien moins qu'un homme instruit; il avait seulement une grande ambition, et surtout l'art de plaire aux dames. » Quoi qu'il faille penser de ce jugement, il est probable que ce furent ses controverses avec le cardinal qui attirèrent l'attention de Casaubon sur les grandes questions alors en litige. Chacune d'elles devint pour lui l'objet d'une étude spéciale. « J'ai passé

(1) Voir le cahier précédent, p. 185. L'auteur de cette intéressante notice que nous avions qualifiée d'anonyme, s'est révélé récemment à nous, et nous sommes heureux d'offrir l'expression de nos remercîments au *Rev. Octavus Fox, M. A. Oxon. Rector of Knightwich, Worcesteshire.*

ma journée à étudier la doctrine du purgatoire, et je n'ai trouvé dans Bellarmin, ce professeur de mensonges, qu'erreurs, folie et artifice.» Le lendemain il se retrouve encore en face du cardinal qui se prévaut de l'antiquité de sa doctrine, en niant les abus qui s'y sont introduits. «Il m'a montré beaucoup de passages que nos auteurs citent à faux, soit qu'ils ne les comprennent pas, soit qu'ils en dénaturent le sens.» Les passages relatifs à ces débats sont trop nombreux pour être cités. Le cardinal n'était pas d'ailleurs seul à travailler à la conversion de Casaubon. Des personnages du rang le plus élevé tentèrent de le gagner, et les luttes dans lesquelles il fut engagé malgré lui troublèrent profondément sa vie. «Aujourd'hui, écrit-il, le 1er décembre 1609, j'ai été invité à dîner chez le prince d'Anhalt; autant d'heures de perdues! Oh! quelle vie fatigante je mène, d'autant plus qu'on ne veut pas me laisser un moment de repos et qu'il me faut lutter sans cesse pour défendre ma foi! Quelle folie de vouloir me persuader! Leur Eglise ne peut être la mienne. Je tremble à la seule idée qu'eux et moi nous adorons un même Dieu!»

Casaubon n'était point cependant un de ces esprits étroits qui ne savent pas reconnaître les qualités d'un adversaire. Il se réjouissait sincèrement de toutes les manifestations de foi, même quand il les trouvait mêlées à des pratiques païennes. C'est ainsi qu'il écrit: «Je n'ai pu me joindre à nos saintes assemblées dans les solennités de Pâques, et c'est un papiste que j'ai entendu prêcher sur la commémoration de la mort de notre Sauveur. Ç'a été pour moi une surprise des plus agréables d'entendre exposer les mystères du salut avec tant de pureté. A l'exception de quelques apostrophes déplacées, le sermon tout entier m'a paru conforme à la saine doctrine.» Casaubon n'était pas sans inquiétude sur l'avenir de la religion réformée; il voyait l'influence romaine grandir de plus en plus, dominer dans l'Etat. «Je ne saurais vous dire avec quelle célérité la domination de Rome s'étend; c'est vraiment inconcevable! Les plus fidèles conseillers du roi seront bientôt révoqués, et l'acceptation du Concile de Trente sera la conséquence de leur retraite. Malheureusement, quand on observe avec attention le système huguenot, on ne peut s'empêcher d'y remarquer des points faibles.» Quoique très disposé à reconnaître le zèle des prédicateurs protestants à Paris, il se plaint qu'ils ne soient préoccupés que de mettre en avant des questions de pure scolastique. Il dit à propos de Du Moulin: «Il

soutient que l'Ecriture n'a besoin d'aucun interprète, mais je crois avec beaucoup d'autres que ce raisonnement est aussi absurde que dangereux, et il le devient encore plus par son application à l'eucharistie.» On sait que, sur ce point, Casaubon différait peu des catholiques, et qu'il crut devoir s'éloigner des docteurs éminents qui avaient dissipé l'obscurité du moyen âge.

La pratique du culte réformé n'était pas chose facile à cette époque, l'Edit de Nantes ne permettant aux huguenots de le célébrer qu'à cinq lieues de Paris. Ils étaient obligés de se rendre en barques à un endroit situé au bord de la Seine et appelé Ablon. Ce ne fut qu'en 1606 qu'on leur accorda la permission de se réunir à Charenton. Casaubon faillit se noyer un jour qu'il allait à Ablon. Le trajet était si long et était rendu si pénible par les intempéries de la saison, que Casaubon, dont la santé était très délicate, ne put se joindre à ses frères autant qu'il l'aurait désiré. Ce fut encore un motif de défiance à son égard; on l'accusait de vouloir se séparer. Ses *Ephémérides* montrent au contraire quelle importance il attachait au culte public; dans la santé comme dans la maladie, « il éprouvait un extrême désir d'entrer dans les parvis du Seigneur; son cœur et sa chair criaient au Dieu vivant. »

Plusieurs deuils marquèrent son séjour à Paris. Aucun ne lui fut plus sensible que la perte de son ami Scaliger. Son journal comme sa correspondance témoignent de son admiration pour ce savant. Les modernes qui ont appris à le connaître par le livre des *Scaligerana* jugeront plus favorablement Casaubon que Scaliger. Il possédait, à la vérité, une rare érudition, mais son amour-propre était excessif, et trop souvent il se montra sévère et dur dans ses jugements. Mais écoutons Casaubon lui-même, dans l'hommage enthousiaste qu'il rend à son ami. «Il est donc vrai que le grand Scaliger est mort! Quel deuil pour l'Eglise et les lettres! et quel génie que celui qui vient de s'éteindre! Tu l'avais orné, ô Dieu, des dons les plus rares, tellement qu'on ne saurait trouver aucun homme qui l'ait égalé dans le passé, et qu'il demeure sans rival dans l'avenir. Il semblait né pour servir d'exemple à autrui. Accorde-moi, ô Dieu, de me rappeler ses vertus pour les imiter! Sa mort est un coup terrible pour moi; j'en éprouve une sorte de stupeur, car je me sentais élevé au-dessus de moi-même, rien qu'en pensant à lui. J'ai perdu la perle de tous mes amis. Une seule chose me console, ô Scaliger! Tu as

combattu le bon combat, tu as heureusement fourni ta course, tu as remporté le prix ! La lumière du siècle, la gloire de la France, l'ornement de l'Europe, Scaliger n'est plus ! »

Ces extraits suffiront pour montrer combien était sympathique l'âme de Casaubon. Il portait une telle sensibilité dans les affections domestiques qu'on peut se demander si son amour pour sa femme n'était pas pour lui un sujet de souffrance, plutôt qu'une source de joie. Il paraît l'avoir compris lui-même, quand il s'écrie naïvement : « Oh ! si les femmes étaient moins aimables ou moins aimées ! Qui peut dire, mon Dieu, la bénédiction attachée aux liens du mariage, tel que tu l'as institué, et que tu m'as permis d'en jouir si abondamment ! Il est vrai que les épines se mêlent aux roses, et les soucis domestiques nuisent trop souvent à mes études. » Ailleurs, il rend un hommage sans réserve à l'union conjugale. « Combien sont intimes les affections qu'elle crée, comparée aux autres formes de l'amitié ! c'est là seulement que peut se montrer l'étrange puissance de l'amour. » Il est vivement affecté par les maux de Florence, et son journal est rempli des témoignages de la plus vive sympathie pour les maux qu'elle endure. C'était, paraît-il, une femme d'une rare énergie et d'une haute capacité. Les intérêts domestiques reposaient entièrement sur elle. Casaubon déclare lui-même qu'il était complétement impropre à leur gestion. Elle était obligée de s'absenter souvent, quelquefois durant de longs mois, ce qui était pour lui un pénible sacrifice. Les emportements auxquels elle se laissait parfois entraîner, devenaient pour lui un sujet de chagrin, et il se donnait beaucoup de peine pour en amortir les effets. Les moindres incidents de sa vie sont minutieusement rapportés, et avec tant de simplicité, qu'on y trouverait un véritable charme, si l'on ne souffrait de voir ce grand homme aux prises avec tant d'ennuis et de misères sans nom.

Sa fille Philippa fut la seule, parmi ses enfants, à lui donner la satisfaction qu'il méritait. Son fils aîné, Jean, embrassa à l'âge de vingt ans la religion romaine. Il est facile de comprendre le profond chagrin qu'il en ressentit, lui qui avait passé sa vie dans la pauvreté et la souffrance, plutôt que d'accepter les offres brillantes que Rome ne cessait de lui faire. Il voyait son fils premier-né ternir l'honneur paternel en renonçant à la foi dans laquelle il avait été élevé. « Ah ! s'écrie-t-il, qui peindra les ruses de Satan ! Ils n'ont pu me forcer à

m'agenouiller devant leurs images, ni à croire leur doctrine de mensonges; c'est pourquoi ils se sont emparés de mon fils aîné, et l'ont entraîné dans l'abîme de leurs erreurs. O génération de vipères! qui vous a appris à user à mon égard de tels artifices? A mon insu et malgré moi, vous avez séduit l'esprit d'un jeune homme également ignorant de la théologie et du monde! » Sa fille n'était pas destinée à le consoler par son affection. Elle mourut à dix-neuf ans, « sa lumière, sa gloire, sa bien-aimée, » comme il l'appelle; elle possédait toutes les qualités, et quoique jeune, avait connu bien des épreuves. Il s'était souvent entretenu avec elle de leur pauvreté, de son dési de la voir honorablement établie. Mais rien n'était plus difficile Paris, où les femmes devaient apporter de riches dots à leurs maris. Il s'étend sur ce sujet dans une lettre à Scaliger. « Vous savez, dit-il, que j'ai une légion d'enfants. Je puis suffire, et sans beaucoup de frais, à l'éducation de mes fils; mais ce serait folie à moi de penser que je pourrai établir mes filles, comme il convient à leur naissance. Ce qui paraîtrait ailleurs une dot convenable ne suffirait pas ici à la fille du plus humble artisan. » Casaubon se plut à éprouver quelquefois sa fille, en lui donnant à entendre qu'il pourrait tout obtenir, honneur, fortune, s'il voulait céder entièrement aux désirs du roi, et suivre le courant du jour. Mais elle resta inébranlable, et le fortifia dans la pensée qu'il devait aux siens un exemple dont ils seraient les imitateurs. Malgré sa jeunesse, Philippa avait gagné l'affection de Lady Carew, la femme de l'ambassadeur anglais à Paris, qui avait voulu qu'elle demeurât dans sa maison, à la grande satisfaction de Casaubon, qui appelle cette maison une école de piété. Lord Carew était doué des plus hautes vertus, et sa femme ne se distinguait pas moins que lui par son attachement à la foi réformée. C'est sous le toit de ces nobles étrangers que Philippa fut atteinte de la maladie qui devait l'enlever. « Tu es arrivée au port, ô ma fille, tandis que nous demeurons suspendus entre la crainte et l'espérance. Nous poursuivons notre pénible voyage sur une mer agitée, tandis que les chœurs des anges t'annoncent une succession de joies sans fin! »

D'autres épreuves étaient réservées à Casaubon : il apprit à la même époque, qu'il avait perdu le peu qu'il possédait à Genève. Il est inutile d'entrer dans des détails à ce sujet. S'il faut l'en croire, ses amis et les hommes de loi eux-mêmes furent unanimes à con-

damner les magistrats de Genève, et il ne peut s'empêcher de lancer l'anathème contre eux : « Cité de voleurs, repaire d'avarice! que faut-il le plus admirer de la piété des Genevois ou de leur diabolique hypocrisie! J'ai perdu 1,300 couronnes avec les frais de mon procès. J'ai trop tardé à dévoiler les rapines exercées par les magistrats, et celles de ministres non moins coupables qu'eux. » Plus loin, il montre plus d'abnégation et de charité quand il s'écrie : « Je le confesse, mon Dieu, j'ai été excessif dans ma colère, et j'ai péché. Aide-moi à oublier les injustices des hommes! On m'a tout pris, il ne me reste que mes livres et mes enfants (*liberos et libros*). A mes anciennes charges viennent encore s'en ajouter de nouvelles : ma sœur, sa fille et des parents sans ressources que je ne puis abandonner. Je succombe quelquefois sous le fardeau; d'autres fois il me semble que je suis relevé jusqu'au ciel. Que ne puis-je moins regarder aux choses de ce monde, et ne m'appuyer que sur toi, ô Dieu! » La sœur dont il parle ici, était en effet pour lui un sérieux sujet d'inquiétude, car elle était incapable de supporter la pauvreté. Elle se plaignait sans cesse de l'inutilité des efforts de son frère pour la soulager. Elle avait de continuelles contestations avec sa belle-sœur. Il ne sait de quels termes se servir pour peindre ce caractère acariâtre : « O femme insupportable! Oh! ma croix!» Il avait répondu pour elle auprès de ses créanciers et fut obligé de payer ses dettes. Mais aucun bienfait ne put adoucir celle dont il déplore sans cesse l'ingratitude. Ce qui augmentait son chagrin, c'était l'obligation où il se trouvait de solliciter Du Perron et d'autres courtisans en crédit, en faveur d'une personne si peu digne d'intérêt.

Pour comble d'ennuis, il avait à pétitionner sans cesse pour obtenir le payement de ses honoraires en retard. La bienveillance du roi était toujours la même à son égard, mais les courtisans le traitaient avec un mépris qui révélait une profonde animosité. On regrette de trouver le nom de Sully sur la liste de ses détracteurs : « Je ne puis supporter les dédains de cet intolérable rustre. Il m'a trahi, quand tous les autres m'abandonnaient. Rien ne peut adoucir son humeur sauvage. De Thou lui-même y a échoué. » Les mémoires du grand ministre ne contiennent malheureusement rien qui puisse atténuer cette accusation. Son langage indique qu'il considérait les hommes de lettres comme trop payés par quelque insignifiante faveur. « Le roi, dit-il, ayant entendu parler de Casaubon et

de son grand savoir, l'invita à venir à Paris avec sa famille, et lui accorda une pension qui lui permettait de vivre comme il convient à un homme de cette sorte, qui n'est pas appelé à gouverner l'État. » (*Mém.*, liv. X.)

La défaveur qui s'attachait à la religion de Casaubon, l'empêcha de devenir professeur à la Sorbonne. Mais il donnait chez lui des cours, suivis par les hommes les plus éminents de Paris. La mort de son jaloux prédécesseur Gosselin lui laissa la libre disposition des trésors de la Bibliothèque royale dont il devint conservateur. Le travail auquel il se livra dès lors ne fut pas sans fruits, qui se répandirent au dehors par une suite de publications. Mais la meilleure part de cette science si laborieusement amassée, était destinée à périr avec lui. On nous pardonnera de citer ici un passage qui fait tableau. « Nous sommes au mois de janvier. Il est tard, la nuit touche au matin. Après une longue journée d'études, je me suis retiré dans mon cabinet, ma femme dans sa chambre ; chacun de nous est occupé à sa tâche. Tandis que je lis Chrysostome, elle, en active ménagère, travaille à l'aiguille. » On comprend la nécessité de ces longues veillées en songeant que la vie était déjà à Paris ce qu'elle est de nos jours, une dissipation perpétuelle de gens très occupés. Il semble que les visites, les soucis de famille devaient laisser à Casaubon peu de temps pour ses travaux. C'est cependant à cette époque qu'il publia sa grande édition de *Polybe*. La dédicace à Henri IV est peut-être plus digne de l'auteur que du souverain auquel elle est adressée. Ce fut le 20 octobre 1609 qu'il fit hommage de son livre au roi. « Je fus reçu, dit-il, avec courtoisie par le plus grand des monarques ; mais mon livre, comme j'aurais dû le penser, n'était pas écrit en un style qui pût plaire à un prince aussi ignorant en belles-lettres. Bien qu'indifférent aux flatteries des courtisans et des autres hommes, je ne pus m'empêcher de me sentir consolé par la pensée que le roi d'Angleterre m'avait donné de publics témoignages de sa faveur. » Si Henri ne pouvait prétendre au titre de savant, il sut du moins se montrer libéral, et quelques jours plus tard, l'auteur reçut une bourse de 1,000 couronnes, accompagnée des compliments les plus flatteurs.

Tels furent les événements qui marquèrent pour lui l'an 1609. L'année suivante fut une époque de crise douloureuse pour la France, et les peines domestiques de Casaubon ne pouvaient qu'augmenter.

Il avait l'habitude de faire, le premier jour de l'année, une revue du passé, et de jeter un coup d'œil sur l'avenir. Il ne déroge pas à cet usage, le 1er janvier 1610 : « Maintenant plus que jamais, mon Dieu, j'ai besoin que tu me viennes en aide, et que tu me guides ! Je suis condamné à vivre dans de perpétuelles polémiques. Je n'ai pas un jour, une heure, une minute de repos. Je n'ai pas seulement à combattre de faibles antagonistes, mais les adversaires les plus redoutables par leur mérite. J'ai de fréquentes conférences avec Du Perron, dont le génie ne le cède à aucun autre, et qui, en érudition, les surpasse tous. Je suis particulièrement harcelé par le roi, qui, jusqu'ici, par la grâce de Dieu, a été mon appui. » Au printemps, il ne fut pas médiocrement embarrassé par les propositions très flatteuses qui lui furent faites d'Angleterre. D'un côté, il se sentait attaché à Henri, et il ne voulait pas se montrer ingrat envers ce prince ; de l'autre, l'Angleterre lui offrait un asile où il pourrait professer librement sa foi, en même temps que l'occasion longtemps désirée de voir de près l'Eglise anglicane.

Il avait entretenu, pendant plusieurs années, une correspondance avec Jacques Ier, même avant l'avénement de ce prince au trône; le souverain d'Angleterre se souvint du savant qu'il avait depuis longtemps distingué. Par l'entremise de Bancroft et d'autres dignitaires ecclésiastiques, il avait transmis à Casaubon des témoignages d'estime et d'admiration. Il est cependant douteux que celui-ci eût jamais quitté la France sans l'événement qui excita l'horreur de toute l'Europe : l'assassinat de Henri IV. Casaubon s'était alors réfugié à la campagne pour échapper aux distractions de la capitale. Il y écrit le 14 mai : « En ce moment m'arrive une horrible nouvelle : le roi aurait été grièvement blessé. J'ignore les détails. » Il les apprend quelques heures après : « Quelle chose terrible ! la perfidie des méchants a tué notre roi, notre grand et clément monarque, ce foudre de guerre, la terreur de ses ennemis ! Dieu veuille protéger notre nouveau souverain que l'on doit proclamer aujourd'hui ! » — 16 mai : « Je suis allé à la ville, et je l'ai trouvée plus tranquille que je ne m'y attendais, après l'assassinat d'un aussi grand prince. La disposition des esprits à la concorde est remarquable. Les chefs de notre parti se montrent, par un effet de la Providence, faciles à gouverner. » — 29 juin : « J'ai assisté à une cérémonie dont j'aurais voulu n'être jamais témoin. On a célébré aujourd'hui les obsèques du roi ; le corps

a été conduit du Louvre à Notre-Dame en grand'pompe et avec toutes les cérémonies usitées. Ce spectacle était splendide, mais profondément triste ! »

La mort de Henri rendait si incertain l'avenir de Casaubon qu'il se décida, au mois d'octobre suivant, à demander un congé pour se rendre en Angleterre. Marie de Médicis parut disposée à lui en accorder l'autorisation. Il partit donc avec la suite de l'ambassadeur anglais, sir Edouard Wotton, frère de son ami sir Henry. A Boulogne, il admira la mer pour la première fois, et à Calais il fut ravi par le spectacle de cent cinquante barques de pêcheurs avec leurs innombrables mâts. Le respect témoigné à l'ambassadeur ne lui causa pas moins de satisfaction. Le duc d'Arquiem, accompagné d'une troupe de cavaliers, était venu à sa rencontre jusque sous les murs de la ville, où toute la population s'était rassemblée pour les voir entrer. Les jours suivants lui auraient paru monotones sans les périls dont il fait le récit : « Avant de m'embarquer, je mis de grandes bottes pour me réchauffer, et me rendis à bord à deux heures de l'après-midi, espérant atteindre Douvres promptement par un vent favorable. Je n'avais jamais vu un aussi grand vaisseau. Il avait trois voiles, sur lesquelles flottaient les couleurs de l'Angleterre. Nous étions à peine partis que le vent changea, et nous fûmes ballottés toute la nuit sur la mer. J'éprouvai un malaise indicible. Des torrents de pluie succédèrent au vent, et, n'ayant rien pour me coucher, je m'étendis sur les habits des matelots, d'où s'échappèrent des légions d'insectes qui me causèrent une souffrance insupportable. J'étais effrayé en même temps, et non sans raison, du danger que nous courions, car le vaisseau manqua périr à l'entrée du port. Nous parvînmes néanmoins à débarquer sans accident. »

C'est à Canterbury que nous retrouvons Casaubon, jouissant de l'hospitalité des chanoines et de l'aménité du lieu. Il fut frappé de l'élégance et de la richesse de la cathédrale, et il y trouva un compagnon sympathique dans Hookers. Il profita de son séjour dans cette ville pour observer un jour de jeûne et de sanctification, priant Dieu d'éclairer ceux que pouvait scandaliser un tel acte de piété. A Londres il reçut le plus aimable accueil d'Overale, doyen de Saint-Paul, et plus tard évêque de Norwich. Il conserva toujours pour lui et Andrews, ses premiers amis en Angleterre, une affection qui n'avait d'égale que celle qu'il portait à de Thou. L'archevêque Bancroft

l'accueillit avec tant de respect qu'il en eut presque de la confusion. Le dimanche, il assista à la consécration de l'archevêque Spotiswood et d'autres prélats. « Quelle satisfaction m'a fait éprouver cette cérémonie ! Ouvre les yeux, Seigneur, à nos puritains qui raillent si fort les rites anglicans. »

La première audience qu'il obtint du roi fut des plus gracieuses, et la bonté dont il ressentit les effets prouva qu'il était réellement aimé, honoré du monarque. Son journal, à cette époque, rapporte chaque semaine, presque chaque jour, ses visites à la cour, en compagnie de sa femme et de son fils invités avec lui. Aucun étranger n'avait été reçu avec de telles marques de faveur. Le roi discourait avec lui sur les questions les plus diverses, et personne ne fut plus à même d'apprécier les qualités de Jacques. A ce sujet, Casaubon écrit à de Thou : « Si l'on suppose que le roi a besoin de direction dans les questions de controverse, on se trompe, car il y est fort versé, et il possède une grande connaissance des Ecritures. » Les faveurs des cours ne sont pas sans ennuis. Casaubon se voyait sans cesse mandé auprès « du royal Mécène, qui voulait, disait-il, lui faire oublier sa patrie. » De retour chez lui, Casaubon s'écriait : « Oh ! qui me rendra à mes livres, et surtout à ma femme et à mes enfants ! »

Peu de semaines après son arrivée, il reçut de la Régente la permission de séjourner temporairement en Angleterre. Jacques, qui tenait à s'assurer de la présence d'un homme aussi distingué dans son royaume, lui accorda des prébendes à Canterbury et à Westminster, et, en outre, une pension de 300 livres par an. Le brevet de pension montre en même temps combien Jacques s'efforçait d'attirer les savants en Angleterre, car on y trouve à côté du nom de Casaubon ceux de Fagius, de Bucer et de Martyr. Le diplôme qui le met en possession de son siége à Canterbury, est remarquable en ce qu'il statue que, quoique laïque et marié, il jouira de tous les droits, priviléges et émoluments accordés aux ministres de l'Eglise. Le ro montrait la plus vive sollicitude pour les intérêts de Casaubon. Il écrit à sir Julius Cæsar, chancelier de l'Echiquier : « Je veux que M. Casaubon soit payé avant moi, avant ma femme et mes enfants. » Ces mots sont écrits de la main du roi. Il lui donna encore un plus grand témoignage d'amitié en devenant le parrain d'un de ses enfants, auquel il faisait présent, chaque année, de quelque pièce d'argenterie. La prodigalité si connue de Jacques était bien placée cette

fois, car il était naturel qu'il se réjouît d'avoir fait l'acquisition d'un homme aussi éminent, et cela d'autant plus que les opinions de Casaubon sur l'Eglise et l'Etat étaient les mêmes que celles de son royal protecteur. La théologie, d'ailleurs, était à la mode, et il était de bon goût de patronner ceux qui s'en occupaient. L'accueil que Casaubon avait trouvé auprès de l'archevêque Bancroft lui permettait d'espérer de ce côté une amitié tout aussi vive que celle de son souverain. Malheureusement, la mort du prélat coupa court à ces espérances. Son successeur Abbot, quoique d'un caractère très différent, eut assez d'esprit pour comprendre que c'était s'honorer que de protéger un homme tel que Casaubon. Tous les membres de l'Eglise anglicane parurent rivaliser à qui lui témoignerait le plus de faveurs. Entre tous, une mention honorable est due au Dr Andrews. Il était, à cette époque, évêque d'Ely, et il accueillit le critique français avec la sympathie d'un savant et la cordialité d'un chrétien.

Un mois après son arrivée en Angleterre, Casaubon fut invité chez l'évêque d'Ely. Ils parcoururent, dans leurs entretiens, le vaste champ de la théologie et des lettres, ce qui permit à Casaubon d'admirer le savoir et la piété de son hôte, et de tirer, dit-il, un grand profit de ses conversations. Leurs études avaient été tournées vers les mêmes sujets. Tous deux avaient réfuté les sophismes de Bellarmin, et selon Casaubon, Andrews démontrait, dans un style d'une remarquable élégance, les erreurs et les inepties de ce théologien. Pendant l'été, l'évêque résidait dans son diocèse, et, en 1611, Casaubon y passa six semaines avec lui. Il fit un voyage en sa compagnie, s'arrêtant à Cambridge, où il fut reçu par de Dr Richardson. Il y partagea son temps entre la cathédrale et les conversations sérieuses. L'amitié que lui témoignait Andrews lui rendait la vie si douce qu'il n'aurait rien eu à désirer, si le silence de sa femme, retenue par des affaires à Paris, ne lui eût causé du chagrin. Il fut témoin de la cérémonie que l'on célébrait chaque année en souvenir de la conspiration des poudres. « Les chanoines, dit-il, vinrent au-devant de l'évêque sous le portique, et une procession chantant des psaumes les suivit jusques au chœur. Ceux qui réprouvent la splendeur du culte, trouveront beaucoup à condamner à Ely. Pour moi, j'aime ces nobles restes de l'antiquité, et je désire qu'ils soient conservés avec soin. » Il accompagna aussi son hôte dans une tournée qu'il fit dans l'île d'Ely. Il prit grand plaisir à ce voyage, et s'étonna

de voir que, même dans les grandes villes comme Norwich, les maisons étaient couvertes en chaume. En approchant de Wisbeach, ils rencontrèrent les premiers magistrats de la ville et ses principaux habitants qui étaient venus au-devant de leur évêque, lui formant un cortége de cent cinquante cavaliers. Quelques jours après, il brisa la « chaîne » dorée et dit adieu à l'évêque, pour retourner à Londres. Il fut retenu, à son passage à Cambridge, par le vice-chancelier qui réunit à son souper, en son honneur, les professeurs de l'Université.

A Londres l'attendaient des mécomptes dont le plus grand fut la privation de ses livres, d'abord retenus en France par le mauvais vouloir de la reine, puis arrêtés à la douane. La difficulté qu'il eut de les obtenir (et il ne le put qu'en implorant l'aide de l'évêque d'Ely et de l'archevêque de Canterbury) lui causa tant d'irritation qu'il ne put s'empêcher de s'écrier dans un accès d'impatience qui ressemble à de l'ingratitude pour le pays où il avait été si bien reçu : « Me « voilà justement puni d'avoir abandonné ma patrie pour cette autre « Charybde. » Il pouvait, il est vrai, attribuer ses accès d'humeur au triste état de sa santé. Mais il était encore moins maître de ses impressions, lorsqu'il revenait fatigué de ses longues visites à la cour. « C'en est fait, disait-il, de mes études chéries, il n'y a plus rien de commun entre elles et moi. » Quelle tyrannie que celle des grands ! Les exigences de l'amitié ne lui semblaient pas moins pesantes, car il était réveillé souvent au matin par quelque visiteur importun. Il s'effrayait aussi de la rapidité avec laquelle s'en allait son argent. Celui qu'il avait apporté de Paris avait servi à payer, outre ses premières dépenses, les vêtements nécessaires pour paraître à la cour, et quoiqu'il eût pris la ferme résolution de n'acheter aucun ouvrage, à moins qu'il ne lui tombât quelque rareté sous la main, il ne savait comment payer un compte de cent livres à son libraire. Il regrettait alors plus vivement l'absence de sa femme qui, disait-il, « saurait mieux s'y prendre pour réaliser quelques économies. » Avec son cœur aimant, il devait vivement souhaiter de retrouver le cercle de famille, dont il était depuis longtemps privé. Le seul fils qui l'eût accompagné en Angleterre, était élève au collége d'Eton. Il reçut en **1611** une courte visite de sa femme, c'était à son retour de Canterbury : « Presque à la même heure, Florence débarquait à Douvres. Ayant des chevaux tout prêts, je courus

au-devant d'elle, et la rejoignis après avoir franchi douze milles en deux heures et demie. Avec quelle joie nous partîmes ensemble pour Londres! » Les voyages, si faciles aujourd'hui, présentaient alors bien des difficultés; on s'émerveillait pourtant de leur rapidité. Le temps a fait un pas et tout change avec lui :

Tempora mutantur, nos et mutamur in illis.

Durant son séjour à Canterbury, Casaubon avait été reçu chanoine de ce chapitre, avec des réserves, comme sujet français, quoiqu'il eût été naturalisé précédemment. Son imparfaite connaissance de la langue anglaise fut plus d'une fois pour lui, dans ce voyage et pendant le reste de sa vie, une cause de sérieux embarras. Il avait commencé à l'étudier peu de temps avant de quitter Paris, afin de pouvoir lire les ouvrages des théologiens les plus distingués; mais il ne fit pas assez de progrès pour pouvoir jamais suivre un sermon, ni même la liturgie. Sa femme n'y réussit pas mieux, et cette ignorance troubla quelquefois la paix de son intérieur. Il mentionne plus d'un orage produit par la multitude de domestiques paresseux ou infidèles. Ces ennuis continuels, et la rigueur du climat firent détester l'Angleterre à Madame Casaubon, qui ne s'inquiétait pas moins que son mari de leurs fils : « L'étude du droit romain est abandonnée, la médecine ne jouit d'aucune faveur, la théologie seule est florissante, mais un Français ne peut espérer de faire son chemin dans cette carrière. » En cela il se trompait, car son fils Méric fut, pendant plusieurs années, chanoine de Windsor.

La grande faveur dont jouissait Casaubon à la cour ne manqua pas de lui faire des envieux dont les critiques troublaient son repos. Les uns attaquaient son caractère, les autres sa personne. Un jour, il fut grièvement blessé à l'œil par une pierre lancée dans sa voiture, comme il se rendait chez le roi, et ce ne fut que le commencement d'une série d'injures qui le poursuivirent jusque dans sa maison, où il fut assiégé nuit et jour. En réclamant la protection de l'archevêque contre de telles attaques, il se plaint que les protestants de Londres le traitent plus mal que les papistes de Paris. « J'ai vécu, ajoute-t-il, douze ans dans cette ville, à côté de franciscains et d'autres ennemis furieux de l'Eglise réformée. Nous célébrions tous les jours dans ma maison le service divin, chantant des psaumes

à haute voix, et lisant des sermons, sans jamais essuyer la moindre injure. Mais les Anglais sont devenus insolents sous la main trop douce de leur souverain, ce qui prouve les inconvénients d'une trop grande liberté. Que Dieu conserve le monarque auquel ils doivent leur prospérité! » Une autre fois il raconte que « des voleurs s'introduisirent dans sa maison pendant la nuit, et emportèrent tous les ustensiles de ménage, et les provisions préparées pour le carême. « Touche, ô mon Dieu, le cœur des méchants, rends-moi ce que j'ai perdu, et apprends-nous à vivre dans la crainte de ton nom! »

Malgré ses mésaventures, il ne juge pas trop défavorablement les habitants de Londres. Il se loue de l'hospitalité du lord maire, ainsi que de celle de la corporation des tailleurs, qui déploya en son honneur une grande magnificence. « J'assistai à leur festin annuel, dans une salle à eux ; je ne vis jamais rien d'aussi magnifique. » Quelque temps après, il fit une visite à l'ambassade russe. Le prince Michel Féodorovitch, grand-duc de toutes les Russies, avait envoyé des ambassadeurs au roi d'Angleterre pour obtenir sa médiation auprès du roi de Suède, et cimenter la paix entre les Etats du Nord. Ce n'était pas un médiocre honneur pour Jacques, d'être pris pour médiateur par un aussi grand souverain que l'empereur de Russie. « Je désirais, dit notre critique, observer les usages des envoyés russes, surtout en ce qui touche à leur religion; j'accompagnai donc le maître des cérémonies, et j'assistai à leur dîner. Mais je ne vis rien qui fût digne d'observation, quoique leurs habitudes diffèrent beaucoup des nôtres. Après trois heures fastidieuses, je laissai les ambassadeurs à table, me disant en moi-même que ceux-là sont dignes d'envie, qui connaissent les bienfaits de la civilisation et de la vraie piété. Après les avoir vus pour la seconde fois, il signale quelques singularités de leur vie : « Quand les Moscovites sont admis à la table de leur duc, ils ne doivent toucher à rien, jusqu'à ce qu'il leur ait offert le pain et le sel. Le roi ayant ordonné qu'on les servît, ils demandèrent alors la permission de manger. Deux d'entre eux seulement étaient assis, l'ambassadeur et son secrétaire ; quand le roi portait un toast en leur honneur, ils quittaient leurs siéges, pour se placer debout devant lui; puis, inclinés humblement, ils se prosternaient la face contre terre. »

A propos des étrangers, Casaubon fait cette réflexion qu'ils ne peuvent vivre en Angleterre que dans une condition digne de pitié

ou d'envie. Les libéralités du roi à son égard, le firent accuser à la fois de vénalité et d'avarice. Il avait le droit de mépriser une telle accusation : «Si j'étais tel qu'on me dépeint, j'aurais pu faire en France une fortune supérieure à celle de beaucoup d'autres. Henri le Grand m'accordait sa faveur, et les séides de la papauté n'épargnèrent rien pour me gagner à leur maître. Tant que j'ai été à Paris, j'ai eu à résister presque chaque jour aux offres séduisantes de la fortune qui venait d'elle-même au-devant de moi. Personne n'ignore que Clément VIII voulut m'attirer à Rome en me promettant huit cents couronnes, et en me laissant la faculté de garder tout ce que j'avais en France. Je pourrais montrer des lettres de Baronius et d'autres prélats et princes italiens pleines des plus flatteuses promesses. Avec une conscience vénale, je n'aurais pas manqué d'acheteurs. Je serais allé à Rome, si j'avais été athée. » Il n'avait pas besoin d'en appeler à de Thou pour prouver qu'il n'était pas venu en Angleterre dans le dessein d'y faire fortune. Depuis plusieurs années, il avait appris à admirer toujours plus l'Eglise primitive dont il ne trouvait, disait-il, qu'un pâle reflet dans l'Eglise réformée de France. Aussi avait-il saisi avec empressement l'occasion d'entrer en rapports avec des hommes qui s'efforçaient de rétablir l'Eglise dans sa perfection première. « Je ne me repentirai jamais du parti que j'ai pris, car je trouve ici des hommes pieux, savants, et fermement attachés à la vraie unité catholique. Je puis professer tout haut mon attachement pour l'Eglise des premiers siècles. » Ce respect des antiques traditions, cette défiance du système adopté à quelques égards par les huguenots, avaient augmenté depuis qu'il s'était livré à l'étude des Pères, dans un but d'apologie pour la réforme française. Ainsi que quelques théologiens de son temps, il ne trouvait dans cette étude aucun motif de se séparer de la communion de l'Eglise universelle. « Vous savez, dit-il, que la tyrannie de Rome n'a pas d'adversaire plus résolu que moi ; mais l'étonnant accord de tant de docteurs depuis les âges les plus reculés excite ma surprise, et me commande la réserve dans la défense de la dogmatique réformée. » Cette conviction ne fit que mûrir par une observation plus profonde, et le tenir en garde contre certaines opinions extrêmes de Calvin...

En arrivant à Londres, il jugea cependant qu'il était de son devoir de se joindre à la congrégation des protestants français. Mais

il s'y sentit à plus d'un égard étranger. Le premier sermon qu'il y entendit contenait de violentes invectives contre les Pères et leurs sectateurs, comme pouvaient en proférer de violents sectaires : « Que le prédicateur, écrit-il, cherche d'autres adeptes, car il ne me persuadera jamais de la vérité de son discours. Je passai le reste du jour à lire saint Basile, ce vrai chrétien, ce saint docteur. Ah! qu'il faut être aveugle pour censurer un tel homme ! » Quelle que fût son admiration pour les Pères, il n'y en avait aucun qu'il lût avec plus d'ardeur et de profit que saint Chrysostome. « Sa piété est si grande, son érudition si vaste, que je ne puis partager le sentiment de ceux qui lui préfèrent Calvin, et mettent les réformateurs au-dessus de toute l'antiquité. » C'était aussi la pensée de Scaliger, qui trouvait dans Chrysostome des choses merveilleusement belles sur le Nouveau Testament. C'est ainsi que Casaubon fut amené par l'étude et par l'examen attentif des controverses contemporaines, à adopter le système de l'Eglise anglicane. C'est avec une inexprimable douceur qu'il participe à ses pieuses solennités. « Aujourd'hui j'ai reçu pour la première fois le corps et le sang de Christ dans l'Eglise anglicane. J'ai observé avec grande attention cette forme de culte que je préfère à celle de France et de Genève. » « Tu sais, ô Dieu, dit-il ailleurs, quelle incertitude j'ai éprouvé au sujet de ce saint mystère et combien je préfère le rite anglican aux autres ; mais pour ne pas offenser mes frères plus faibles dans la foi, je continuerai à recevoir le sacrement dans la congrégation française. »

Ce fut dans cette disposition d'esprit qu'il commença, en 1612, son grand et dernier ouvrage, les *Exercitationes*, contre Baronius. Depuis vingt-cinq ans il cultivait la théologie avec amour, mais en secret. Il semblait n'attendre qu'une occasion pour développer les richesses qui s'étaient accumulées en lui. Il avait depuis longtemps le désir de se mesurer avec le célèbre historien de la papauté. Dix ans auparavant, il avait sollicité de Henri IV la permission de réfuter les erreurs de Baronius ; le monarque avait répondu que le moment n'était pas favorable. Dans la première édition des *Historiæ Augustæ*, il ne résiste pas à la tentation de relever quelques-unes des erreurs du cardinal ; mais il eut le bon goût d'effacer cette critique dans une édition postérieure. En 1606, lors de la grande controverse entre Venise et la cour de Rome, Casaubon fut chargé par la république

de la défendre, et surtout de réfuter les thèses de Baronius. Il écrivit quelques pages, qu'il transmit à Rome, sous le titre de *De Libertate Ecclesiastica*; Pie V en fut très alarmé, et par l'entremise de l'ambassadeur français, il obtint de Henri IV que cet ouvrage ne fût pas continué. Ce traité important, récemment publié à Oxford, ne peut que faire désirer la réimpression des autres traités théologiques de Casaubon.

Ses études furent agréablement interrompues par la visite de l'illustre Grotius, avec lequel il eut de longs entretiens sur les points qui lui tenaient le plus au cœur. Ils professaient les mêmes sentiments quant au respect dû à l'antiquité, la même aversion pour les opinions extrêmes, et ils étaient animés l'un et l'autre de l'esprit le plus tolérant; mais dans Grotius, Casaubon appréciait plus encore l'homme que le savant et le théologien. « Il faut, écrivait-il à Heinsius, le voir, l'entendre pour reconnaître toute l'excellence de son génie. La vertu est peinte sur son visage, et sa conversation ne révèle pas moins de science que de vertu. » Peu de temps après le départ de Grotius, il visite Oxford, en passant par Eton, avec sir Henry Saville, alors prévôt, et que son excellente édition de Chrysostome avait rendu justement célèbre dans toute l'Europe. Comme il était *warden* de Merton, il fit avec empressement les honneurs de son collége à Casaubon. « J'admirai, dit celui-ci, la pieuse magnificence déployée par les chrétiens des âges précédents, dans leurs colléges et leurs académies. Après dîner, j'assistai à une discussion présidée avec une rare habileté par le maître de Baliol, dont l'érudition ne le cède en rien à l'affabilité. » Le savant français trouva les professeurs de l'université disposés à lui accorder les plus grands honneurs; mais sa modestie ne lui permit d'accepter aucun de ceux qu'on voulait lui conférer. Il n'en conserva pas moins un souvenir très reconnaissant des hommes qui l'avaient accueilli avec tant de bienveillance.

La bibliothèque Bodléienne n'avait alors que quinze ans d'existence; mais tout ce qu'il en avait entendu dire, lui faisait désirer de connaître cet établissement, où il reçut l'accueil le plus flatteur. « Le très savant M. Isaac Casaubon, dit Nood, fut inscrit sur les registres de la bibliothèque comme *student*, membre honoraire; mais il mourut bientôt après, ce qui fut grand dommage pour la science, car il excellait également dans la philologie grecque et latine. » On

retrouve dans une lettre à de Thou les impressions de Casaubon durant son séjour à Oxford : « Tout ce que j'ai vu a surpassé mon attente. Les colléges sont riches et nombreux. Plus de 2,000 étudiants sont entretenus au moyen des fondations. Ils appartiennent pour la plupart à des familles distinguées. On ne connaît pas en Angleterre ce que nous appelons de *pauvres étudiants*. Les gouverneurs des colléges vivent avec une magnificence seigneuriale ; quelques-uns dépensent par an 10,000 livres françaises. Les étudiants ont des logements séparés, ce que j'approuve fort. Les premiers fondateurs trouvent chaque jour des imitateurs de leur libéralité. Plusieurs colléges sont en construction, d'autres s'augmentent de nouveaux bâtiments, comme Merton sous la direction de Saville. Si les plans du cardinal Wolsey avaient pu se réaliser entièrement, cette université serait sans rivale au monde. Mais ce que j'ai surtout admiré, c'est la *Bodleian*, œuvre merveilleuse pour laquelle Bodley n'a pas dépensé moins de 100,000 livres de France. La section de théologie n'a pas sa pareille en Europe. Le nombre des ouvrages imprimés est très considérable, mais il y a bien peu de manuscrits en comparaison de ceux de la bibliothèque royale. L'Angleterre n'est pas cependant dépourvue sous ce rapport. J'ai passé une journée tout entière à la bibliothèque, car on n'en peut emporter aucun volume ; mais elle est ouverte aux étudiants sept ou huit heures par jour. Ces derniers sont très occupés en ce moment à décorer les salles pour la fête qu'on y prépare, et j'ai pris plaisir à les regarder. »

Les dernières pages du journal de Casaubon nous font assister au mélancolique déclin de sa vie. Il gémit de l'absence de sa femme, du désordre de ses affaires, et de la fatigue que lui cause son travail sur Baronius. A mesure qu'il approchait du terme, sa belle intelligence brillait de plus en plus. Ce n'était pas trop de toutes ses connaissances de la littérature profane et sacrée, pour traiter dignement le sujet dont il était occupé, et il se plaît à reconnaître tout ce qu'il doit aux études de pure philologie : « Je suis persuadé que toutes les controverses qui se sont élevées depuis l'apparition du grand Luther ne peuvent être poursuivies avec succès, sans l'aide de ces précieux auxiliaires. Les siècles passés n'ont que trop prouvé combien l'ignorance des langues nuit à la cause de la vérité. » Il était impossible qu'il n'eût pas la conscience de sa propre valeur : « On s'étonne quelquefois de mes connaissances et du parti que je

sais en tirer. Grâce à Dieu, je n'ai aucune raison d'accuser ma mémoire. J'y retrouve chaque jour des acquisitions faites, il y a dix, vingt, trente ans. C'est là ce qui compose mon fonds le plus précieux..... Mes études m'ont amené à reconnaître que Bellarmin et tous nos discoureurs modernes ne sont que des enfants dans la connaissance de l'antiquité grecque et latine. » Ce fut le 25 février 1614 qu'il mit la main pour la dernière fois à ce précieux monument de sa gloire, qu'il écrivit une dernière page de son journal : il devint dès lors évident qu'il touchait au terme de sa carrière.

Son médecin, le Dr Thory, a écrit une relation de sa dernière maladie d'après laquelle on doit s'étonner que Casaubon ait pu atteindre l'âge de cinquante-six ans. Il ne parut comprendre la gravité de son état que quand ses amis l'en avertirent, en l'exhortant à se soigner. « Je ferai, répondit-il, tout ce qu'il vous plaira, mais peut-être en aurez-vous du regret, car on m'a déjà ordonné le repos, et je m'en suis toujours mal trouvé. L'oisiveté est pour moi pire que la maladie, pire que la mort. Ma santé ne souffre jamais plus que lorsque j'essaye de me soigner, parce qu'il n'est pas de plus grande épreuve pour moi que l'interruption du travail. » Ses souffrances, causées par plusieurs maladies à la fois, étaient devenues presque intolérables. Il ne cessa pas de se montrer calme, serein. Constamment absorbé par la méditation des choses célestes, il ne fit entendre aucune plainte. Il mit ordre à ses affaires, prit congé de ses amis, bénit sa famille, et après avoir communié pour la dernière fois, il entra dans le séjour de l'éternel repos.

Nous avons fidèlement raconté la vie d'un homme aussi remarquable par ses vertus que par son immense savoir, dont la France s'honore comme d'un de ses plus illustres enfants, mais auquel l'Angleterre offrit l'hospitalité dans ses derniers jours. Nous ne nous arrêterons pas sur les nombreuses publications que Casaubon a consacrées à la littérature classique. Elles sont connues des savants ; ils peuvent les apprécier à leur juste valeur. Les *Ephémérides* sont une révélation du plus grand prix : elles mettent en pleine lumière le caractère de Casaubon, son rare bon sens, ses facultés aimantes, ses pieuses convictions qui brilleront d'un éclat toujours plus pur, tant que les grands noms du dix-septième siècle obtiendront parmi nous l'honneur qui leur est dû.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des Assemblées politiques des réformés de France (1573-1622), par L. Anquez, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis. 1 vol. in-8°. Paris, 1859.

Un nouveau chapitre de l'Histoire politique des réformés de France (1621-1626), par L. Anquez. 1 vol. in-8°. Paris, 1865. Librairie Durand.

Il y a trente ans qu'a paru le premier volume du grand ouvrage de M. Merle d'Aubigné sur la Réformation, et depuis lors le protestantisme français a été l'objet de nombreuses publications qui ont répandu un jour nouveau sur son origine, son esprit et les diverses phases de son histoire. La rénovation évangélique du seizième siècle et ses martyrs, les guerres de religion, l'Edit de Nantes, les réfugiés de la Révocation et les Eglises du Désert ont provoqué d'importants travaux, où le savoir et l'impartialité se sont plus d'une fois trouvés réunis sous la plume d'écrivains étrangers à notre culte. M. Anquez est un de ces esprits éclairés, un de ces doctes explorateurs, et nous lui devons la restitution d'un épisode peu connu de nos annales. Professeur distingué de l'Université, formé à l'école des fortes études et de la saine critique, il ne sait pas traiter un sujet à demi; mais il le pénètre et l'élucide en tous sens. Déroulant d'une main sûre le fil des événements les plus embrouillés, il expose avec ordre, juge avec précision, conclut avec impartialité. L'histoire politique des réformés a surtout attiré son attention, et dans deux études successives qui se complètent mutuellement, il en a retracé les phases pendant la période qui s'étend de la Saint-Barthélemy à la prise de la Rochelle (de 1572 à 1627). Le titre seul des deux ouvrages de M. Anquez en révèle la haute importance.

Par quelle succession de faits imprévus, de tragiques péripéties, une révolution accomplie dans les profondeurs de la conscience, et qui ne semblait pas devoir franchir les limites de la sphère religieuse, amena-t-elle de si graves ébranlements dans l'ordre politique, et la formation d'un Etat dans l'Etat? Telle est la question qui se pose à l'esprit dès la lecture des premières pages de M. Anquez. Lorsque

Lefèvre d'Etaples, s'entretenant avec son disciple, le jeune Farel, lui disait : « Dieu renouvellera le monde, et tu le verras! » il ne pensait qu'au monde des âmes. Lorsque, vingt ans après, Calvin traçait dans l'exil l'apologie de ses frères persécutés, et réclamait la tolérance pour les disciples du pur Evangile, il ne songeait qu'à la cité de Dieu réalisée ici-bas par une Eglise fidèle; il répudiait d'avance toute tentative d'insurrection contre un pouvoir établi. Des hauteurs de ce spiritualisme stoïque où la souffrance est féconde et où chaque défaite se change en victoire, la Réforme descendra trop tôt sur le terrain des luttes politiques qui doivent dénaturer ses principes et affaiblir son action. Après avoir subi vingt-cinq ans d'atroces persécutions, et vu se renouveler à leur profit l'adage apostolique : *Sanguis martyrum semen christianorum*, les réformés perdent patience et oublient la parole du Maître : « Celui qui frappe de l'épée périra par l'épée! » Infatigable apôtre de l'obéissance passive, Calvin ne cesse pas de prêcher l'abnégation et le sacrifice. Mais il n'est plus écouté (1). La conjuration d'Amboise est le premier acte de ce protestantisme militaire qui s'associera désormais au protestantisme religieux. Le dialogue de Coligny et de Charlotte de Laval, tel que d'Aubigné l'a retracé, est la révélation des angoisses éprouvées par tous ceux qui, dans cette crise terrible, voulurent pratiquer le précepte du Maître, « posséder leurs âmes en patience, » et souffrir sans se révolter.

Un homme, dont le nom ne sera jamais assez glorifié, le chancelier L'Hôpital apparaît alors comme un médiateur entre les deux cultes. Il apporte une parole de conciliation inspirée à la fois par le christianisme et la philosophie. Il veut rayer du vocabulaire des partis les mots de papiste et de huguenot, pour n'y laisser subsister que celui de chrétien, et l'Édit de janvier est la proclamation de la liberté des cultes, trente-six ans avant la charte promulguée par Henri IV. Heureuse la France si elle eût su marcher dans la voie que lui frayait le génie de L'Hôpital! Mais le sang coule à Vassy, et

(1) « Si nous ne sçavons que c'est de batailler, quelle couronne espérons-nous? Or la façon de combattre nous est montrée par le Fils de Dieu, de posséder nos vies en souffrant. C'est chose dure à nostre fragilité, mais puisqu'il a promis de donner constance invincible à ceux qui l'en requerront, plustost apprenons de nous renger à sa doctrine qu'en répliquant chercher de vains subterfuges... *Vous n'estes point armés de luy, pour résister à ceux qui sont establis de luy pour gouverner.* » (*Lettres françaises*, t. II, p. 92, 93. Voir surtout l'admirable lettre aux fidèles d'Aix, *ibid.*, p. 392.)

l'abîme entre les deux religions se creuse plus profond que jamais. C'est l'œuvre de Guise. Quelle que soit notre admiration pour le conquérant de Calais, le libérateur de Metz, nous ne pouvons oublier l'initiative qui lui appartient dans l'acte le plus froidement prémédité du siècle. L'homme qui n'a pas craint, dans l'intérêt de son ambition, de déchaîner sur son pays les maux de la guerre civile, n'a pas connu la vraie grandeur, apanage des L'Hôpital, des Coligny.

De 1562 à 1572, trois guerres de religion, entremêlées de courtes suspensions d'armes, ont ensanglanté la France, et l'effroyable attentat de la Saint-Barthélemy en pleine paix, a prouvé le peu de sécurité que doit trouver une minorité si longtemps opprimée, sous ce gouvernement des Valois qui ne sait que mentir aux plus solennels engagements. Le droit si outrageusement violé ne peut se protéger qu'en s'organisant à part, en se retranchant dans des institutions séparées comme dans une citadelle imprenable. C'est sous la pression des plus douloureuses nécessités que le divorce national se consomme. Réunis à Nîmes, dès la fin de l'année 1572, les réformés dressent un premier règlement politique qui devra subsister en attendant qu'il plaise à Dieu, « qui tient le cœur des rois en sa main, de changer celui de Charles IX, et de restituer l'Estat de France en bon ordre, ou de susciter un monarque voisin qui fût manifesté par sa vertu et marques insignes estre libérateur de ce pauvre peuple affligé. » L'assemblée de Milhau (16 décembre 1573) régularise et étend l'œuvre de Nîmes. La constitution politique des réformés se modèle sur leur constitution religieuse. L'Eglise a des consistoires, des synodes provinciaux et généraux auxquels correspondent les conseils de généralité, les assemblées de province, les états généraux, revêtus de pleins pouvoirs pour répartir les impôts, voter les emprunts, négocier au dehors, décider les questions de paix ou de guerre. Comme effrayée de son œuvre, l'assemblée de Milhau « proteste qu'elle n'a d'autre but que la gloire de Dieu, l'avancement du règne de Jésus-Christ et le commun repos du royaume. » Ce n'était pas moins que la formation d'un Etat dans l'Etat, extrémité qui serait sans excuses, si elle ne s'était produite au lendemain d'un événement qui était lui-même la violation de tout droit, de toute justice, en face d'une cour dont on ne pouvait attendre qu'une nouvelle Saint-Barthélemy.

Ainsi commencent les assemblées politiques dont M. Anquez retrace habilement l'histoire, et qui dans leur existence orageuse, ont

fait, dit-il, deux choses capitales : « D'un côté, elles ont organisé les réformés en parti ; de l'autre, elles ont entraîné, poursuivi des négociations dont l'objet était le rétablissement de la liberté de conscience et de l'état civil des dissidents. » Sous le premier rapport, elles ont provoqué, par une réaction funeste, la formation de la Ligue ; sous le second, elles ont contribué du moins à préparer les clauses de l'édit réparateur qui devait terminer le siècle. L'Edit de Nantes fut moins en effet un acte de philosophie religieuse qu'un décret inspiré par les circonstances, et tenant trop de compte peut-être des nécessités que le temps avait créées, et que seul il pouvait abolir. En obtenant la liberté de conscience et de culte, des chambres mi-parties, les protestants gardaient leurs places de sûreté, le droit de se réunir pour leurs intérêts généraux, et cette redoutable organisation qui devait devenir un péril pour eux-mêmes dans un pays qui tendait à l'unité administrative, sous un gouvernement qui marchait à grands pas vers l'absolutisme monarchique. Après les longs troubles de la France, et l'épuisement des partis abdiquant, comme il arrive toujours, au profit d'un seul homme, il semble que 1598 devait inaugurer une ère nouvelle pour les catholiques et les réformés. Peut-être ces derniers eussent-ils été plus habiles en renonçant aux avantages spéciaux que leur conférait l'édit pour rentrer dans le droit commun, en se fiant à la parole d'un roi formé dans leurs rangs, a la sagesse d'une nation éclairée par quarante ans de guerres civiles. L'expérience valait la peine d'être tentée, mais elle ne le fut point, et la France demeura divisée en deux camps ennemis, se surveillant d'un œil jaloux, toujours prêts à courir aux armes. Faut-il en accuser les protestants? Il vaut mieux s'associer aux sages observations de M. Anquez : « Il est incontestable, dit-il, à l'occasion des places de sûreté qui ne leur furent concédées qu'à regret par Henri IV, que le moyen qu'ils ont préféré leur a plus nui qu'il ne les a servis. *Mais ce moyen était alors le seul connu pour assurer le respect du droit.* Là est l'excuse des réformés et la condamnation de leur temps. Pour s'être mépris sur la conduite qu'ils devaient tenir, ils ont souffert un siècle de persécutions. Bien des fautes sont réparées ou rachetées à ce prix » (1).

La mort de Henri IV fut un coup terrible pour les réformés, et le

(1) *Histoire des Assemblées politiques*, p. 168.

patriarche des Eglises, Du Plessis-Mornay, se rendit l'organe de leur douleur dans l'assemblée de janvier (1612). Là parut pour la première fois un seigneur appelé à jouer un rôle considérable dans le parti, Henri de Rohan, écrivain éloquent, politique habile, général supérieur, auquel il n'a manqué que de consacrer tous ses dons au service de sa patrie. « Nous sommes arrivés, dit-il, en un carrefour, où plusieurs chemins se rencontrent, mais il n'y en a qu'un où se trouve notre sûreté. La vie d'Henri le Grand la maintenait. Il faut que ce soit aujourd'hui notre vertu. » A combien de périls cette vertu n'était-elle pas exposée sous les troubles inséparables d'une régence qui affichait une politique tout espagnole? Lorsque les Etats de 1614 rappelaient au nouveau roi le serment d'exterminer l'hérésie, lorsque le célèbre Du Perron déclarait que l'Edit de Nantes n'était qu'un sursis accordé à des sujets rebelles, et que la cour s'acheminait au-devant d'une petite-fille de Philippe II qui venait s'asseoir sur le trône de France, les protestants avaient-ils tort de s'émouvoir, de pactiser avec les seigneurs révoltés contre le ministère de Concini, et n'était-ce pas une des fatalités de la situation qui les condamnait au rôle de factieux pour soutenir leurs droits légitimes? On ne le vit que trop dans l'affaire du Béarn. Il ne s'agissait plus de rétablir dans cette province protestantisée par Jeanne d'Albret la liberté des cultes restaurée par Henri IV, mais de rendre au clergé catholique sa suprématie, en lui restituant les biens ecclésiastiques sécularisés en 1569. On sait les troubles provoqués en Allemagne par une mesure analogue appliquée aux terres sécularisées par la Réforme. La question était ici compliquée par l'indépendance relative du Béarn, sous des Etats souverains sans le concours desquels il ne pouvait être rien innové dans le pays. L'édit de main-levée y excita un frémissement universel, prélude des luttes qui allaient encore déchirer le royaume. Dès le 10 mars 1620, l'assemblée de la Rochelle pressentant l'orage qui allait fondre sur les Eglises avait voté un ordre général, divisé la France en huit cercles ou départements militaires, institué un *Comité de salut public*, pour prendre toutes les mesures que requérait la gravité des circonstances.

Quelle fut dans cette crise suprême l'attitude de la bourgeoisie protestante qui s'était mêlée avec tant d'ardeur aux luttes des âges précédents? M. Anquez cherche une réponse à cette question dans l'étude attentive des documents contemporains, surtout dans

un ouvrage inédit conservé à la Bibliothèque de Nîmes, et qui lui fournit de précieux renseignements. C'est l'*Histoire secrète des affaires du temps, depuis le siége de Montpellier* (1622) *jusqu'à la présente année* 1627. L'auteur, Anne Rulman, d'une famille originaire de la Hesse, était né à Nîmes vers 1583, et y occupait un rang distingué dans le barreau. Agent diplomatique des protestants, le désir peut-être excessif de plaire à la cour le rendit suspect à son parti. Il a peu de goût pour la démocratie presbytérienne à laquelle il préfère le régime anglican, c'est-à-dire la subordination de l'Eglise à l'Etat; il est hostile à Rohan dont il juge les actes avec une extrême sévérité. C'est un témoin bien informé, mais non impartial, et ses assertions doivent être soumises à un contrôle rigoureux. Son récit n'en est pas moins très utile à consulter pour la connaissance des troubles religieux du commencement du dix-septième siècle. Il jette une vive lumière sur la disposition des esprits dans les villes qui pouvaient être considérées comme les principaux foyers du protestantisme militant dans le Midi. Ecoutons ici M. Anquez : « La bourgeoisie des villes réformées avait accepté l'Edit de Nantes sans répugnance comme sans enthousiasme. Une loi qui garantissait, d'une part, aux personnes l'entière liberté de conscience, et de l'autre, aux religions des priviléges limités pour chacune d'elles selon la mesure de ses forces et de sa situation dans le pays, ne pouvait déplaire à une classe de citoyens que la pratique des affaires avait depuis longtemps habituée à tempérer ses légitimes aspirations et ses désirs les plus raisonnables. A peu près contente de son sort, elle avait renouvelé avec la royauté l'alliance que la conformité des vues et des épreuves traversées en commun avait cimentée naguère. En outre, épuisée par la lutte, elle souhaitait le repos, ou mieux encore elle voulait échapper aux agitations stériles, afin de se consacrer entièrement au labeur quotidien qui devait fonder à la fois sa propre fortune et celle du pays » (1).

Ainsi s'explique, selon M. Anquez, cette tendance de la bourgeoisie française à rechercher par les voies pacifiques le redressement des infractions à l'Edit de Nantes, sage disposition encore fortifiée par les défections qui se produisaient chaque jour au sein de l'aristocratie réformée. Henri IV n'avait rien épargné pour exercer autour de lui

(1) *Un nouveau chapitre de l'Histoire politique des Réformés*, Introduction, p. x et xi.

ce prosélytisme de l'apostasie qui le relevait à ses propres yeux, et il n'y avait que trop bien réussi. Dans les jours de lassitude qui succèdent aux grandes commotions civiles, les flatteries, les promesses d'un prince ont une irrésistible séduction. Plus austère, la bourgeoisie avait gardé sa foi. Mais sa modération la rendait suspecte au menu peuple, exclu des charges municipales, et enclin à tout entreprendre, à tout oser pour le maintien de ses droits religieux. La populace de la Rochelle avait pesé d'un grand poids sur les résolutions prises dans cette ville. Des troubles sérieux avaient éclaté à Saint-Jean d'Angely, à Montpellier; Nîmes s'était vu, durant quelques mois, à la merci d'une multitude turbulente, dont les excès effrayaient le pacifique Rulman. Il n'était pas seul à en gémir. Entre les prétentions dictatoriales de quelques seigneurs et les violences populaires, la bourgeoisie protestante devait se rallier au pouvoir qui serait assez ferme pour comprimer les factions, assez sage pour respecter les droits de la conscience. Les ministres eux-mêmes, malgré l'exemple de Chamier mourant héroïquement sur la brèche de Montauban, devaient favoriser les tendances pacifiques, et, à peu d'exceptions près, ils recommandaient la patience et la soumission à leurs troupeaux. Mais ce rôle n'était pas sans péril, et le savant Caméron ayant porté en chaire les conseils d'une politique modérée, aurait été tué sur place, s'il n'eût réussi à s'évader. La qualification d'*Escambarlats*, ou traîtres, prodiguée aux hommes du parti modéré, témoignait de l'aversion croissante qu'il inspirait au parti de la résistance, qui, sous la direction de Rohan, de Soubise, et sous l'impulsion de l'assemblée de la Rochelle, allait prévaloir sans retour.

Nous ne suivrons pas M. Anquez dans son lumineux exposé des négociations sans cesse interrompues, et des luttes, hélas! si cruelles qui séparent le traité de Montpellier de celui de Paris (1621-1626). Les atrocités du maréchal de Thémines rappelèrent celles de Montluc, et les féroces exploits des *Gastadours* provoquèrent de tristes représailles de la part des huguenots. La paix ne fut d'ailleurs qu'une courte suspension d'armes entre les partis. Le roi ayant reçu la visite des députés de l'assemblée de Milhau qui lui apportaient des protestations de fidélité, répondit qu'il voulait bien accorder la paix au Languedoc et aux autres provinces, « mais que pour la Rochelle, c'était autre chose! » Derrière la pâle figure de Louis XIII on devine déjà l'inexorable génie de Richelieu.

Avec la Rochelle devait tomber le dernier rempart qui avait abrité la liberté civile et religieuse des protestants. Sortis du droit commun par l'Edit de Nantes, ils y furent violemment ramenés par la suppression de leurs assemblées politiques, et par l'abolition de tous les priviléges qui avaient paru l'indispensable garantie du libre exercice de leur culte. Désormais ils ne devaient plus chercher de protection que dans la parole royale et la sagesse d'un gouvernement réparateur appliqué à effacer les traces de nos discordes civiles. Nul doute que Richelieu ne fût sincère quand il disait : « Les diverses créances ne nous rendent pas de divers Etats; divisés en foi, nous demeurons unis en un prince, au service duquel nul catholique n'est si aveugle d'estimer un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot. » Il ne devançait pas moins les idées de son temps, quand il ajoutait : « Autres sont les intérêts d'Etat qui lient les princes, et autres les intérêts du salut de nos âmes qui nous obligent à vivre et à mourir en l'Eglise en laquelle nous sommes nés. » Il y a dans ces belles paroles une proclamation des droits de la conscience, irréprochable au fond, si ce n'est dans la forme. Mais les théories de Richelieu ne furent pas celles de Louis XIV, et de la situation nouvelle que l'impérieux ministre imposa aux protestants, de ce désarmement du droit incapable de se défendre lui-même dans un pays livré aux maximes catholiques, sortit un jour la révocation de l'Edit de Nantes, « c'est-à-dire l'acte le plus inique à l'égard des individus, et le plus funeste pour le pays que la royauté ait accompli durant le dix-septième siècle. Ce résultat fatal, la bourgeoisie protestante ne l'avait point prévu. Avait-il été deviné par la fraction des réformés qui de 1621 à 1629 se prononça pour la résistance à l'injustice et à la spoliation, et se porta sur la brèche à Montauban, à Montpellier, à Privas? On ne saurait l'affirmer. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ceux qui avaient voulu la paix, tout comme ceux qui avaient voulu la guerre, subirent bientôt la même oppression. Triste temps en vérité où les peuples étaient réduits à choisir entre Dieu et César, quelque désir qu'ils eussent de rendre à la fois à Dieu ce qui lui appartient, et à César ce qui lui est dû. Et combien la royauté fut coupable de prendre parti pour une Eglise contre l'autre, au lieu de préparer par une médiation intelligente et ferme l'avénement de l'un des principes sur lesquels sont établies les sociétés modernes, la liberté de conscience ! » Ces nobles paroles de M. Anquez carac-

térisent l'esprit qui anime ses deux ouvrages, et en sont la naturelle conclusion. On ne saurait trop en recommander la lecture à tous ceux qui savent apprécier la nouveauté des recherches unie à la sagacité historique et à la plus haute impartialité.

JULES BONNET.

—

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme, et des notes historiques et biographiques, par A.-L. HERMINJARD. Prospectus-specimen. Brochure in-8°, VIII-40 pages. H. Georg, libraire-éditeur à Genève. 1864.

Sous ce titre, plusieurs savants très honorablement connus de Lausanne et de Genève annonçaient, l'année dernière, une publication du plus haut intérêt, puisqu'elle doit embrasser la correspondance de tous les réformateurs français. Nous ignorons si ce projet est sur le point de se réaliser, mais il est développé en trop bons termes dans le Prospectus suivant pour ne pas trouver place dans le *Bulletin :*

L'ouvrage, dont ce prospectus est destiné à faire connaître le caractère et le but, se distingue, par plusieurs côtés essentiels, des publications dans lesquelles, depuis une trentaine d'années, on a remis en lumière, soit en Suisse, soit en Allemagne, soit en France, les productions épistolaires des réformateurs du seizième siècle.

Tandis que chacune de ces publications se rapporte exclusivement à l'un ou à l'autre des grands rénovateurs de l'Evangile dans cette période mémorable, et que l'on nous a donné tour à tour la correspondance de Zwingli, de Luther, de Mélanchthon et une partie de celle de Calvin, la publication nouvelle, dont on présente ici le spécimen, a au contraire pour objet de réunir dans un même ensemble les lettres sorties de la plume de tous ceux qui, dans les pays de langue française, ont travaillé de près ou de loin à l'établissement de la Réformation. Calvin, Farel, Viret, Bèze y tiendront en conséquence toute la place qui leur appartient; mais, à côté d'eux et avec eux, on trouvera leurs précurseurs et leurs collaborateurs. Des noms peu connus prendront rang, dans cette riche correspondance, auprès de noms à jamais illustres; les petits commencements, tenus dans l'ombre par l'éclat des succès ultérieurs,

reparaîtront comme le crépuscule qui annonce la venue du jour; la voix des ouvriers obscurs, aussi bien que celle des gouvernements, se fera entendre, pour qu'à chacun, dans cette œuvre de régénération religieuse, revienne ce qui lui est dû.

Le tableau de la Réforme dans les pays de langue française, esquissé d'année en année et comme de jour en jour par ceux mêmes qui, sous la conduite de Dieu, en furent les auteurs ou les instruments, voilà ce que notre publication a le dessein de réaliser. On y pourra suivre dans ses diverses péripéties et y contempler sous ses différentes faces cette révolution, qui n'est pas moins intéressante à étudier dans ses origines qu'importante à apprécier dans ses conséquences.

Mais ce ne sont pas seulement les grands traits de l'histoire que l'on y trouvera représentés sous leur véritable aspect et comme pris sur le fait à mesure qu'ils se sont accomplis. Les détails familiers de la vie ordinaire, qui y sont retracés sans apprêt, rendent au lecteur la réalité plus sensible en le replaçant directement sur le terrain et dans le milieu même où s'agitaient tant de graves questions. Le caractère, l'influence, le rôle de chaque personnage s'y présentent plus fidèlement dépeints que dans aucun récit, puisque ce sont les sources mêmes auxquelles doit puiser tout récit sincère, que cette correspondance met sous les yeux. On y verra tout le jeu de l'âme humaine dans l'élan de ses passions les plus élevées et de ses plus nobles dévouements, comme aussi avec ses inévitables misères et ses inséparables faiblesses. La grandeur et la puissance des convictions, voilà le côté lumineux; la profonde imperfection des moyens, voilà le côté sombre de toute œuvre humaine. L'histoire s'applique souvent à voiler l'une ou l'autre de ces deux faces, au gré de ses préventions; mais ici, au lieu d'un plaidoyer ou d'un réquisitoire, c'est avec le dossier même de la cause que la Réforme se présente devant le tribunal de l'opinion.

Dans ce répertoire de témoignages immédiats et variés, on ne supprime rien; on s'est même fait un devoir d'y donner place à toutes les lettres, du reste peu nombreuses, où les catholiques du temps expriment, relativement à la foi nouvelle, leurs ressentiments, leurs regrets ou leurs plaintes. On s'attachera d'ailleurs à conserver fidèlement, sinon la ponctuation, du moins la physionomie orthographique du texte français ou latin de toutes les lettres

de la collection. Seulement, pour certaines pièces (telles que des préfaces ou épîtres dédicatoires), qui, sans rentrer dans la correspondance proprement dite, en forment toutefois l'indispensable complément, on se contentera, quand elles seront écrites en latin, d'en donner la traduction française.

Ce recueil, qui s'étendra de l'année 1512 à l'année 1565, formera donc un ensemble unique en son genre, indispensable à ceux qui voudront écrire ou étudier cette période de l'histoire, et dont les lettres contenues dans le spécimen ne peuvent naturellement donner qu'une très faible idée, puisque c'est d'après la réunion et le rapprochement de toutes les pièces de la collection, et non d'après la valeur de chacune d'elles prise isolément, que l'on peut juger de la nature et du mérite de l'œuvre tout entière.

Mais il ne suffisait pas de rassembler, avec une abondance qui n'a pas encore été obtenue, les lettres privées et les documents officiels dont se composera cette correspondance, il fallait, en outre, rendre la lecture et l'étude de ce vaste recueil fructueuses et faciles. C'est à quoi l'on a visé par la rédaction des sommaires et des notes qui accompagnent chaque pièce. Très brefs quand il s'agit de lettres écrites en français, ces sommaires sont plus nourris lorsqu'ils ont trait aux lettres latines, et ils suffisent alors à donner du contenu de celles-ci une idée aussi complète que possible sous une forme condensée. Quant aux notes, elles ont pour but d'éclaircir, d'après les témoignages authentiques, tous les détails relatifs aux personnages et aux événements contemporains, de manière que le lecteur se trouve, sans peine et sans recherche, immédiatement au courant des allusions ou des assertions contenues dans chaque lettre. A la fin de chacun des volumes se trouvera une table méthodique des matières qu'il renferme.

On a jugé inutile de mentionner le lieu d'où sont tirées les diverses pièces, presque toutes inédites, que contient le spécimen; mais on indiquera exactement dans l'ouvrage même les sources d'où proviennent les documents dont il sera composé; c'est ce que l'on fera également pour ce qui concerne les faits mentionnés dans les notes.

Après avoir ainsi défini l'objet et le caractère de la publication dont il s'agit, un mot est encore nécessaire pour rendre compte de son exécution.

Depuis longues années, un de nos compatriotes, **M. A.-L. Herminjard**, du canton de Vaud, s'est voué avec une ardeur et une persévérance qu'a couronnées un plein succès, à recueillir, soit dans les dépôts publics et particuliers, soit dans les livres, toutes les pièces qui étaient de nature à figurer dans un recueil tel que celui que nous venons de décrire. Il a ainsi réuni environ 4,000 lettres (pour la plupart inédites) des réformateurs et des réformés, ainsi qu'un grand nombre de messages officiels relatifs à l'établissement de la religion évangélique dans la Suisse romande. Cependant, quelle que soit la richesse de ces archives de la Réforme, il peut arriver que des lettres inconnues ou inédites n'y aient pas encore trouvé place. Nous faisons donc appel à l'obligeance éclairée de tous ceux qui croiraient posséder des documents de cette nature, pour obtenir d'eux, d'abord l'indication du contenu et de la date des pièces qu'ils ont en leurs mains, puis, s'il y a lieu, l'autorisation d'en reproduire le texte (1). A supposer que cet appel demeure sans résultat, nous ne pensons pas qu'aucune collection sur le même sujet puisse néanmoins être mise en parallèle, pour le nombre et la variété des pièces, avec celle qu'a formée M. Herminjard.

Quant à son aptitude comme éditeur, elle nous est garantie, d'un côté, par l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il a transcrit et collationné toutes les pièces de son recueil, et, de l'autre, par la connaissance intime des hommes et des événements du XVIe siècle, que lui a fait acquérir le long et familier commerce où l'on peut dire qu'il a vécu avec eux depuis près de vingt ans. M. Herminjard ne s'est pas dévoué à une telle tâche sans être animé, cela se comprend, d'un sympathique attachement pour la Réforme et pour ses auteurs. Mais cet attachement même est assez profond et assez sincère pour laisser place dans l'esprit de l'éditeur à une respectueuse impartialité et à une complète liberté d'appréciation. Il possède par conséquent les connaissances et les sentiments qui, dans une telle œuvre, sont de nature à inspirer la confiance et à promettre le succès.

C'est donc avec sécurité que nous présentons au public le résultat de tant de veilles et d'investigations laborieuses. Nous espérons que l'on peut compter, pour assurer la diffusion de cet important ou-

(1) On est prié de faire parvenir les renseignements demandés, par lettre non affranchie, à l'adresse de M. A.-L. Herminjard, à Genève.

vrage, sur le concours de tous ceux qui portent à la Réformation évangélique le sérieux intérêt dont elle est digne, comme l'un des événements capitaux de la religion et de l'histoire.

Ce Prospectus, signé de MM. Albert Rilliet, Adrien Naville, S. Chappuis, Henri Bordier, Aug. Turrettini, est suivi de douze lettres inédites et savamment annotées, parmi lesquelles on remarque les noms de Farel, Viret, Théodore de Bèze, Calvin, etc.

VARIÉTÉS.

LE PROTESTANTISME A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Les lecteurs du *Bulletin* savent déjà (1) que parmi les prix décernés cette année par l'Académie française, deux ont été accordés à des historiens protestants, M. Rosseeuw Saint-Hilaire, professeur à la Sorbonne, et M. Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Voici dans quels termes M. Villemain a apprécié les ouvrages qui ont mérité ces hautes récompenses :

« L'Académie a distingué trois essais présentés ensemble par M. Jules Bonnet, dans un ordre d'idées semblables et sur des époques qui se touchent. L'un déjà connu, mais plus développé, retrace un épisode de la *Renaissance* en Italie sous le nom d'*Olympia Morata*, jeune fille helléniste, poëte et protestante à la cour de Ferrare, d'où elle fuit en Allemagne pour y trouver plus de troubles et de malheurs.

« Un autre récit est la vie et la mort d'un savant italien, disciple de l'antiquité et de la Réforme, ami de quelques savants cardinaux sous Léon X, et victime de l'Inquisition sous un pontificat moins lettré.

« Enfin un autre volume, *Récits du seizième siècle*, touchant encore à l'Italie par le val d'Aoste, asile de Calvin, est surtout destiné à écarter du célèbre sectaire français le reproche d'inflexible rigueur. Si l'auteur n'a pu effacer le nom de Michel Servet, il fait

(1) Voir *Bulletin*, XIV, p. 62.

cependant ressortir de la vie privée de Calvin, de ses amitiés, de ses lettres, quelques graves et bien honorables témoignages.

« Nul ne doit regretter cette justice rendue ; mais l'auteur devait-il oublier, ou peut-il supprimer en les oubliant les injures trop mêlées par le réformateur à ses raisonnements, et parfois si funestes à ses adversaires et à la liberté religieuse qu'il immolait lui-même par leur proscription ?

« Près de ce travail où le blâme dû aux erreurs même de ceux qu'on admire n'est pas assez exprimé, mais qui respire d'ailleurs un sentiment d'équité dans le zèle, l'Académie place un autre écrit, animé de cette jalousie de liberté religieuse dont s'honore notre temps, c'est le neuvième volume de l'*Histoire d'Espagne*, de M. Rosseeuw Saint-Hilaire, racontant les tyrannies d'inquisition et de guerre de Philippe II contre les Pays-Bas et la Hollande.

« L'Académie partage entre ce récit d'une éloquente véracité et les intéressantes études d'histoire de M. Jules Bonnet, le prix de cette année pour un ouvrage de haute littérature.

« Rien ne répond mieux à ce titre que de savants et libres témoignages rendus avec talent à l'esprit de tolérance, sous la condition surtout que cette tolérance soit générale autant que sincère, qu'elle reconnaisse partout, dans certaines limites, des droits supérieurs à la force, et dans l'ordre spirituel, une autorité religieuse d'autant plus inviolable qu'elle est plus désarmée. »

On est heureux de voir l'Académie préconiser avec tant de zèle les idées de tolérance religieuse « dont s'honore notre temps. » Il nous plaît même que leur cause soit plaidée contre Calvin, bien que son unique erreur ne soit que peccadille à côté de l'atroce fanatisme d'un Philippe II. Mais il nous semble que l'orateur de la docte compagnie a manqué une bonne occasion de sortir du lieu commun, à propos du grand réformateur qu'il appelle un sectaire. Nous avouons qu'au lieu des quelques mots que chacun répète sur Michel Servet, nous aurions aimé à trouver dans la bouche et sous la plume du secrétaire perpétuel de l'Académie française quelqu'une de ces fortes pensées, si fréquentes dans ses écrits, qui résument à la fois et jugent une question. Il est vain d'expliquer par l'austérité farouche du réformateur le bûcher qui fut allumé à Genève. L'intolérance religieuse, ou, pour être plus précis, le recours au

bras séculier contre l'hérésie, n'a point été inventé par Calvin. L'honneur de la découverte et la multiplicité de ses applications remontent, hélas! bien plus haut. Calvin reçut des mains des théologiens catholiques la torche fatale à Servet, et d'une tradition dix fois séculaire la doctrine que Dieu en approuvait l'usage. Quel mobile poussa si longtemps tant de bras, tant de cœurs d'ailleurs généreux et honnêtes? Une erreur de jugement et une défaillance de foi. L'erreur fut de croire à la culpabilité de l'erreur, à l'efficacité du glaive pour la réprimer, au droit du prêtre ou de l'Eglise de prendre en main la cause de Dieu; — et la faiblesse de foi fut de ne point croire à la puissance intrinsèque de la vérité, à son triomphe définitif, à la sainteté des convictions intimes et de la conscience individuelle. On invoqua l'autorité des Pères de l'Eglise : que n'invoquait-on l'esprit et l'enseignement du fondateur de l'Eglise, sa douceur, sa mansuétude pour le Samaritain, l'errant, l'étranger? Pour tout dire en un mot, on fit du règne de Dieu, qui est esprit et vie, une institution terrestre, servie et protégée par les armes de la terre. De cette Eglise visible, la Réforme distingua, mais avec trop d'inconséquence dans la pratique, l'Eglise invisible, et par cette distinction elle assura l'avenir sans sauver le présent.

Quant aux injures prodiguées par Calvin à ses adversaires, et justement reprochées au réformateur par M. Villemain, elles procèdent de la même source. L'homme en est moins coupable que son temps. La certitude de ne point errer inspire, à ce qu'il semble, beaucoup de dédain et de mépris pour les humains vulgaires qui s'égarent. Calvin l'a prouvé contre Servet; Bossuet, contre Calvin et la Réforme, et le Saint-Père contre tous ceux qui repoussent son autorité Ajoutons, comme circonstance atténuante en faveur de Calvin, que son siècle ne se piqua guère d'urbanité et d'atticisme.

Tout cela permet de réduire les réserves que fait M. Villemain contre la thèse de M. Jules Bonnet. Ce dernier a montré dans ses *Récits du seizième siècle* que le réformateur, malgré l'austérité de sa foi, fut personnellement doux, simple et bon. Ces qualités, qui le rendaient cher à ses amis, auraient dû le mettre à l'abri des sophismes déplorables qui avaient ensanglanté avant lui, et ensanglantèrent après l'histoire de l'Eglise. Il en fut autrement, et l'erreur qu'il partagea fut cruellement expiée; car elle fut aussi funeste à son œuvre qu'elle était contraire à l'humanité.

M.-J. Gaufrès.

ERRATA.

Une assez grave erreur s'est glissée dans le cahier précédent, *Mémoire sur les assemblées du Castrois*, page 158, préambule, ligne 3. Au lieu de : « Il contient d'intéressantes particularités sur les *dernières* prophétesses qui agitèrent les populations du Midi, » on doit lire : « sur les *premières* prophétesses, etc. » Lisez également, p. 158, l. 5 : Journal de *Sobolis;* p. 160, l. 12, 33, 38, de *Boussac;* p. 161, l. 10, *Escande;* p. 162, l. 4, seigneurie de *Viane;* p. 171, l. 32 et 33, Calvet *barbier,* Daniel *maçon;* p. 174, l. 34, la *Picardie* (surnom du prédicateur Corbière); *ibid.*, l. 35, la *Crousette;* p. 175, l. 7 et 9, *Malause.*

L'auteur de la communication relative à Louis Ranc (*Bull.*, XIII, 334) nous signale quelques erreurs portant principalement sur les noms, et qui méritent d'être relevées :

Page 336, ligne 11, au lieu de : *nous donnons*, lisez : vous *donnerez. Ibid.*, l. 19 et 21, au lieu de : *Paulchard*, lisez : *Paul Achard;* l. 20 et 22, au lieu de : *Arnould*, lisez : *Arnaud.*

Page 337, lignes 11, 18, 27, au lieu de : *Rochets*, lisez : *Rochète;* l. 12, au lieu de : baron d'*Arfeld*, lisez : d'*Asfeld;* l. 19, au lieu de : *Najal*, lisez : *Majal;* l. 25, au lieu de : *Albissois*, lisez : *Albisson.*

Page 338, lignes 12, 13, 14, 15, 16, 17, supprimez les guillemets; l. 19, lisez : ancien pair de France; l. 25, au lieu de : *Minglore*, lisez : *Menglon;* l. 31, *Barret*, lisez : *Basset;* l. 32, Baume des *Arnouds*, lisez : des *Arnauds;* l. 33, *Montbrad*, lisez : *Montbrand;* l. 37, *Quemis*, lisez : *Quenin;* l. 39, les guillemets ne doivent commencer qu'au mot défense.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11. — 1865.